L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1623 - VENDREDI 02 AVRIL 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Manifestation du 6 avril

Dijon, capitale régionale de la colère agricole



Les agriculteurs de toute la Bourgogne Franche-Comté sont appelés à converger vers Dijon, le 6 avril. Une manifestation d'ampleur régionale est organisée, à l'appel de la FRSEA. L'accumulation de contraintes, environnementales notamment, attise la colère. Des contraintes à la hausse, qui se cumulent avec des aides européennes revues à la baisse dans le cadre de la future Pac et pour de nombreux secteurs, notamment l'élevage. En guise d'introduction à cette journée de mobilisation, les JA et la FDSEA de Côte-d'Or ont mené une brève opération de communication, devant les bureaux de la Dreal qui devraient être l'épicentre de la manifestation, mardi.

Pages 03, 06 et 17.

Cette semaine avec votre journal *

Info PAC 2021

** Encart destiné aux agriculteurs adhérents FDSEA*



Encart : Catalogue SV Pro - Pottinger (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Attaques de loup

Qu'en penseraient nos ancêtres ?



Nièvre

› Anniversaire

Une année de Drive fermier 58



Yonne

› Action syndicale

Les éleveurs en ont marre et le font savoir







Sommaire

Côte d'Or

04 • Coopératives : Maillage territorial optimisé pour Dijon Céréales
05 • Portrait : Un bien joli parcours
06 • Syndicalisme : Une manif à ne pas manquer
07 • Attaques de loup : Qu'en penseraient nos ancêtres ?

Nièvre

08 • Anniversaire : Une année de Drive fermier 58
09 • Visite de ferme bio : Partager pour mieux s'adapter
10 • Élevage allaitant : Comment choisir son taureau ?
11 • Économie : Une étude sur les marges brutes pour s'informer

Yonne

12 • Action syndicale : Les éleveurs en ont marre et le font savoir
13 • Coopération : Trois nouvelles Cuma vont voir le jour
14 • Bière : Une brasserie au cœur du vignoble Chablisien
15 • Agriculture biologique : *« L'AB est devenue un segment important de notre agriculture »*

Région et ailleurs

16 • Énergie : Le biogaz monte en pression en Bourgogne Franche-Comté
17 • Mobilisation syndicale : Les raisons d'une manifestation

Dossier

18-20 • Spécial épandage

Filières

21 • **Cultures** Tournesol : L'implantation : une étape primordiale pour la réussite de la culture

Infos Services

22 • Firmes et machinisme
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

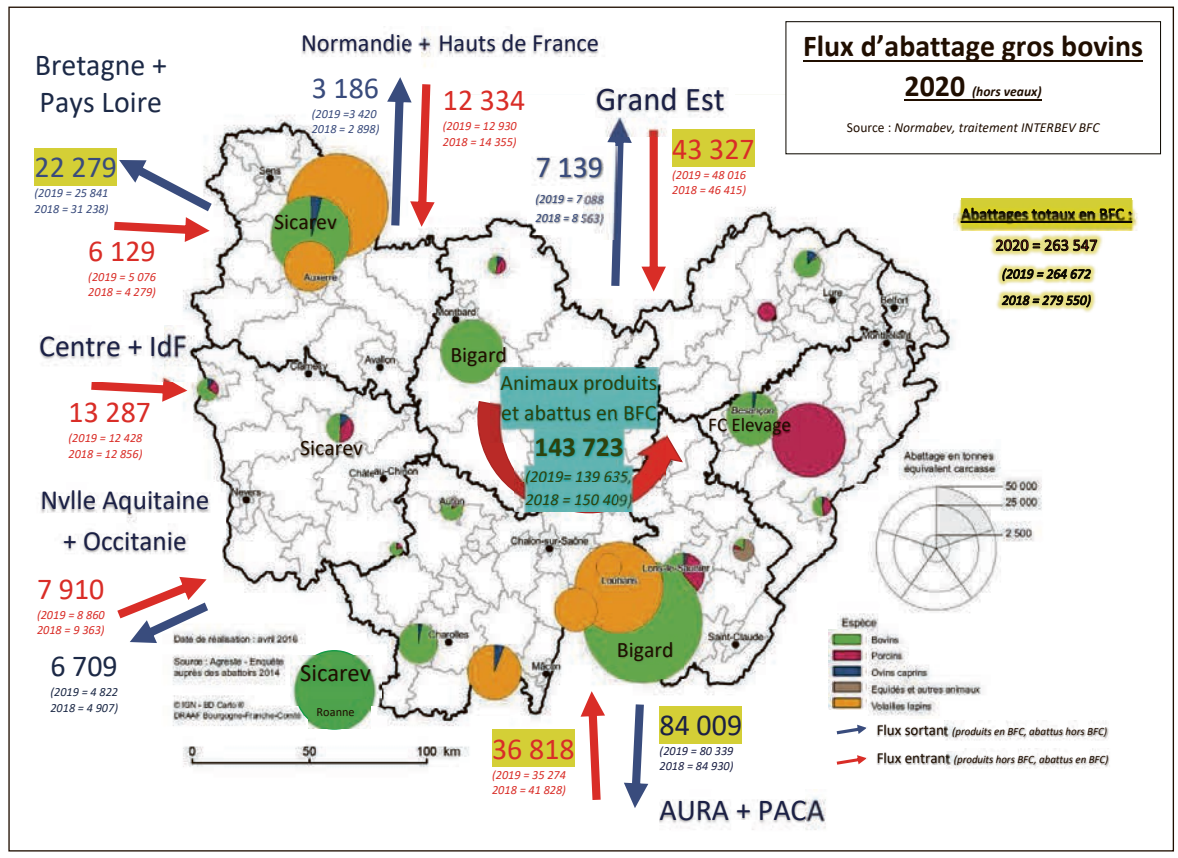
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Interprofession

Des chiffres revus pour Interbev

Début mars, nous avions évoqué la perplexité de l'interprofession bétail et viande régionale Interbev quant à l'évolution du nombre d'abattages de gros bovins en Bourgogne Franche-Comté. Il apparaît qu'en fait, si baisse il y a bien, elle est de moindre ampleur qu'envisagée au départ.



Nous reprenons ici la carte des flux d'abattage de gros bovins en Bourgogne Franche-Comté, avec les chiffres revus et corrigés.

S'il y a bien une baisse, elle est moins importante qu'envisagée au départ : la question des flux d'abattage de bovins en Bourgogne Franche-Comté avait occupé une bonne partie du dernier conseil d'administration d'Interbev BFC, organisée en visioconférence fin février, et dont nous avions fait paraître le compte rendu dans notre édition du 12 mars. L'interprofession bétail et viande elle-même s'avouait surprise devant ce qui ressemblait à une baisse inédite du niveau des abattages réalisés sur le sol régional. Elle a donc décidé de se pencher à nouveau sur la question et bien lui en a pris puisqu'une fois ces vérifications faites, il apparaît que les chiffres pris en considération lors de la réunion de fin février n'étaient pas tous corrects. Le réexamen plus précis accompli montre, certes, une baisse des abattages totaux en BFC entre 2019 et 2020 de 1 125, et de 16 003 entre 2020 et 2018. Si l'on prend en compte les chiffres concernant les animaux produits et abattus en BFC, la différence entre 2020 et 2018 n'est pas de 42 277 comme indiqué auparavant, mais de 6 686 unités (150 409 en 2018 contre 143 723 en 2020). De plus, si l'on compare avec les chiffres de 2019, c'est au contraire une remontée de ces chiffres qui apparaît, puisqu'on est passé de 139 635 animaux produits et abattus en BFC à 143 723 (soit + 4 088).

Berty Robert

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

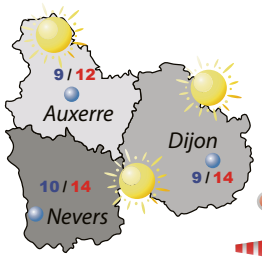
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 2 Avril



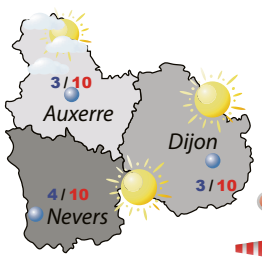
Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce pour cette journée.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 11 à 13°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Sainte Sandrine
Soleil : 07h26 - 20h23
Lune : 01h34 - 10h12

Samedi 3 Avril



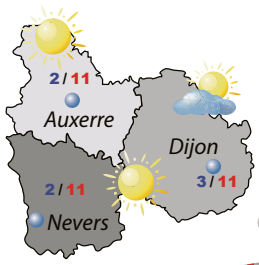
Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 8 à 11°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Richard
Soleil : 07h24 - 20h24
Lune : 02h51 - 10h59

Dimanche 4 Avril



Agréable
Une belle journée ensoleillée s'annonce, avec quelques nuages de beau temps par endroits.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 9 à 12°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Isidore
Soleil : 07h22 - 20h26
Lune : 03h57 - 11h56

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 Avril au Mercredi 7 Avril

De belles éclaircies et quelques pluies en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 8 Avril au Dimanche 11 Avril

Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Manifestation régionale du 6 avril

«Tous à Dijon pour notre souveraineté alimentaire !»

Christophe Chambon, président de la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté, revient dans cet édito, sur ce qui doit pousser les agriculteurs à exprimer leur mécontentement, mardi 6 avril à Dijon.

Le Président Macron se félicite que le monde agricole continue à produire pendant cette crise sanitaire, afin d'assurer à la population française une alimentation de qualité. Dans le même temps, la France va définir ses priorités pour la prochaine Politique agricole commune (Pac). Mais pour l'instant, les priorités agricoles de notre région sont passées à la trappe : non prise en compte des zones intermédiaires, baisse des aides couplées pour les vaches allaitantes, incertitude sur le montant de l'ICHN… Sans compter les nouvelles mesures environnementales dont les contours restent encore un peu fumeux. Les éco-régimes semblent avoir du mal à prendre en compte l'existant, avec la spécificité de nos systèmes vertueux comme la polyculture élevage, les systèmes « herbe » ou la rotation des cultures avec les plantes fixatrices d'azote… Au-delà de cette réforme qui va fixer le cap pour les sept prochaines années, nous devons récupérer plus de valeur ajoutée.

Quand l'administration charge la barque

Force est de constater que la loi Égalim a du retard à l'allumage. Pour une juste rémunération de nos produits, nous devons rappeler aux pouvoirs publics qu'il faut passer à la vitesse supérieure, pour maintenir une agriculture forte dans notre pays et assurer le renouvellement des générations. Cerise sur le gâteau, avec la Covid, on aurait espéré une administration un peu plus compréhensive pour ceux qui les nourrissent, en garantissant, contre vents et marées, notre souveraineté alimentaire. Que nenni ma foi, certains services ont chargé la barque au-delà de l'entendable, avec plus de 950 nouvelles communes en zones vulnérables, y compris dans les zones les moins intensives comme le Charolais, le Morvan ou les plateaux du Jura ou de Haute-Saône, un projet de gestion de l'eau qui ne prend pas en compte le changement climatique, ni la nécessité de soutenir le soja de pays ! Vous avez une seule chose à faire : le 6 avril, venez à la manif pour défendre votre métier, votre avenir, car notre pays a besoin d'avoir une agriculture à ses côtés. Notre avenir est entre nos mains après, il sera trop tard.

CHRISTOPHE CHAMBON,
PRÉSIDENT DE LA FRSEA BFC



Pour Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, la manifestation du 6 avril a Dijon nécessite une mobilisation maximale, en raison des enjeux en cause pour l'avenir même du métier d'agriculteur.

Retour sur la mobilisation du 25 mars

Une armée d'agriculteurs à Clermont-Ferrand et Lyon

700 tracteurs et près de 5 500 agriculteurs étaient rassemblés à Clermont-Ferrand et Lyon le 25 mars. Défi relevé pour le réseau FRSEA-JA d'Aura, du grand Massif central, avec la participation de la Saône-et-Loire et de la Nièvre. L'élevage a mobilisé en masse pour obtenir des prix rémunérateurs et une Pac équilibrée.

Au pays des volcans, la terre a tremblé jeudi 25 mars. Accompagnés des vrombissements des tracteurs, des milliers d'agriculteurs venus de l'Allier, du Cantal, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de la Lozère, de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, du Lot, du Gard, de la Saône-et-Loire, de la Loire, de la Nièvre… ont battu le pavé auvergnat. Ils ont rejoint Clermont-Ferrand en fin de matinée, tandis que leurs collègues étaient mobilisés à Lyon. C'est sur la place de Jaude, au pied de la statue de Vercingétorix, que les agriculteurs de tout le Massif Central avaient rendez-vous. Les organisateurs de la manifestation clermontoise étaient satisfaits de l'ampleur de la mobilisation. *«Une véritable démonstration de force. Un véritable signe d'espoir»*, exprimait Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire et président du Berceau des races à viandes (Brav), à l'initiative de l'appel à mobilisation. À leurs côtés des élus, des salariés d'organisations professionnelles agricoles dont certaines avaient volontairement choisi de baisser le rideau, mais aussi des acteurs du secteur comme les concessionnaires de matériels agricoles, coopératives, groupements de producteurs… En somme, le monde de l'élevage était au grand complet et plus globalement celui de ce vaste espace de polyculture-élevage *«dont l'avenir pourrait être compromis par des choix politiques hasardeux»*, a résumé David Chauve, secrétaire général adjoint de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes. Sur les banderoles, en filigrane, le même message : le sentiment de travailler toujours davantage sans en récolter les fruits, alors qu'au bout de la chaîne, d'autres se gavent, et, comble du cynisme, avec la caution des pouvoirs publics.

Égalim : 4 milliards d'euros en plus pour les GMS

«Depuis un an, c'est un détournement d'argent qui a été fait du consommateur vers les Grandes et moyennes surfaces (GMS) sur le dos des producteurs. 4 milliards d'euros… C'est la somme qu'a engrangée la grande distribution grâce à la loi Égalim en moins de deux ans. Peu voire pas de retombées dans les poches déjà vides des paysans. Si la loi doit être changée (comme annoncé par le Président de la République lors de sa visite en Côte-d'Or, ndlr), Monsieur Macron, faites le bon choix si vous ne voulez pas devenir le fossoyeur de l'agriculture», a martelé Yannick Fialip, représentant des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes et membre du bureau de la FNSEA.

Aides Pac rabotées ?

Pour Bruno Dufayet, président de la Fédération nationale bovine, *«les chiffres parlent d'eux-mêmes : moins de 700 euros par mois c'est le revenu d'un producteur de viande bovine, pour avoir le plus bel élevage du monde, le plus durable, qui produit une viande de qualité. Comment le gouvernement peut-il déclarer ne pas vouloir abandonner les éleveurs de bovins viande et vouloir répondre à l'urgence de leur situation en débloquant 60 millions d'euros… tout en leur retirant quelques jours plus tard 250 millions d'euros d'aides Pac par an ?»* Pour lui, si la feuille de route française de la Pac devait rester en l'état, ce serait un abandon de l'élevage.

Le 6 avril, le mouvement se poursuit à Dijon

Invitant chacun et chacune à maintenir la pression, le réseau syndical a prévenu : *«d'autres rassemblements, y compris à Paris, pourraient s'organiser si le gouvernement ne revoit pas sa copie»*. Le prochain rendez-vous est déjà fixé : le 6 avril à Dijon pour toute la Bourgogne Franche-Comté (lire ci-dessus et page 17). Comme dans toute manifestation agricole qui se respecte, du fumier, de la paille et des pneus ont été déversés devant les préfectures. En fin de manifestation, la tension est montée d'un cran avec un dépôt de fumier et un gigantesque brasier allumé devant la préfecture. Les JA particulièrement remontés par l'inertie des pouvoirs publics ont joué des coudes avec les CRS, qui n'ont pas hésité à gazer la foule de manifestants. Un rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture a été obtenu.

SOPHIE CHATENET, SÉBASTIEN DUPÉRAY,
BASTIEN MIGAULT

Des jeunes inquiets mais fiers de leur métier

Quentin Boyer s'est installé le 1er juillet 2017. Guillaume Maillet, trois ans plus tôt. Ils sont tous deux éleveurs charolais à Vendenesse-sur-Arrou, près de Gueugnon, en Saône-et-Loire. Océane Testard est ouvrière agricole sur l'exploitation de son père à Étang-sur-Arroux. Elle ambitionne de reprendre celle-ci… *«Enfin, si la future Pac le permet»*, craignent-ils. Les trois partagent le même point de vue sur la situation actuelle très difficile pour le monde de l'élevage. *«Certes, c'est un métier que l'on fait par passion, mais qui aimerait travailler pour ne rien avoir à la fin du mois ? Nous, c'est ce qu'on vit avec, en prime, de très grosses cadences de travail. On bosse plus de 70 heures par semaine, avec des vêlages parfois en pleine nuit, les samedis ou dimanches. Les bêtes, c'est comme nos enfants»*, explique Océane. Si les trois amis, membres des JA de Saône-et-Loire, ont fait la route jusqu'à Clermont-Ferrand, ce n'est pas pour le plaisir de s'offrir une balade. *«On aurait préféré être dans nos exploitations à s'occuper de nos bêtes plutôt que d'être ici»*, expliquent-ils mais les circonstances font qu'il fallait se mobiliser. *«Les jeunes sont vraiment inquiets»*, alerte Guillaume. *«Il faut que la loi Égalim soit réellement appliquée pour avoir des cours de la viande qui prennent en compte notre coût de production»*, assure Quentin. Si la Pac et la loi Égalim étaient les deux sujets de la manifestation clermontoise, les problématiques de l'élevage sont beaucoup plus vastes.



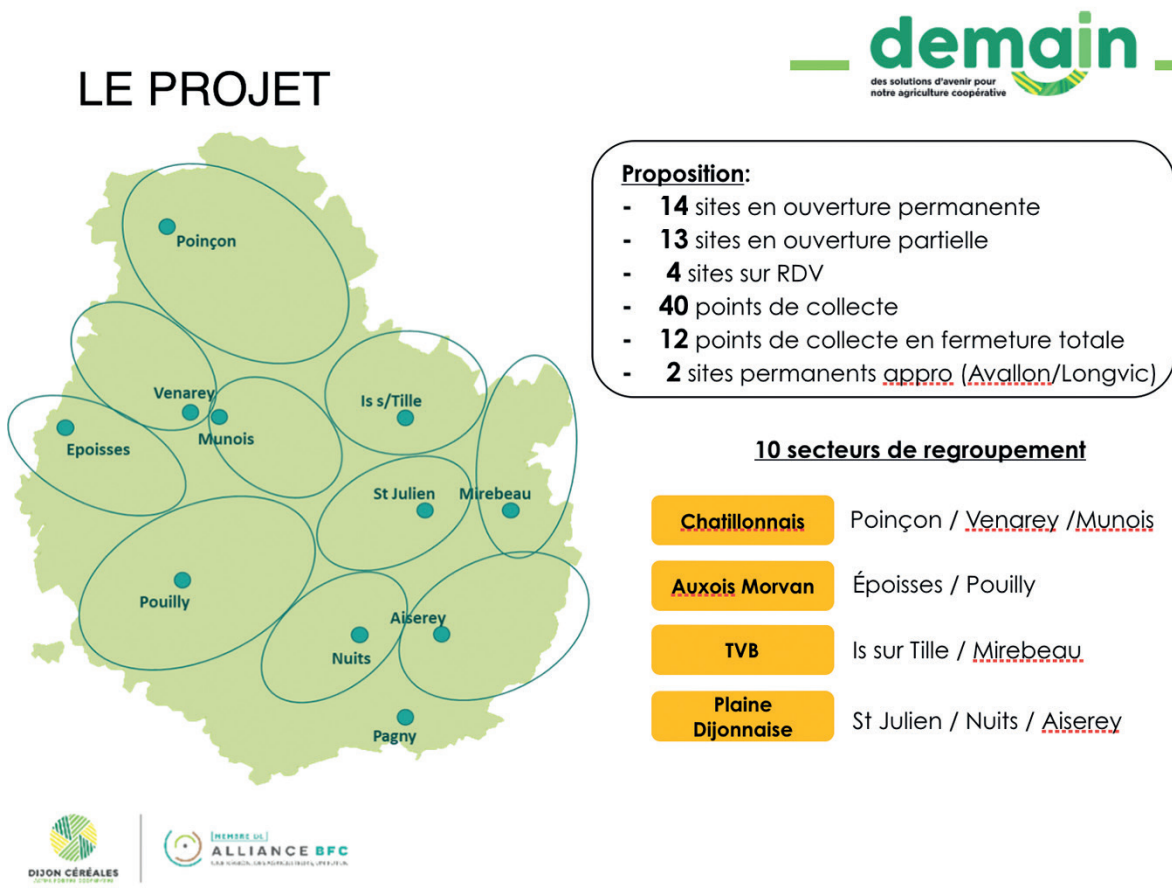
Coopératives

Maillage territorial optimisé pour Dijon Céréales

Dans le cadre de son plan de développement «*Demain*», l'entreprise redimensionne sa présence en Côte-d'Or ce qui entraîne une refonte de l'organisation du travail. Pour cela, elle s'est appuyée en partie sur l'expérience du confinement du printemps dernier.



Pour Alexandre Weyrich, directeur Exploitation et Investissements de Dijon Céréales *«la réorganisation de nos sites et de notre manière de travailler s'appuie sur une réflexion permanente. Elle a pour but de nous faire gagner en agilité».*



En Côte-d'Or, le maillage des sites de Dijon Céréales s'articule selon une dizaine de zones couvrant le département.

C'est au pas de course que Dijon Céréales met en œuvre les différentes étapes de son plan de développement nommé «*Demain*». L'un des aspects les plus importants et visibles de ce plan est le redimensionnement de sa présence sur le terrain, à travers ses nombreux sites et, par extension, la réorganisation du travail qui découle de ce processus. La nouvelle organisation sera opérationnelle durant ce printemps 2021. Elle se justifie en raison de plusieurs facteurs : la «*petite*» moisson de 2020, l'adaptation à un plan de départs volontaires qui, notamment, au niveau du service Exploitation, se traduit par une dizaine de personnes en moins (magasiniers, chefs de silo). Il y a aussi la prise en compte des souhaits légitimes des agriculteurs adhérents qui attendent de leur coopérative qu'elle dimensionne ses moyens et ses charges au plus juste en fonction du contexte économique dans lequel elle évolue… tout en maintenant un service de proximité de qualité. Il y a enfin l'objectif, à travers ces décisions, de dégager des marges de manœuvre financières qui permettront de faire des investissements sur les sites, nécessaires aux ambitions affichées par Dijon Céréales face à la montée en puissance des contrats filières et de leurs cahiers des charges draconiens, et des conversions bio qui imposent des capacités d'allotements augmentées.

«Gagner en agilité»

Pour aller vers ce redimensionnement des infrastructures de la coopérative en Côte-d'Or, une dynamique progressive a été adoptée. Les élus de la coopérative ont d'abord été associés à la réflexion, ainsi que les équipes de terrain. Les collaborateurs des silos et magasins ont aussi été consultés afin de procéder à des ajustements, si besoin était. Enfin, le résultat de la réflexion globale a été présenté aux agriculteurs adhérents avant sa mise en application. «*Le principe*, explique Alexandre Weyrich, directeur Exploitation et Investissements au sein du groupe Dijon Céréales, *c'est de gagner en agilité. C'est la raison pour laquelle notre réflexion ne se limite pas à ce qui est mis en place cette année. Elle va se prolonger tous les ans afin que nous puissions adapter en permanence notre fonctionnement et ce, d'autant plus que l'activité de certains de nos sites peut aussi être impactée par l'évolution de la démographie agricole ou des pratiques du secteur*». L'un des aspects très intéressants à retenir de la réflexion qui a abouti à la nouvelle organisation du travail, c'est qu'elle s'est en partie appuyée sur l'expérience vécue lors du confinement du printemps dernier. «*Nous avions dû nous adapter à la pandémie*, poursuit Alexandre Weyrich, *et nous ne pouvions pas nous permettre, alors que ce confinement tombait sur une période de forte activité, au début du printemps, de fermer des sites. Nous avons donc mis en place des équipes Réserve. Cela a entraîné une organisation du travail inédite. Nous nous sommes mis en face des besoins de nos adhérents en faisant preuve de beaucoup d'agilité. Cette méthodologie conçue pour faire face au confinement nous a inspirés pour construire une organisation de travail nouvelle et adaptée aux objectifs contenus dans le plan «Demain .*

Polyvalence et montée en compétences

Concrètement, la traduction de cette nouvelle approche c'est la fermeture de quelques points de collectes, dont l'activité était faible. «*Nous avons placé le point d'équilibre économique des sites aux alentours de 1 500 tonnes de collecte annuelle*». Au-delà des quelques fermetures programmées, le gros du dossier est surtout constitué par l'instauration d'ouvertures partielles. C'est un fonctionnement tout en modulations qui s'est mis en place, avec de la disponibilité maximale en période d'activité forte, et moins d'ouvertures lorsque l'activité est plus faible. «*Tout cela repose sur une plus grande polyvalence de nos équipes*, précise Alexandre Weyrich. *Nous faisons monter un certain nombre de personnes en compétences. Nous disposons des outils de formation nécessaires pour cela*». L'évolution de l'organisation de travail nourrit un objectif économique ambitieux : «*Il nous faut assurer la qualité de service en approvisionnement comme en collecte avec la double ambition de répondre à l'ensemble des attentes de nos adhérents, et d'améliorer notre compétitivité. Mettre en place des ouvertures partielles et modulées sur certains sites se traduit par une diminution des charges, ce qui permettra de lancer des investissements nécessaires sur les sites stratégiques, notamment pour répondre aux impératifs liés à la montée en puissance des contrats filières et celle des conversions en bio*». Cet effort global, il porte aussi sur la logistique : le but, là encore, est de gagner en agilité. «*Nous poussons à des livraisons en culture*, souligne le responsable Exploitation et Investissements. *Cela représente près de 70 % de nos livraisons aujourd'hui et nous permet d'éviter des ruptures de charge sur nos sites. Nous voulons aussi favoriser le « click & collect » et la prise de rendez-vous pour toujours plus d'anticipation. Cela implique, pour certains agriculteurs, de modifier leurs habitudes. Nous ne devons pas oublier néanmoins qu'une relation très forte avec nos chefs de silo s'est construite au fil du temps. Le contact reste très important pour notre coopérative. Nous devons le prendre en compte dans ce changement d'organisation. La montée en puissance du e-commerce participera aussi à cette évolution globale…* »

BERTY ROBERT

Dix zones déterminées sur la Côte-d'Or

Concrètement, dix zones de regroupement géographiques ont été mises en place sur toute la Côte-d'Or, selon un schéma où un site stratégique a sous sa responsabilité des sites intermédiaires et des points de collecte.Ces dix zones sont, pour le châtillonnais : Poinçon-lès-Larrey, Venarey-Les Laumes, Munois. Pour l'Auxois-Morvan : Époisses et Pouilly-en-Auxois. Pour la partie Tille-Vingeanne-Bèze : Is-sur-Tille et Mirebeau-sur-Bèze. Pour la Plaine dijonnaise : Saint-Julien, Nuits-Saint-Georges, Aiserey. À cela s'ajoute une organisation plus spécifique sur un petit secteur réunissant Auxonne, Montmirey et Pontailler-sur-Saône. Les fermetures totales concerneront 12 sites (uniquement des points de collecte). Les sites en ouverture permanente passent de 27 sites à 14, ceux restant étant en dispositif d'ouverture partielle.

Portrait

Un bien joli parcours

Alexandre Jobelin, 27 ans, est docteur vétérinaire depuis plusieurs mois à Saulieu.



Les plus fidèles lecteurs de Terres de Bourgogne - dotés d'une excellente mémoire - se souviendront peut-être d'Alexandre Jobelin. Au printemps 2014, ce jeune Côte-d'orien préparait le concours d'entrée en école vétérinaire et partageait son quotidien dans les colonnes du journal (voir archive). *« J'étais en classe de prépa C au lycée agricole de Quetigny. Je m'en souviens très bien, le début des épreuves était imminent… »*, se rappelle avec le sourire ce petit-fils d'agriculteur, originaire de Senneceylès-Dijon. Quelques jours plus tard, Alexandre Jobelin n'était malheureusement pas reçu au concours : *« mes résultats me rendaient admissible aux écoles d'ingénieurs mais pas en écoles vétérinaires. J'ai décidé de retenter ma chance l'année suivante, en 2015. J'ai intégré la même classe préparatoire mais cette fois, à Dannemarie-sur-Crête dans le Doubs, car il est impossible de redoubler dans le même établissement. Là, c'était ma dernière chance. En effet, il n'est pas autorisé de se présenter à trois reprises aux écoles vétérinaires »*.

Alexandre Jobelin se hisse au 49ème rang et décroche brillamment son concours pour sa deuxième tentative : *« nous étions environ 300 en lice et 56 places étaient disponibles, c'est passé ! Au mois de septembre, j'ai fait mon entrée à l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, dans le Val de Marne »*. Le jeune homme étudiera cinq ans dans cet établissement : *« les trois premières années ont été principalement théoriques. La pratique débute réellement en quatrième année : six mois sont consacrés aux élevages bovins et équins, l'autre moitié se dédie plus spécifiquement aux chiens et aux chats. En cinquième et dernière année, nous devons choisir une dominante, j'ai opté pour l'élevage bovin allaitant qui m'a toujours attiré. En ce qui concerne la notation, nous avons eu un contrôle continu durant ces cinq ans d'études, nos trimestres devaient être régulièrement validés. Finalement, tout s'est très bien passé »*. Plusieurs stages ont été réalisés au cours de ce cursus, l'un d'eux sera même déterminant : *« durant ma cinquième année, en 2020, j'ai réalisé six semaines de stages à la clinique vétérinaire Auxois Morvan à Saulieu. Cette expérience a été très intéressante et formatrice, et m'a permis de découvrir une équipe vraiment sympathique. Par chance, un poste s'est libéré : un vétérinaire allait changer de département et j'ai saisi l'opportunité qui se présentait à moi pour le remplacer »*.

Coup double

Alexandre Jobelin est en poste à Saulieu depuis août 2020, ses études ne se sont toutefois terminées qu'en octobre, après la soutenance de sa thèse. Le jeune « *véto* » se plaît beaucoup dans le métier qu'il convoitait depuis tant d'années : *« notre clinique est composée de quatre vétérinaires mixtes dont je fais partie, et d'une vétérinaire canine. Pour ma part, je travaille une journée par semaine en canine, le reste du temps est consacré à la rurale (bovins, ovins, caprins, équins). C'est un plus pour moi : je suis resté dans mon département d'origine. Idéalement, c'est ce que je voulais »*. Cerise sur le gâteau, Alexandre Jobelin a rencontré celle qui partage sa vie lors de ses études à Maisons-Alfort. Chloé Herfroy, originaire de Caen, était dans la même promotion. La jeune femme s'est elle aussi installée dans le sud de la Côte-d'Or, en l'occurrence à Arnay-le-Duc : *« Chloé travaille exclusivement avec les animaux de compagnie, tout se passe bien pour elle aussi. Nous vivons actuellement à Mont-Saint-Jean, un village au calme, situé à mi-chemin de nos deux lieux de travail »*.

Travail de nuit

Alexandre Jobelin a été mis dans le bain très rapidement avec la période des vêlages : *« nous sommes en plein dedans, le programme est très chargé, 24 heures sur 24. Me réveiller la nuit ne me fait pas peur car je suis un petit dormeur. Je suis de garde l'équivalent d'une nuit sur deux et un week-end sur deux, de novembre à mai. En décembre et janvier, le téléphone a sonné toutes les nuits ou presque. Le lendemain matin, il faut être à l'heure au travail comme si de rien n'était. C'est un coup à prendre ! Je suis au forfait jour, c'est-à-dire que je dois travailler 216 journées par an, sans interruption dans la journée »*.


Lycée agricole de Quetigny

Concours C : le stress commence à monter

Un élève de la classe préparatoire du Legta Olivier de Serres évoque les épreuves écrites des 12 et 13 mai.

Elle monte progressivement… A mon avis, la tension sera à son maximum deux ou trois jours avant l'écrit ! » lâche Alexandre Jobelin, 20 ans, originaire de Senneccy-le-Dijon. Titulaire d'un Bac scientifique et d'un DUT génie biologie, ce petit-fils d'agriculteur est scolarisé au lycée de Quetigny depuis septembre, dans une classe où l'on prépare l'entrée dans les écoles vétérinaires et d'ingénieurs agronomes. Une quarantaine d'heures de cours et d'interrogations écrites et orales sont au programme chaque semaine. Les matières concernées ? Mathématiques, physique/chimie, biologie, français et anglais. « Nous sommes 24 à préparer le concours C qui se déroulera dans les locaux d'AgroSup Dijon » informe l'étudiant, « les résultats de l'écrit détermineront celles et ceux qui seront admissibles aux épreuves orales, prévues la première semaine de juillet à Bordeaux ». Alexandre Jobelin, l'un des quatre côte d'oriens de cette classe préparatoire, souhaiterait devenir vétérinaire : « *j'ai toujours voulu faire ça. A Quetigny, nous sommes 16 à viser l'une des quatre places exigeantes ; « c'est vrai, il y a beaucoup de travail », reconnaît Alexandre Jobelin, « nous sommes sur les devoirs jusque'à 23 heures, parfois plus. Ces études demandent pas mal de sacrifices. Pour ma part, j'adore la chasse mais je n'y suis quasiment jamais allé' cette année. Quand je voyais mon père partir le dimanche matin, ce n'était pas toujours évident… Mais je me suis dit que ça n'allait durer qu'un an. Et puis, grâce à la très bonne ambiance qui règne dans notre classe, la difficulté est surmontée, chacun s'aide comme il le peut et il y a un certain plaisir à venir étudier !* ».

Comme 15 autres étudiants de sa promotion, Alexandre Jobelin vise l'entrée dans une école vétérinaire.

Aurélien Gomez

Petit souvenir du 2 mai 2014, dans la cour du lycée agricole de Quetigny.

AG

Productions végétales

En bons voisins

Les techniciens de la Chambre d'agriculture et de la SAS Bresson multiplient leurs collaborations depuis le début d'année.


Lors d'une réunion d'échanges, le 9 mars à la Maison de l'agriculture.

Quelques centaines de mètres séparent Bretenière et Saulon-la-Chapelle. Cette proximité géographique est la bienvenue, car les techniciens de la Chambre d'agriculture et de la SAS Bresson sont amenés à se rencontrer beaucoup plus fréquemment depuis plusieurs semaines. *« La séparation de la vente et du conseil, en matière de produits phytosanitaires, est entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et marque effectivement un coup d'accélérateur dans nos collaborations »*, indique Romain Flamand, responsable appro chez le négoce en céréales.

Comme la majorité des distributeurs, la SAS Bresson a fait le choix de la vente. *« La Chambre d'agriculture, de par son expertise, s'est quant à elle positionnée sur la partie conseil »*, poursuit Romain Flamand, *« leurs conseillers vont de ce fait intervenir de plus en plus chez nos clients. À ce titre, il est capital de leur présenter et d'échanger sur les différents cahiers des charges, je pense notamment à ceux de la filière Blés CRC/Label rouge ou encore du Lin Bleu blanc cœur. L'idée est de partager les mêmes objectifs : accompagner nos clients au quotidien. Cette situation est particulière car nous n'avons plus le droit d'apporter de conseils phyto, mais nous devons continuer à fournir une marchandise de qualité, qui répond à des normes de production bien spécifiques à nos clients meuniers malteurs et triturateurs. Notre collaboration avec la Chambre d'agriculture est donc essentielle »*.

La séparation de la vente et du conseil génère de grands changements dans les habitudes de chacun. Les produits phytosanitaires ne représentent toutefois que 30 % du marché de la SAS Bresson. *« Il n'y a pas de bouleversements dans nos autres activités s'intéressant aux biocontrôles, aux engrais, aux semences, ni même dans les différents services proposés à nos clients »*, tempère Romain Flamand.

Pour la Chambre d'agriculture, la collaboration est également importante. Être au fait des exigences des filières, c'est assurer un conseil stratégique phytosanitaire pertinent et de qualité. Les rencontres avec la SAS Bresson sont aussi l'occasion d'échanger sur des questions plus diverses telles que la traçabilité, la certification Haute valeur environnementale (HVE) ou encore l'agriculture biologique.

AG

Rappels Deux types de conseils

Le conseil stratégique est obligatoire et définit la stratégie de l'agriculteur, permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires. Lors du renouvellement du Certiphyto, chaque exploitant doit avoir reçu deux conseils stratégiques sur une période de cinq ans, avec un intervalle de deux à trois ans entre deux conseils.

Le conseil spécifique est quant à lui facultatif, et laissé au libre choix de l'agriculteur. Le distributeur aura cependant l'obligation de notifier les recommandations d'utilisation sur les produits phytosanitaires commercialisés.

► En bref

Vols dans les exploitations

Un œil à ouvrir

Dans une récente édition, Terres de Bourgogne faisait écho d'un vol de GPS survenu début mars dans une ferme du Châtillonnais. Des nouvelles nous remontent cette fois du secteur de Pouilly-en-Auxois et Arnay-le-Duc, où des étranges vendeurs de clés se sont fait connaître dans plusieurs exploitations agricoles. En pratique, un homme se veut à chaque fois insistant dans sa démarche malgré un refus catégorique de l'exploitant agricole. La discussion traîne parfois et un autre individu en profite pour prospecter et entrer dans l'exploitation. Quatre camionnettes (deux blanches, une bleue et une grise) ont déjà été identifiées. Si les exploitants ne sont pas présents, les individus inventent des prétextes auprès des familles pour avoir accès aux ateliers. La gendarmerie est bien entendu prévenue. Ce genre d'évènement rappelle les bons réflexes à avoir dans ce genre de situation, notamment prévenir la gendarmerie en composant le 17 en notant le maximum d'informations (statures, signes distinctifs, véhicule, immatriculation, direction de fuite…).

AG

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

08/04 (Baigneux les Juifs) **Haie : de la plantation à la valorisation**
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

09/04 et 24/09 (lieu à définir) **Intégrer un chien de protection**
Contact : Aurore Gérard, CA21 - 03 80 90 68 72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

12/04 (Beaune) **Rédiger son DUER**
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

15/04 (Châtillon)**, 16/04** (Bretenière) **Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (renouvellement tous les 24 mois). Initiation : les 12 et 13/04** (Bretenière)
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

28/04 et 6/05 (Bretenière) **Agencer son point de vente**
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Syndicalisme

Une manif à ne pas manquer

Plusieurs agriculteurs se sont rendus mardi matin devant les locaux de la Dreal. Un *« petit coup de com »* pour annoncer la grande action syndicale du 6 avril à Dijon.



Antoine Carré, président des JA, attend un maximum de monde la semaine prochaine.



De nombreux agriculteurs et tracteurs, avec des bennes bien remplies, sont attendus mardi 6 avril à Dijon. Ce jour-là, une action syndicale de très grande ampleur est programmée. *« Toute la région est concernée, il nous faut un maximum de monde. J'appelle d'ailleurs notre département à bien répondre présent »*, insiste Antoine Carré. Le président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or faisait partie d'une petite délégation syndicale qui s'est déplacée mardi matin devant les locaux de la Dreal : *« nous y avons laissé quelques messages, histoire d'annoncer notre venue ici dans quelques jours. Cette petite visite est plus un coup de com qu'autre chose. En revanche, le 6 avril, la situation sera tout autre, cela risque d'être très chaud, dans la continuité de la manifestation du 25 mars à Clermont-Ferrand »*.

« Rien ne va »

Le ras-le-bol est *« total »* dans les campagnes, traduit le responsable syndical : *« les premières annonces de la Pac nous désolent mais il n'y a pas que ça. On nous empêche sans cesse de faire notre travail, nos moyens de production sont de plus en plus limités. Pour ne rien arranger, une partie de notre administration est clairement militante, elle ne cesse de nous mettre des bâtons dans les roues. C'est insupportable et nous le dénonçons une nouvelle fois. Les messages que nous laissons aujourd'hui devant la Dreal s'adressent à tous les fonctionnaires et à tous services de l'État qui s'occupent de l'agriculture : nous ne pouvons pas continuer ainsi. Personnellement, je ne fais que gérer des dossiers de jeunes et de moins jeunes, de conventionnels et de bio, d'éleveurs de poules, de bovins dans lesquels rien ne va. Dreal, DDT, DDPP et même préfecture : nous n'avons aucun soutien, il y en a vraiment marre. En tant que président JA, je n'arrive plus à regarder un jeune dans les yeux en lui disant qu'il faut s'installer. Cela devient très grave »*.

Appel à la mobilisation

Antoine Carré insiste sur l'importance du rendez-vous : *« une chose est sûre, il nous faudra des avancées. Il nous faut un maximum de personnes, je ne vais pas dire motivées car ce n'est plus le terme approprié. Je vais dire des personnes énervées, en colère, qui ressentent de l'injustice. Je ne veux plus entendre l'excuse que Dijon est trop loin, qu'il faut trop de temps pour venir ici ou alors, que l'on retrouve toujours les mêmes gens lors des manifestations. Dans mon cas, je me rends à chaque rendez-vous, j'étais encore avec deux tracteurs et une benne lors de notre dernière sortie, avec mon salarié. Je comprends tout à fait les contraintes de celles et ceux qui habitent loin, mais cette manifestation est celle qu'il ne faut pas manquer. J'entends dire que des tracteurs viendront depuis Mâcon… De ce fait, toute la Côte-d'Or doit encore plus répondre présente ! Nous devons être exemplaires. Franchement, ce genre d'action syndicale, je m'en passerais bien. Il y a un énorme stress la veille et toute la nuit qui précède un tel événement, surtout lorsque l'on est organisateur et responsable… Nous avons tous énormément de travail sur nos fermes respectives, mais il faut se libérer dans ce cas de figure. Ce mardi 6 avril représente notre seul moyen de nous faire entendre, alors venez en nombre ! »*.

AG

« Cela ne peut plus durer »



Fabrice Genin, président de la FDSEA, a répondu aux sollicitations de plusieurs médias grand public ayant fait le déplacement. Le responsable syndical a bien rappelé les spécificités des zones intermédiaires, en précisant que ces territoires étaient totalement absents des discussions autour de la prochaine Pac : *« Les premières lignes qui nous reviennent ne nous conviennent aucunement, le compte n'y est pas. Nos zones à faibles potentiels et forts handicaps naturels n'apparaissent nulle part. C'est tout simplement incompréhensible, il nous faut des mesures d'accompagnement spécifiques ! Les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont de quoi être inquiets et mécontents, notre région est l'une des rares en France à être intégralement située en zones intermédiaires ».*

Le Côte-d'orien a bien précisé que la problématique Pac ne se résoudra pas devant la Dreal : *« nous irons à la Draaf et en préfecture car leurs services ont les cartes en main pour rééquilibrer les différents soutiens. La Dreal, ce sera pour aborder nos différents moyens de production. Ces derniers sont mis à mal, je pense notamment aux dossiers de la gestion de l'eau et de la directive nitrates pour ne citer qu'eux. Les exploitants agricoles enchaînent les contraintes, cela ne peut plus durer ainsi. Si encore ces contraintes servaient à quelque chose… Là, ce n'est clairement pas le cas. Des mesures en faveur de l'environnement ne se prennent pas derrière un bureau, il faut aller sur le terrain en considérant les caractéristiques et les problématiques de chaque territoire ».*

Attaques de loup

Qu'en penseraient nos ancêtres ?

Le problème loup s'amplifie dans le département. Pour tenter de le régler, la profession agricole se heurte à bien des obstacles, créés par « *l'homme moderne* », qui dépense des millions d'euros sans compter pour assurer la présence de ce prédateur dans nos campagnes.



Lors d'une réunion à Sainte-Sabine, en présence de Claude Font, en charge du dossier loup à la Fédération nationale ovine.

Mardi 23 mars, la Côte-d'Or attendait de bonnes nouvelles ou du moins quelques avancées dans la problématique du loup. Deux rencontres étaient programmées avec Jean-Paul Celet *« préfet référent national sur la politique du loup »* et Claude Font, en charge du dossier à la FNO, association spécialisée de la FNSEA. À l'issue de ces deux rendez-vous, le sentiment d'inquiétude partagé par tous les éleveurs n'a fait que s'amplifier : la partie est loin, mais alors très loin d'être gagnée… Claude Font a rappelé que le loup est protégé à l'échelon européen. Une convention signée à Berne en 1979 est effective depuis 1982. *« Autrement dit, même si la France voulait éradiquer cet animal, il faudrait que tous les autres pays partagent le même avis pour faire bouger les lignes »*. La France dépense – pour l'instant – 35 millions d'euros chaque année dans le dossier loup et semble parfaitement l'assumer. Chacun se fera son avis sur la question.

On ne lâche rien

Face à la détresse des éleveurs, la profession agricole va continuer de faire monter la pression. À ce titre, les parlementaires seront prochainement visés. Une parade d'ordre technique est envisagée dans le même temps, comme l'indique le représentant de la FNO : *« en pratique, pour tenter d'obtenir un tir de défense, il faut être préalablement équipé d'un matériel de protection. Une demande doit être adressée à l'administration pour obtenir ce matériel dont l'acquisition est subventionnée. L'idée serait de constituer un maximum de dossiers dès maintenant »*. Hubert Mony, président du syndicat d'élevage ovin, demande de retarder la date limite de l'appel d'offres de la DDT : *« Les dossiers sont à déposer avant le 1er avril ! Il y aura une seconde date mais nous ne savons pas quand. Il nous faut absolument un report, une date plus tardive pour avoir un maximum de monde dans ce dispositif. Des courriers ont été envoyés pour expliquer la situation aux éleveurs »*.

AG

Point de vue *« On nous prend vraiment pour des billes »*

Avant cette réunion en salle, Hubert Mony et bien d'autres responsables agricoles avaient accompagné le préfet chez Arnaud Deschamps à Poiseul-la-Ville et Jean-Marie Guyot à Diancey. L'objectif était de démontrer la "non-protégeabilité" des élevages côte-d'oriens. ***« Le préfet a bien compris qu'il y avait beaucoup d'élevages de sélection chez nous. Cela implique la constitution de nombreux lots d'ovins et donc l'impossibilité de protéger nos animaux avec des patous. Ces derniers seraient bien trop nombreux. Encore une fois, nous ne sommes pas des éleveurs de chiens. Ça, Jean-Paul Celet semble l'admettre volontiers »*****, résume Hubert Mony.**
Bien trop de contraintes seraient également engendrées avec la pose de clôtures électriques, poursuit le président du syndicat ovin : ***« pour les 280 ha de prairies de Jean-Marie Guyot, il faudrait installer 37 km de clôtures. Oui, 37 km ! Cela est juste impossible. Lors de cette sortie, nous avons abordé bien d'autres critères de non-protégeabilité, comme la présence de haies qui compliquerait le fonctionnement des installations électriques, il y aurait aussi le relief et la configuration des parcelles, l'association bovins-ovins, le passage éventuel de sentiers de randonnée, de cours d'eau… Chacun d'entre nous devra mentionner tous ces points dans un dossier, l'arbitrage sera effectué par la DDT. Un important travail administratif est donc devant nous, encore une fois à notre charge. Une autre chose à savoir : pour protéger chaque exploitation, un montant de 6 500 euros peut être accordé. Pour certaines exploitations, cette somme sera largement dépassée. Dans ce cas un nouveau critère de non-protégeabilité serait alors démontré »*****.**
Hubert Mony, comme l'ensemble des éleveurs, n'est pas du tout convaincu par ces moyens de protection : ***« le préfet a laissé penser qu'il fallait protéger ce qui pouvait l'être. L'idée de sacrifier une partie de nos animaux est juste inconcevable… Malgré tout, si ce dispositif peut au moins permettre de se donner des chances de prélever le loup, il faut y aller. Si cela peut déboucher sur des tirs de défense, ce sera déjà ça. Cela rassurera une partie des éleveurs, mais encore une fois, ce sera à nous de faire le travail. Je le rappelle ici : nous attendons encore le matériel de visée nocturne demandé à la DDT. L'administration ne se presse pas. Claude Font a d'ailleurs recadré l'administration en regrettant que la carte des cercles ne soit pas mise à jour. En effet, deux semaines après l'attaque à Écutigny, ce village n'était toujours pas mis en cercle 2 ! Nous sommes livrés à nous-mêmes, on nous prend vraiment pour des billes »*****.**

Un litige ? Défendez-vous !

La FDSEA21 peut vous accompagner

La prolifération des réglementations, lois et décrets divers et variés qui s'appliquent à l'agriculture augmente les risques d'incompréhensions, d'erreurs, de contraintes impossibles à respecter. Et de fait, les litiges concernant le droit de l'environnement, les aides Pac, les dégâts de gibier… se multiplient. Ils donnent éventuellement lieu à des échanges préalables avec l'administration, mais aussi des convocations judiciaires, voire des procédures administratives. Cette guerre administrative est longue, éprouvante et chaque détail peut compter, mais c'est tout à fait possible de gagner.
Se faire accompagner par la bonne personne peut faire pencher la balance, en rétablissant quels sont vos droits et obligations, dans quelle mesure vous pouvez bénéficier d'un droit à l'erreur légitime… Dans tous les cas, ça évite surtout de se retrouver seul face à des interlocuteurs habitués à ce genre de procédures, qui n'hésitent parfois pas à essayer d'intimider les mis en cause.
Or, nous constatons que le recours à des tiers de confiance n'est pas automatique, ou que la sollicitation est très tardive, alors que la majorité des contrats d'assurance agricoles prévoient une assistance juridique qui peut prendre en charge tout ou partie des frais d'avocat et de procédure.
De nombreuses ONG, groupes de pression… n'hésitent pas à s'entourer d'une armée d'avocats, juristes, spécialistes des procédures, pour débusquer la moindre erreur qui peut leur être favorable, même s'il s'agit d'une virgule mal placée. Pourquoi pas nous ?
À la FDSEA21, nous pensons qu'il faut se battre sur tous les fronts, y compris celui des petites virgules. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place une procédure dédiée pour accompagner tous les agriculteurs de Côte-d'Or qui le souhaiteraient :
Accompagnement possible à la résolution amiable des litiges, à la prévention de la judiciarisation des dossiers qui peuvent être traités plus rapidement et facilement sans procédure lourde par un membre de l'équipe administrative FDSEA21.
Quand c'est nécessaire : Accompagnement dans la recherche d'un avocat (de la simple fourniture d'une liste de cabinets avec lesquels nous sommes en relation à l'accompagnement physique aux RDV et pour le suivi du dossier).
À la demande de l'agriculteur uniquement : relais syndical lors d'actions plus revendicatives possible
Pour un accompagnement efficace, contactez-nous dès le début de vos ennuis !
Accueil de la FDSEA21 : accueil@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 67.

Samuel Bulot et François-Xavier Lévêque,
secrétaire général et secrétaire général adjoint de la FDSEA21

Focus
La FDSEA21 propose aussi des services d'accompagnement juridique spécifiques : tous les adhérents peuvent faire appel au juriste en droit rural pour traiter les problèmes liés au foncier, pour les litiges liés aux indemnisations dégâts de gibier… Les adhérents peuvent aussi nous contacter pour tout ce qui concerne leurs salariés.

Agenda

17-04 Fête du Bœuf à Pouilly-en-Auxois
L'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise la Fête du bœuf samedi 17 avril, ce rendez-vous rassemblera de nombreux bovins ainsi que des ovins de qualité au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Au programme de la journée : opération des jurys, classement des animaux, vente commerciale auprès des professionnels.
Ouverture au public professionnel uniquement.

Exceptionnellement cette année : pas de repas ni de buvette.

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Anniversaire

Une année de Drive fermier 58

Cela va faire un an que le Drive Fermier de la Nièvre a ouvert ses portes. Pour l'occasion, une rétrospective s'imposait pour mieux appréhender les nouveaux projets en cours le concernant.

Tout a commencé lors du premier confinement en mars 2020. Voilà donc un an que le Drive fermier de la Nièvre propose des produits locaux à ses clients. Mais, au départ, l'initiative, insufflée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Nevers Agglomération, n'avait pas tout à fait le même aspect qu'aujourd'hui. *« Du 9 avril au 7 mai, nous prenions les commandes par téléphone et par mail. Les personnes avaient le choix entre 4 à 5 paniers préparés renouvelés chaque semaine »* détaille Clémence Guillaumet, conseillère en diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui gérait les paniers et les commandes à l'époque. Une véritable machine à gaz comptant environ 867 clients mais qui *« devait plus ou moins changer de mains pour se développer pleinement »*.



Photo : Clémence Guillaumet

Corinne, 51 ans, est cliente du drive fermier 58 depuis le premier confinement. *« J'aime beaucoup l'idée de faire marcher la production locale. Grâce au drive, on accède simplement à des produits de qualité et comme les exploitants sont ceux qui nous donnent les paniers, ils peuvent nous faire découvrir de nouveaux produits. C'est un lien privilégié ».*

Une appellation contrôlée

Pour que l'initiative soit bien bordée, l'agrément pour l'obtention de l'appellation Drive Fermier 58 est fait en décembre 2020. Pour rappel, *Drive fermier* est une marque déposée par le réseau des Chambres d'agriculture et son réseau Bienvenue à la ferme. *« Bienvenue à la ferme accompagne le développement du e-commerce de produits fermiers grâce à la création des Drives fermiers Bienvenue à la ferme pour répondre à la demande sociétale. Aujourd'hui, plus de 65 points de retrait permettent aux consommateurs de s'approvisionner en France via internet. Couplée au développement d'une plateforme de e-commerce (anciennement appelée Mon panier local et depuis 2020 Socleo), cette solution innovante rend accessible de manière simple et rapide les productions fermières »* précise Clémence Guillaumet.

Montée en puissance

Le 4 juin, le Drive fermier passe sous la houlette d'Amélie Vincent, exploitante à la Ferme du Pressoir (Ourouër) et présidente de l'Association Drive Fermier de la Nièvre. À partir de là, les clients peuvent sélectionner les produits qu'ils désirent dans un catalogue en ligne. Finis donc ceux préremplis, ils ont le choix entre du fromage, des légumes, des fruits, de la viande, etc. *« Avant la mise en place du couvre-feu nous réalisions environ 60 paniers par semaine pour une facture moyenne de 40 euros par client »* rappelle Amélie Vincent. *« Aujourd'hui, le panier moyen est de 49 euros par drive. Pour les fêtes de fin d'année, il est monté jusqu'à 65 euros en moyenne »* ; une progression certaine dont le glas ne semble pas proche.

Un élan qui continu

Même si Amélie Vincent raconte que la gestion du Drive Fermier lui demande énormément de temps, ce n'est pas pour cela qu'elle compte abandonner, bien au contraire. *« Nous avons de nombreux projets, comme l'ouverture d'un quatrième point de retrait. Trois communes sont en lisses, mais je ne peux pas vous en dire plus »*. Il faudra donc patienter encore un peu pour connaître l'implantation de ce dernier né. L'autre intention en cours, est la mise en place d'un service de livraison à domicile. *« Les mesures sanitaires nous forcent à trouver de nouvelles astuces pour attirer un peu plus de clients et faire découvrir nos produits locaux »*. Cette initiative qui devrait voir le jour d'ici avril se concentrera uniquement sur la ville de Nevers. Les livraisons devraient être effectuées après 18 heures par un prestataire. *« Nous souhaitons que cela prospère, car la population apprécie de consommer des produits locaux. Il y a un engouement certain, même si nos produits sont un peu plus onéreux que ceux en grandes surfaces »*.

CHLOÉ MONGET



L'équipe de producteurs à la création du Drive Fermier avec Amélie Vincent (écharpe à carreaux à droite).

De nombreuses casquettes

Agricultrice, aide pour le drive ou encore gestionnaire de commandes, Amélie Vincent multiplie les fonctions. *« Le temps que je consacre au drive, je ne le passe pas sur mon exploitation. Même si cela est chronophage, je ne suis pas seule, et heureusement »*. En effet, lors du retrait des paniers par les clients dans un des points de distribution (Nevers, Saint Benin D'Azy ou encore Azy-le-Vif), d'autres producteurs sont là pour aider. *« En général, nous sommes deux ou trois en fonction du nombre de paniers à distribuer. Parfois, on en profite pour montrer au client les produits de son panier qui viennent de notre exploitation ».*

D'où viennent les produits ?

« Aujourd'hui, une trentaine de producteurs nivernais alimentent le drive fermier en produits. Pour ces derniers, nous essayons dans la mesure du possible de ne pas avoir de doublons afin d'avoir de la diversité. Par exemple, nous avons une gamme bio et une autre non bio ».

▸ Formations

08/04 Découvrir l'Agroforesterie (parcours volaille)
Contact et inscription : Etienne Bourgy – 03 86 93 40 18 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 *(sur exploitations)* Se perfectionner à l'utilisation de son chien de troupeau
Contact : Christophe Rainon – 06 72 39 76 43 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

13-15/04 Transformez vos fruits et légumes
Contact : Clémence Guillaumet – 03 86 93 40 20 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

15/04 *(sur exploitations)* S'initier au dressage de son chien de troupeau
Contact : Christophe Rainon – 06 72 39 76 43 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

29/04 *(sur exploitations)* Aborder sereinement le pâturage des ovins
Contact : Christophe Rainon – 06 72 39 76 43 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes les formations de la chambre d'Agriculture : Contact 03 86 93 40 37 ou https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/

Action syndicale dans l'Yonne

Romaric Gobillot s'exprime

Suite à la visite du Auchan d'Avallon le 25 mars, où une vingtaine d'éleveurs de l'Yonne et de la Nièvre se sont rendus, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la Nièvre explique que cela est la suite des actions menées au Auchan de Cosne et du Bi1 de Châtillon-en-Bazois le 11 mars dernier. *« Nous maintenons la pression pour qu'un contrat soit établi afin de rémunérer au juste prix les éleveurs. Nous voulons que la rémunération couvre les coûts de productions. Lors de l'action à Avallon, un contrat a été déposé au groupe Schiever. Nous attendons maintenant un retour de leur part. Nous avons posé nos objectifs désormais c'est à eux de nous proposer quelque chose »*. Il conclut en martelant : *« La situation est la même depuis des années, il faut que ça s'arrête et surtout il faut que cela avance ! »*.



Visite de ferme bio

Partager pour mieux s'adapter

La visite de la ferme en grandes cultures bios du Domaine de Bellevue à Châteauneuf-Val-de-Bargis, le 24 mars, était organisée par la Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne et l'animation des captages du nord de la Nièvre. L'occasion pour les agriculteurs récemment convertis et même ceux en culture conventionnelle, d'échanger sur les pratiques en agriculture biologique.

Préparée conjointement par la Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne, et l'animation des captages du nord de la Nièvre la rencontre a réuni une vingtaine d'agriculteurs (bios et conventionnels) ainsi que des étudiants (BTS GDEA et Bac pro en Agroéquipement). L'objectif de la rencontre était simple : partager, renseigner et échanger sur le thème de la culture biologique et la conversion. *« J'apprécie ces moments d'échanges. Pour moi, il est primordial d'expliquer et de partager son expérience »* précisait Rémi Jaupitre, exploitant du Domaine de Bellevue (215 ha), lors de la visite de sa ferme le 24 mars dernier.

Retrouver le goût au travail

« Pour moi, une conversion se fait en 5 ans. Il est nécessaire d'avoir un peu de trésorerie avant de se lancer, car les premières années peuvent être ardues » précise Rémi Jaupitre, avant d'ajouter *« mais cela vaut le coup »*. Toujours selon lui, le passage en bio lui a permis de retrouver un élément essentiel depuis sa conversion en 2016. *« J'ai retrouvé le goût de travailler sur mon exploitation, car les méthodes sont diverses en bio pour obtenir ce que l'on souhaite. Dénicher des alternatives à une culture conventionnelle m'a redonné de la motivation »*.

Des manipulations évitées

« Avant, j'aurai été en train de courir partout pour traiter, alors que maintenant, pratiquement tout le désherbage se fait à la herse étrille. C'est un bienfait de ne plus travailler avec des phystos ». Il évoque également son état de santé qui s'est amélioré et sourit en expliquant que même s'il ne gagne pas forcément de temps, *« c'est nettement plus agréable de herser que d'utiliser un pulvé »*.

L'étalement, la bonne solution ?

Pour éviter d'engager toute une exploitation, certains se convertissent au bio progressivement. Ainsi allouent-ils quelques hectares à ce type de culture, tout en continuant en conventionnel. *« Cela peut être une bonne solution pour se convertir doucement, sans trop perdre »* poursuit Rémi. D'ailleurs, il conclut en insistant *« il n'y a pas de recette miracle pour réussir, car il faut s'adapter à ses terres mais surtout à ses envies »*.

CHLOÉ MONGET



Rémi Jaupitre (casquette marron au centre), a pris le temps de montrer le matériel utilisé en grandes cultures bio.



Lors de la visite, une démonstration de herse étrille a eu lieu sur une culture de blé, dans une parcelle concernée par le bassin d'alimentation du captage de Corbelin.

Témoignage Pascal Dameron, 50 ans, exploitant en pleine conversion

« Ma conversion en bio va démarrer à Pâques de cette année. J'en attends beaucoup notamment pour la réduction des produits phytosanitaires. Cela fait plusieurs années que j'y pense, mais j'ai eu le déclic lors du départ de mon salarié, quand je me suis retrouvé tout seul à gérer mon exploitation (270 ha et 110 mères). Je n'ai pas vraiment peur de me lancer, car je n'ai pas spécialement d'investissement à faire, mis à part l'achat d'une herse étrille, indispensable pour le désherbage mécanique. Cette visite du domaine de Bellevue permet aussi de se rendre compte qu'en bio les marges sont presque équivalentes au conventionnel ».



En chiffres Le bio en 2020…

- 44 nouvelles structures.
- 277 fermes et domaines bios au total.
- 23 621 ha en bio dont 9 280 ha en conversion et 2 918,1 ha en première année de conversion. Environ 8 % des fermes nivernaises.

Note : Ces chiffres sont provisoires et donc amenés à évoluer. Source : Orab BFC et Agence Bio.

La curiosité de la jeune génération



Benjamin Laloi (à gauche) avec son professeur était à l'image du reste des élèves : très enthousiaste lors de cette visite.

« Cette journée est l'occasion de découvrir ce qui se fait ailleurs. C'est indispensable pour s'améliorer et je pense continuer à faire ce type de visite quand j'aurai repris la ferme de mes parents. Ce qui m'a frappé aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas trop de différences quand on compare les marges en bio et en conventionnel » explique Benjamin Laloi, 20 ans, étudiant en BTS GDEA. De son côté, David Heurley son professeur en mécanique agricole au lycée Cœur de Nièvre, met en avant que : *« On incite les jeunes à regarder différemment, à leur montrer qu'il est possible de cultiver autrement. On voit qu'il y a de plus en plus d'agriculteurs qui passent au bio, et apprendre de l'un d'eux est une chance. Aujourd'hui, on a appris qu'il utilise les mêmes machines qu'en conventionnel et que les prix des céréales sont finalement assez élevés. Finalement, il y a assez peu de différences entre les deux méthodes ».*

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Élevage allaitant

Comment choisir son taureau ?

Afin de connaître les éléments à prendre en compte dans le choix d'un taureau en insémination animale ou en monte naturelle, le Gaec du Grand Montigny (Morvan) a ouvert ses portes.



De gauche à droite : Jean-Marc Perrigueur, Bertrand Perrigueur, Patrick Guy, Christophe Dagouneau (conseiller spécialisé bovins allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre), François Perrigueur.

Exploitation familiale depuis 1870, le Grand Montigny est aujourd'hui tenu par quatre associés – toujours de la même famille. Sous la houlette de Jean-Marc Perrigueur, 60 ans, c'est dans les années quatre-vingt-dix qu'il se tourne vers l'utilisation de l'insémination animale. *« Cela a plusieurs avantages. D'une part, on a une visibilité sur les qualités et critères du taureau, on sait donc plus ou moins ce que sa progéniture peut donner. D'autre part, cela nous permet d'accoupler nos vaches avec au moins cinq taureaux différents »*. De plus, ils n'ont pas à entretenir un taureau, comme pour la monte naturelle par exemple, réduisant un peu les frais d'entretien.

Une procédure assez simple

Son fils, Bertrand, 35 ans, explique de son côté la procédure : *« On choisit la semence que l'on veut sur catalogue. On regarde les index qui y sont indiqués. En fonction de cela, on prête une attention particulière à la consanguinité. Ensuite, une fois qu'on s'est décidé sur le taureau choisi, on achète la dose et on fait appel à notre inséminateur Patrick Guy »*. Jean-Marc rajoute que très souvent, *« Patrick nous donne des conseils sur tel ou tel taureau. Et nous sommes rarement déçus »*.

Discussion au cœur du choix

« Il nous faut environ 4 mois pour sélectionner trois ou quatre taureaux » précise le second fils, François, 29 ans. Il raconte que la plupart du temps les temps de discussion sont sereins entre les membres du Gaec pour parvenir à une décision et confirme que Patrick Guy tient une place importante. *« On l'appelle pour avoir son avis, car il connaît très bien les dernières nouveautés et les taureaux qui valent le coup »*. *« Il faut compter environ 50 euros par insémination (dose comprise) dans le cas du Gaec du Grand Montigny »* détaille Patrick. Il ajoute que *« le prix d'une dose est variable, mais on trouve jusqu'à 100 euros environ »*. Pour Jean-Marc, le prix ne fait pas tout et ce sont les critères qui priment : *« chez nous, on s'attarde sur les qualités maternelles des filles que le taureau a eues, ainsi que sur leur gabarit »*.

Présence requise

Même si la procédure utilisée au Gaec du Grand Montigny est bien rodée, il n'en reste pas moins une contrainte comme le rappelle François *« Avec l'insémination animale, il faut détecter toutes les chaleurs »*. Son frère Bertrand enchérit : *« Il faut être présent et être à l'affût du moindre signe pour ne pas rater le moment »*. Leur père, Jean-Marc souligne qu' *« avec la monte naturelle, on ne s'occupe pas de ces signes, puisque le taureau est dans le pré avec les mères »*. Loin de se positionner comme maître en la matière, il conclut en disant : *« ici, nous sommes désormais habitués à l'insémination animale. Ce système nous convient, mais il peut ne pas convenir à d'autres et c'est normal »*. En somme, chaque éleveur doit trouver la formule qui lui correspond.

CHLOÉ MONGET

Repères Le regard du conseiller

« Le Gaec du Grand Montigny est adhérent au contrôle de performances à Alsoni Conseil Élevage. Grâce aux différentes pesées et pointage (description morphologique des animaux) réalisés par son technicien, les éleveurs ont à leur disposition de nombreux résultats. À partir de ces éléments, ils peuvent ainsi trier leurs meilleures génisses de renouvellement et après faire leur accouplement de manière très précise. Ainsi, en quelques années et grâce à cette procédure, ont-ils vu une progression sur les qualités maternelles et poids de carcasse » **souligne Christophe Dagouneau, conseiller élevage bovin viande à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (bureau à Decize).**

Rendez-vous à noter

Une formation sur le sujet *« Choisir un taureau en monte naturelle ou en Insémination Animale »* est prévue à Decize, le 30 avril. Inscription et contact : Laëtitia Grisard ou Christine Morin au 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Les index en monte naturelle

Comme pour l'insémination animale, en monte naturelle il existe des index de critères ainsi qu'une généalogie suivie du taureau. Mais, c'est l'éleveur qui détient ces informations. Elles ne sont donc pas en accès libre et seul l'acheteur pourra y avoir accès.

Exportation

Le « *chèque relance export* », un outil adapté pour se renouveler

Le 17 mars, le sous-préfet à la relance auprès du Préfet de la Nièvre et le président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre se sont rendus au domaine viticole de Villargeau à Pougny qui a bénéficié d'un chèque relance export d'un montant de 2 000 euros. Un coup de pouce indéniable pour Marc Thibault, exploitant du lieu.

« Le chèque relance export est un outil très adapté pour ceux souhaitant s'essayer à l'exportation à l'étranger » présente Marc Thibault, exploitant du domaine viticole de Villargeau à Pougny. Cette entreprise s'est vue accorder ce chèque pour *« une prestation d'accompagnement individuelle »* (audit et diagnostic export, structuration de la stratégie export, priorisation des marchés, etc.).

Avancement et remboursement

« La demande de chèque relance export est très simple et extrêmement rapide. J'ai eu ma réponse en deux jours, cela m'a beaucoup surpris » précise Marc Thibault. Mais la somme allouée n'est pas transmise tout de suite au bénéficiaire. Dans un premier temps, il faut avancer les frais pour être remboursé à l'issue de l'accompagnement. Dans le cas du domaine de Villargeau, c'est en juillet que le remboursement s'effectuera lors de la fin de la prestation d'AOC Conseils, firme d'accompagnement spécialisée dans le monde du vin. Pour Marc, même si *« il est nécessaire d'avoir un peu de trésorerie pour pouvoir avancer les frais, cela vaut le coup »* avant d'ajouter *« j'ai sauté le pas, car le montant de l'accompagnement d'AOC Conseils me paraissait onéreux, d'autant plus avec la situation actuelle incertaine due au Covid. Pouvoir être aidé financièrement était pour moi la bonne solution »*.

Un investissement qui porte ses fruits

« La démarche avec AOC Conseils a commencé en janvier et se poursuivra jusqu'en juillet. Elle a pour but : une restructuration de la démarche de l'entreprise avec un changement d'argumentaire, une amélioration du ciblage de la prospection, une meilleure recherche de prospection et enfin la participation à un salon virtuel, qui s'est déroulé en février » détaille Marc Thibault. L'investissement est déjà productif puisque Marc met en avant qu'un nouveau client danois a été ajouté à sa liste et deux autres contacts d'éventuels acheteurs ont été trouvés en Floride.

Mais la prestation ne s'arrête pas là : *« Ils effectuent un coaching d'un jeune d'une vingtaine d'années en alternance dans l'entreprise depuis septembre dernier. Actuellement en formation commerciale, l'organisme lui donne des clefs pour mieux structurer la démarche commerciale de notre établissement en France et à l'étranger »*. En somme, une partie de l'investissement est dédiée à ce jeune employé, car Marc Thibault essaye d'assurer l'avenir commercial de son entreprise. *« Nous voyons le court terme (les bénéfices immédiats réalisés) et le long terme (garder ce jeune si nous le pouvons)»*.

Pourquoi pas une deuxième fois ?

« Je suis en réflexion pour demander un autre chèque relance export mais cette fois pour un accompagnement collectif ». Ce dernier peut aller jusqu'à 1 500 euros pour cibler des marchés avec des prospections collectives ou des rendez-vous professionnels… Mais Marc ne prend pas de risque et termine en annonçant que *«la décision sera prise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire mondiale»*.

Zoom sur… Le chèque relance export

Dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement, le volet export donne un soutien financier à l'internationalisation des entreprises. Plus spécifiquement, les chèques relance export sont accordés après transmission et vérification de l'éligibilité du dossier. Une entreprise peut déposer jusqu'à 4 dossiers maximum : deux pour des prestations individuelles et deux pour des prestations collectives. Ce dispositif est cumulable avec une aide régionale, sous réserve, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs des dispositifs. Pour plus d'informations : https://www.teamfrance-export.fr/bourgognefranchecomte/solutions/cheque-relance-export

Économie

Une étude sur les marges brutes pour s'informer

Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a réalisé une étude sur les marges brutes pour les céréaliers. Elle regroupe les données d'une quinzaine d'exploitations qui les ont volontairement partagées.



L'étude d'Amaury Fichot sur les marges brutes est disponible gratuitement.

« *Cette étude a de multiples usages : elle sert aux agriculteurs souhaitant situer leur marge dans une moyenne, aux jeunes pour l'élaboration de leur dossier d'installation, mais elle est aussi utile en tant que base de travail pour établir un état des lieux de la filière* », met en avant Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Le cœur de ce document c'est les marges brutes. Amaury Fichot a établi un système de calcul croisant les charges opérationnelles et structurelles, pour mesurer les coûts de production sans aides ou encore les seuils de commercialisation. Ce procédé permet ensuite de dresser une moyenne afin de positionner l'année étudiée, en l'occurrence 2020, dans une vision panoramique depuis 2014. Il ajoute que « *le but est de regarder sur le long terme les évolutions et les changements qui s'opèrent pour aboutir à un examen pertinent* ».

S'adapter à sa production

L'analyse d'Amaury Fichot va plus loin que la simple synthèse de chiffres puisque « *nous essayons de développer l'échange entre exploitants et de tirer des conclusions du passé* ». En effet, l'étude va au-delà de la simple comparaison entre les exploitations analysées, car des leçons peuvent en être tirées. Parmi celles-ci, Amaury Fichot développe que : « *l'établissement d'un contrat dépend de la culture. En effet, un acte de ce type suppose qu'il faut l'honorer et donc que l'on ne peut pas vendre sa production ailleurs, au plus offrant par exemple. Néanmoins, cela peut être un bon moyen de sécuriser une vente pour des cultures spécifiques comme le lin ou encore les lentilles, qui n'attirent pas forcément autant de demandes que le blé* ».

S'adapter à sa production est donc primordial, mais pas seulement au moment de la vente. « *Il ne faut pas être réticent à changer ses habitudes, comme pour l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour exemple, l'an passé a certes été une année sèche, mais les maladies ont été plus rares. Certains agriculteurs ont donc réduit l'utilisation de fongicides et donc de leurs charges compensant ainsi, en partie, la perte de rendement due à la sécheresse* ».

L'union fait la force

Même si une quinzaine d'exploitations se sont prêtées au jeu en transmettant leurs données, Amaury Fichot espère attirer plus de monde. « *Si nous avons plus de matières pour travailler, nous pouvons obtenir une étude plus représentative de ce qui se passe dans la Nièvre* ». Il est bon de rappeler que si l'agriculteur doit renseigner un certain nombre d'informations pour y participer, il aura en retour une analyse individuelle et collective - gratuite.

CHLOÉ MONGET

Ouverture des possibles

Autrefois réservée aux adhérents des deux Groupements de développement agricole nivernais (GDA), cette étude est aujourd'hui en libre accès et en téléchargement gratuit sur le site de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. « *Nous voulions la partager avec tous les agriculteurs céréaliers, car elle peut donner des solutions à certains* » conclut Amaury Fichot. Contact : Amaury Fichot – 03 86 93 40 33 ou https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie

OFFRES SPÉCIALES MISE À L'HERBE

03 69 35 30 30
www.beiser.fr

CITERNE PEHD VERTICALE DE 3 000 L À 15 000 L
-25%
-5% Si paiement comptant
• Traitement anti UV
• Accès facile grâce au trou d'homme
• Vanne PVC 2'' avec raccord pompier
3000L 5000L 7500L 10000L 12500L 15000L

CITERNE GALVANISÉE SUR CHÂSSIS
NOUVEAU MODÈLE !
-15%
TRANSPORT EN TOUTE SÉCURITÉ
• Brise lames à partir de 4 000 L
• Comptable avec un abreuvoir ou une vanne de vidange
• Barre anti-encastrement arrière
5000 L - 4000 L - 3000 L - 2000 L - 1500 L - 1250 L - 1000 L
100 % GALVANISÉE
BARRE ANTI-RECUL

KIT BARRIÈRES TEXAS 2M40 - 17 PIÈCES + SUPPORT
-10%
• 16 barrières Texas standard
• 1 barrière avec porte
• 1 support de déplacement
• 34 chaînettes de fixation
Existe en 3 M et jusqu'à 23 pièces

LOCAL PHYTOSANITAIRE ISOLÉ EN KIT 2 M "SÉCURITÉ+"
• Possibilité d'installation dans des sites difficiles d'accès (livré en kit)
-25%
Existe en 2 M x 3 M

PIQUETS EN PVC RECYCLÉ
• Pointé, pour permettre de s'enfoncer plus facilement
• Les crampillons s'y fixent facilement
• Le poteau est un isolant pour les clôtures électriques, vous économisez ainsi l'isolateur
PLASTIQUE RECYCLÉ
1 PALETTE ACHETÉE + 1 OFFERTE

STATION FIOUL DOUBLE PAROI PEHD "CONFORT+" SÉCURISÉE - 2000 L
• Cuve double paroi aux normes et garanties 15 ans
• Inodore : traitement SMP anti-odeur des parois internes et externes de la cuve
• Traitée anti UV
• Pompe à fioul 72 L/min sécurisée par badge
-20%
Existe en 750 L, 1000 L et 1500 L

PROFITEZ DES OFFRES PARUES DANS VOTRE JOURNAL LE 18 MARS 2021

* Voir conditions sur www.beiser.fr. © Beiser - 03/2021. Photos non contractuelles.

Action syndicale

Les éleveurs en ont marre et le font savoir

Vendredi 26 mars, une vingtaine d'éleveurs Icaunais et Nivernais se sont réunis au Auchan d'Avallon, afin d'exprimer leur ras-le-bol face à une rémunération en dessous de leur coût de production. Après avoir été à la rencontre du directeur et des bouchers du magasin, ils se sont rendus au siège de Schiever pour exiger un rendez-vous rapide afin de signer un contrat où le prix payé aux éleveurs absorberait le coût de production. Une action menée conjointement par les FDSEA et les JA de l'Yonne et la Nièvre.



Vendredi 26 mars, une vingtaine d'éleveurs Icaunais et Nivernais se sont réunis au Auchan d'Avallon, afin d'exprimer leur ras-le-bol face à une rémunération en dessous de leur coût de production.

« *Aujourd'hui, il n'y a aucune valorisation du métier d'éleveur. Il y a même une dévalorisation* ». Par ces mots, Arnaud Guyard, président de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, exprime tout le ras-le-bol des éleveurs, lors de l'action syndicale menée le vendredi 26 mars.

Dès 10 h 30, une vingtaine d'éleveurs de l'Yonne et la Nièvre se sont rassemblés devant le Auchan d'Avallon, pour demander à avoir enfin une rémunération à la hauteur des coûts de production. « *Aujourd'hui, on vend des carcasses entre 3,80 et 4 euros le kilo, alors que notre coût de production est à 4,91 euros* », indique Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58. « *C'est intenable et cela fait des années que ça dure. Là, on est à bout. Le but de cette action est de mettre la pression sur les magasins fournis par le groupe Schiever en vue de signer un contrat de production avec eux, où le prix payé à l'éleveur absorberait le coût de production* ».

Car sur chaque kilo de carcasse produite, il y a un manque à gagner de 1 euro pour l'éleveur. Sans compter que le coût de production va s'accroître dans les prochaines années. « *Deux choses vont augmenter le coût de production : les sécheresses successives, car les coûts des matières pour les animaux augmentent, et la suppression d'aides pour les éleveurs définies par la réforme de la nouvelle PAC (qui entrera en application en 2023)* », continue Romaric Gobillot. « *Le coût de production pourrait donc augmenter de 40 centimes* ».

Le dialogue engagé avec Auchan

Dans le magasin, les éleveurs se sont rendus au rayon boucherie, afin d'exposer la situation au directeur et aux bouchers d'Auchan. « *Parfois, entre la centrale et les magasins, tout le monde n'est pas au même degré d'information. On a souvent constaté que les magasins n'avaient pas connaissance du prix auquel est payé l'éleveur. Ils ne voient pas le prix de la carcasse mais de la viande. L'objectif est de leur faire prendre conscience de notre manque à gagner, pour qu'ils fassent remonter cela auprès de la centrale et que quelque chose soit fait* », continue Romaric Gobillot.



Tous sont ensuite allés au siège de Schiever afin d'exiger un rendez-vous avec la direction. Un contrat où le prix payé à l'éleveur serait davantage en adéquation avec le coût de production a été transmis (voir page 8).

Aussi, tous ont pris le temps de regarder la marchandise mise en vente dans les rayons. « *Il ne faut pas non plus oublier que la loi Égalim, qui a été votée et qui doit rentrer en application pleine début 2023, est une loi qui impose aux GMS (grandes et moyennes surfaces) d'avoir dans leurs rayons 40 % de leurs produits sous signe de qualité (pour la filière viande bovine). Aujourd'hui, on en est loin* », reprend Arnaud Guyard. Les produits sous signe de qualité prennent en compte un prix de revient pour les éleveurs.

Pour les éleveurs, les produits étrangers, à faible coût, proposés par les GMS sont de la concurrence déloyale et la mort annoncée de l'élevage français. « *On trouve chez vous du gigot de Nouvelle-Zélande qui est trois fois moins cher que le gigot français. Comment on fait nous derrière ? Vous devez refuser cela, ce n'est pas normal* », s'indigne Jean-Charles Seutin, polyculteur-éleveur dans la Nièvre.



Les éleveurs sont allés au contact des consommateurs curieux, pour leur expliquer la situation.

Un contrat transmis à Schiever

Le groupe d'éleveurs a ensuite pris la direction du siège de Schiever, afin d'exiger un rendez-vous rapide avec la direction, dans le but de signer un nouveau contrat (qu'ils ont transmis à Arnaud Biger, directeur commercial des achats du groupe, venu à leur rencontre) où le prix payé à l'éleveur absorberait le coût de production. « *L'idée de ce contrat est de construire ensemble, avec Schiever. On ne veut pas leur imposer des choses, mais dialoguer pour avoir un contrat où toute la filière puisse s'y retrouver. Car on a conscience que les abatteurs et la grande distribution sont parfois autant en difficulté que nous* », confie Romaric Gobillot. Ce dernier assure que les éleveurs «*ne remettent pas en cause le travail fait par le groupe Schiever, qui fonctionne avec des producteurs locaux. Ce que l'on demande, c'est seulement d'être payé à notre juste valeur*».

Si le dialogue était le maître mot de la journée, les éleveurs veulent cependant une réponse rapide de la part du géant de la grande distribution. «*Clairement, on n'attendra pas encore longtemps. Il faut que le mois prochain on ait une réponse claire, ferme*», affirme le président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre. Les éleveurs ont d'ores et déjà prévenu : s'ils n'ont pas une réponse rapide, ils réitèreront leurs actions, mais cette fois-ci, avec plus de poigne. Pour l'heure, un rendez-vous est programmé le jeudi 8 avril entre les présidents des sections bovines des FDSEA de l'Yonne et la Nièvre, et le groupe Schiever, où un nouveau contrat devrait être signé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cuma

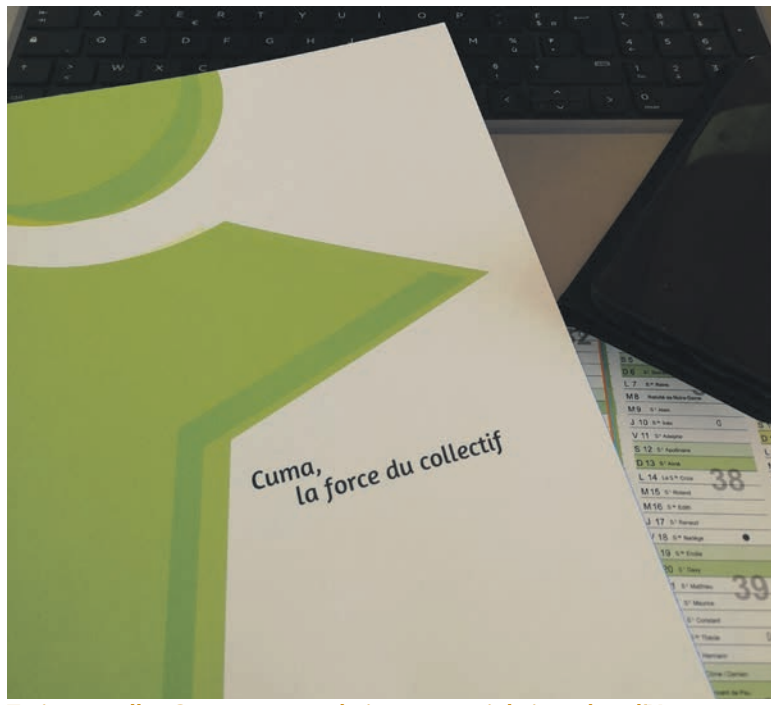
Trois nouvelles Cuma vont voir le jour

Dans l'Yonne, ce n'est pas une mais trois nouvelles Cuma qui vont voir le jour dans les prochaines semaines, en Puisaye, dans le Chablisien et dans le Tonnerrois. Avec des investissements prévus dès cette année, pour des projets innovants sur le territoire Icaunais.

Dans le département, trois créations de Cuma sont en cours d'agrément. L'une en Puisaye, une autre dans le Chablisien et une troisième dans le Tonnerrois. Avec des projets *« que l'on n'a pas encore l'habitude de voir »*, assure Flora Chapotin, animatrice des Cuma de Bourgogne Franche-Comté. *« Ils sont très diversifiés. Cela montre tout le panel qui s'offre aux agriculteurs lorsqu'ils veulent investir collectivement »*.
Alors, quels sont ces projets ? *« Dans le Chablisien, cela concerne la protection des vignes contre le gel, via un système innovant par câble chauffant électrique, qui utilise un poste haute tension. Cela ne consomme donc plus de fioul et va dans le sens des évolutions de pratiques »*, détaille Flora Chapotin.
Dans le Tonnerrois, les agriculteurs montent la Cuma avec pour projet le transport d'effluent. *« Avec l'objectif derrière de faire du transport pour l'unité de méthanisation proche de Châtillon-sur-Seine »*, continue-t-elle.
Si le projet de Puisaye ne peut pas encore être dévoilé, l'objectif pour ces trois Cuma est un investissement dès cette année, avec une mise en route début 2022.

Un avantage financier mais pas seulement

Alors, comment expliquer ces trois créations simultanément ? *« Il y a des nouvelles techniques qui arrivent et des opportunités de diversification qui se présentent. Le virage environnemental pousse les agriculteurs à innover »*, répond Flora Chapotin.
Et outre l'avantage financier, créer une Cuma permet de partager les connaissances et compétences de chacun, se motiver mutuellement, se rassurer et mutualiser les résultats des expérimentations. Quant au type d'investissement ? Ils sont de diverses natures. *« Ça peut être du matériel de culture, du petit matériel pour pouvoir travailler de manière plus confortable et plus sécurisée, des outils d'aide à la précision, du matériel de transport… La règle, est que cela serve à l'activité professionnelle des adhérents de la Cuma »*, poursuit l'animatrice.
Aussi, le but de chaque Cuma est de se développer par la suite. *« Pour une création, il y a un matériel d'appel. Et, en général, si le cadre est bien mis en place dès le départ, cela débouche rapidement sur de nouvelles activités »*. La première année est très importante. *« Il faut assurer un suivi pour que les agriculteurs mettent directement en place un bon fonctionnement. Il est important de bien caler les plans d'investissement et les engagements. Tout cela est gage de réussite et de développement »*, conclut Flora Chapotin.



Trois nouvelles Cuma vont prochainement voir le jour dans l'Yonne : en Puisaye, dans le Chablisien et dans le Tonnerrois.

Les Cuma en quelques chiffres

Le département Icaunais compte 97 Cuma actives, dont 84 en agriculture (polyculture-élevage et grandes cultures), dix en viticulture, une apicole et deux en transformation/vente en circuits courts.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture

Produire de la biomasse dans le contexte pédoclimatique de l'Yonne

Lundi 22 mars, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une réunion d'information portant sur la valorisation des cultures intermédiaires, avec pour thématique, la production de biomasse dans l'Yonne.


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne
La production de biomasse dans le contexte pédoclimatique de l'Yonne était le cœur du sujet de la réunion d'information.

Lundi 22 mars après-midi se déroulait, à Auxerre, au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une réunion d'information portant sur la valorisation des cultures intermédiaires : la production de biomasse dans le contexte pédoclimatique icaunais. Une thématique pour laquelle agriculteurs-méthaniseurs mais aussi éleveurs s'intéressent puisque, que ce soient des CIVEs (Cultures intermédiaires à vocation énergétique) ou méteils, l'objectif est commun, à savoir produire un maximum de biomasse. L'enjeu est de taille pour les agriculteurs : assouvir les besoins alimentaires et énergétiques d'une population en constante progression et faire face aux aléas climatiques tout en sécurisant et pérennisant les exploitations agricoles.

Une réunion retransmise sur les réseaux

Alors comment y arriver ? Des éléments de réponse apportés notamment via une étude climatique et agronomique de ces dernières décennies, une approche économique des CIVEs (coût cultural, de récolte et de logistique) ainsi que l'utilisation et la valeur alimentaire des méteils.
Une réunion qui s'ancre dans l'aire du temps, puisqu'une diffusion en direct était proposée sur la page Facebook de la Chambre d'agriculture. C'est ainsi que pas moins de 400 personnes étaient derrière les écrans pour voir en direct ou en replay les exposés de Vincent Gallois, relais agroénergie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Thierry Crespo (Alysé) et Guillaume Frémont, conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
L'ensemble des documents présentés est à retrouver sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le replay de la présentation sur la page Facebook.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Pour plus d'information, consulter le site internet bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/yonne.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

• Bâtir mon projet d'installation.
Le 2 avril, à Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

• Apprendre à optimiser sa trésorerie.
Le 6 avril, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

• Réussir mon projet d'association, au sein d'une société agricole.
Les 20 et 23 avril, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Formation proposée par Bio Bourgogne

• Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.



Production brassicole

Une brasserie au cœur du vignoble chablisien

En plein milieu du vignoble chablisien, les cousins Alexis et Vianney Madelin ont eu l'idée, il y a 5 ans, de créer leur brasserie. Des bières au milieu du vin, qui attirent aujourd'hui bon nombre de consommateurs. Tous deux enfants du monde viticole, ils ont su adapter leur terroir à leurs bières : l'une d'entre elles est élevée en fût de chêne, une autre brassée avec du moût de Chardonnay.



Alexis Madelin et son cousin Vianney se sont lancés en 2016 dans la production de bière, en plein Chablis.

Qui a dit qu'on ne trouvait que du vin à Chablis ? Certainement pas Alexis et Vianney Madelin. Il y a cinq ans, ces deux cousins se sont lancés le pari de créer leur brasserie, au cœur du vignoble Chablisien. Leurs produits ? Les fameuses bières Maddam, aujourd'hui connues d'un grand nombre d'amateurs de bières.

« *Maddam, c'est une aventure qui a commencé en novembre 2016. Les premières bières sont sorties en janvier 2017* », commence Alexis Madelin, co-créateur de la bière Maddam. « *Au début, on a créé trois types de bières : Porte Romane (blonde bio-pale ale), Moulin des Fées (blanche bio-witbier) et Jardins du Prieuré (ambrée bio-amber ale)* ».

Ces deux cousins, aux parcours différents (Vianney vient du milieu du design, Alexis de celui du vin), se sont retrouvés sur ce projet commun pour créer un produit artisanal qui leur faisait envie. « *On s'est dirigé vers la bière car on avait envie de rehausser et renouveler l'image que peut avoir cette boisson* », confie Alexis Madelin.

Alors, pourquoi à Chablis ? « *C'était une réelle volonté. On avait envie de s'implanter dans un univers de goût, de gastronomie. L'idée d'être à Chablis, c'est pouvoir promouvoir cette qualité de goût, ces matières premières qui nous sont chères. On est entouré de vignes mais aussi de champs d'orge et de blé* », répond-il. « *Aussi, l'avantage d'être ici, au cœur de l'activité viticole, c'est que l'on a tout le réseau pour tout ce qui va nous servir en cuverie : du vendeur de cuves, aux fûts de chêne, en passant par les transporteurs. C'est très pratique. Enfin, on est des enfants du secteur. On ne se voyait pas aller ailleurs que chez nous* », sourit Alexis Madelin.

Des bières brassées sur place

Leurs produits sont basés sur la finesse. « *L'idée était d'avoir des bières avec de l'arôme, de la longueur en bouche, de la finesse dans les bulles, pour faire le parallèle avec le monde du vin* ». Aujourd'hui, la brasserie propose une gamme de sept bières différentes, en permanence. Toutes brassées sur place. « *On a également deux bières que l'on fait de manière ponctuelle, l'une élevée en fut de chêne et l'autre brassée avec du jus de raisin (au moût de Chardonnay plus précisément)* », continue le co-créateur de la bière Maddam. Les autres bières sont faites plus traditionnellement. « *On utilise du malt de blé ou d'orge, du houblon et quelques épices dans certaines bières* ».

Dès les premiers mois après sa création, Maddam se fait très rapidement connaître par sa qualité, en étant élue meilleure blonde de France, en 2017, pour sa bière Porte Romane. « *C'était six mois après la création de la brasserie, au World Beer Awards, un gros concours qui se passe à Londres et qui étudie toutes les bières du monde. On était content* », rit Alexis Madelin. « *C'était une belle surprise, on ne s'y attendait pas. Cela nous a rassurés sur le goût de notre bière* ».

La bière, « *une expérience gustative* »

Mais quel est le secret pour fabriquer une bonne bière ? « *Ce qui est très important, c'est de poser nos goûts personnels sur papier. Une bière, c'est avant tout une expérience gustative. Aime-t-on qu'il y ait une bulle fine, quel type d'arôme ?* », explique-t-il. Une fois les goûts définis, les techniques pour la fabrication se mettent en place. « *C'est comme cela que l'on a conçu toutes les recettes. Ce n'est que des recettes originales, des produits uniques* ».

Quant au temps de fabrication ? « *Le brassin met environ deux mois pour une bière classique de la gamme. Et pour une bière que l'on va élever en fut de chêne ou celle élevée au moût de raisin, cela peut aller jusqu'à 12 mois* », indique Alexis Madelin.

Actuellement, la brasserie est en train de s'agrandir. « *Cela va de la salle de brassage, où on triple la taille, au stockage. On augmente aussi le nombre de cuves. On fait également tout un espace d'accueil avec une terrasse, un bar, un espace de réception pour les séminaires d'entreprises* », confirme-t-il. Une partie restauration verra le jour, lorsque le contexte sanitaire le permettra. « *On a une licence 4 donc le but est de faire de la petite restauration, quelque chose d'assez léger comme des tapas, pour accompagner les bières que l'on propose aux clients, afin qu'ils passent un bon moment* ».


Parmi les bières Maddam, l'une d'elles est élevée en fût de chêne, à l'image de certains vins.

Dans les nouveautés, un magnum de bière à la cerise va prochainement être proposé, avec un jeu de contenant transparent, pour laisser apparaître la couleur naturelle bien rouge de la bière à la cerise.

CHRISTOPHER LEVÉ

D'où vient le nom Maddam ?

« *C'est la contraction de notre nom de famille. Ce sont les trois premières lettres « mad » et « mad » à l'envers. Cela fait donc Maddam* », répond Alexis Madelin. « *On voulait créer une marque pour se désengager un peu de Chablis, une identité forte. Maddam, ça nous allait bien. On parle d'une bière, donc c'est féminin. Et cela se prononce dans toutes les langues* », sourit ce dernier.

▶ Agenda

07/04 Visites de parcelles d'essai de méteils et prairies.

Le mercredi 7 avril, à 14 heures, à Douchy (Loiret), une visite de parcelle d'essai de méteils a lieu, sur l'exploitation de Nicolas Tripot Fouteau (Le Cormier aux Loups, route des Gremets), pour observer l'état de développement des différents mélanges.

Une première visite suivie d'une seconde, à 16 heures, à Champignelles, pour observer un essai de prairies avant la mise à l'herbe du troupeau, chez Hélène et Thierry Dapvril (hameau Les Boissonnats). Pour s'inscrire, contacter Marie Bouillé au 06 30 62 99 69 ou à m.bouille@yonne.chambagri.fr.

Commission bio de la FDSEA

« L'agriculture biologique est devenue un segment important de notre agriculture »

Le mardi 30 mars, la commission bio de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie, en visioconférence, pour parler de la place de l'agriculture biologique au sein de la FDSEA. À cette occasion, Étienne Gangneron, vice-président de la FNSEA, en charge de la bio, a accepté de répondre à nos questions, pour expliquer la position du réseau sur l'agriculture biologique.



Étienne Gangneron, vice-président de la FNSEA en charge de la bio, et agriculteur bio dans le Cher.

Quelle est la vision nationale de la FNSEA sur l'agriculture biologique ?

Étienne Gangneron : *« Au sein de notre réseau, à l'image de l'Yonne, nous avons de plus en plus de départements ou de régions qui constituent des commissions bios parce que l'agriculture biologique représente aujourd'hui près de 10 % de la surface agricole utilisée en France. Ce n'est plus anecdotique. L'AB est devenue un segment important de notre agriculture. Comme notre réseau FNSEA accompagne l'ensemble des agricultures, il paraît évident que l'AB doit avoir une belle représentation. Il y a de plus en plus d'agriculteurs en bio, avec des filières en pointes. Par exemple sur les œufs, on approche les 30 % de bio, ce qui est considérable. La viticulture aussi est en train de basculer et sera, d'ici 10 ou 20 ans, en intégralité en bio. Le déclic a eu lieu. Il y a des vignobles qui sont encore en HVE 3, mais en viticulture, c'est une phase de transition pour aller ensuite vers l'AB.*

Pour nous, cela nécessite d'être mieux représenté dans toutes les instances, pour suivre l'évolution des réglementations. C'est aussi pour cela que nous sommes en train de booster notre stratégie et que nous avons besoin des départements et des régions pour faire le lien, faire remonter les sujets qui ne vont pas, afin d'avoir une bio pragmatique, donc de production. La bio est un beau signe de qualité et doit être liée à une production de qualité, pour satisfaire les consommateurs de plus en plus nombreux qui souhaitent acheter des produits bios, et éviter qu'ils se rabattent sur des produits importés ».

Quel message doit être passé au niveau départemental et régional sur ce qu'il sera fait demain, pour l'agriculture biologique, au sein du réseau ?

EG : *« Pour nous, l'AB est, comme je l'évoquais, une agriculture de production. C'est le message à faire passer. Il faut être très pragmatique sur les excès réglementaires, qui sont assez récurrents en France, toutes productions confondues. Nous, à la FNSEA, nous arrivons avec une vision économique en respectant complètement les cahiers des charges et en les négociant pour qu'ils soient à la hauteur d'une agriculture bio ambitieuse et de production.*
L'autre axe majeur de la FNSEA c'est de dire, qu'évidemment, l'AB fait partie de l'agriculture française. Nous ne développons pas l'AB contre l'agriculture conventionnelle. Les agriculteurs conventionnels d'aujourd'hui sont les agriculteurs biologiques de demain. Il n'est en aucun cas question de les opposer. À la FNSEA, il n'y a pas de modèle dominant. Nous accompagnons seulement les agriculteurs, en fonction de leurs demandes. Nous sommes le syndicat d'agriculteurs et d'agricultrices qui veulent une agriculture d'entreprise, ancrée dans les territoires et qui produisent des denrées alimentaires pour satisfaire la demande importante de nos consommateurs ».

Concrètement, sur le terrain, quel est le travail des animateurs et animatrices des FDSEA pour accompagner ces agriculteurs biologiques ?

EG : *« Il y a plusieurs sujets. Il y a évidemment celui de la PAC. Comme pour le reste de l'agriculture, les agriculteurs bios ont leurs déclarations PAC à faire, qui sont très complexes. Il y a un vrai travail d'accompagnement à faire là-dessus, ainsi qu'un suivi tout au long pour voir ce qui va ou pas, afin de faire remonter les informations et pouvoir intervenir auprès du ministère de l'Agriculture pour faire bouger les lignes.*
L'un des autres sujets, c'est la réglementation, c'est de pouvoir discuter en commissions départementales ou régionales des sujets qui coincent, qui empêchent les filières de se développer pour trouver le bon niveau réglementaire et les faire remonter à l'Inao, au ministère de l'Agriculture ou aux Régions, pour voir comment améliorer les choses.
Enfin, il y a le développement des filières à proprement parler. C'est-à-dire, au niveau local, accompagner un opérateur, une coopérative, un transformateur qui veut passer en bio, pour la contractualisation avec les producteurs. C'est aussi accompagner les producteurs à passer en bio, en sachant qu'ils auront un opérateur local. Il y a toute cette évolution qui doit être commune ».

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Faire de la FDSEA un des interlocuteurs sur la question bio

Hélène Dapvril, présidente de la section bio de la FDSEA de l'Yonne, est revenue sur la commission bio qui s'est tenue le mardi 30 mars. Selon elle, l'un des objectifs principaux de cette commission, *« est de faire en sorte que la FDSEA fasse partie des interlocuteurs lorsqu'il y a une question bio au niveau départemental. Car aujourd'hui, la FDSEA de l'Yonne n'est pas assez reconnue au niveau de la bio, alors que nous avons une section bio et des adhérents bios »*, indique-t-elle. *« L'un des autres objectifs, c'est que notre commission départementale nourrisse la commission nationale, par le biais de ses réflexions, ses questionnements et ses travaux ».*

Lors de ce moment, deux interventions principales ont eu lieu. La première de Cécile Herrgott, référente en AB à l'Inao, pour faire un point sur la nouvelle réglementation bio, qui sera mise en application en 2022 (la dernière réglementation toujours en vigueur, date de 2007). Cette dernière a cité quelques changements à venir. *« À titre d'exemple, nous n'aurons plus le droit d'engraisser des bovins en bâtiment, ni d'avoir des bovins à la tâche. Il y a des pratiques qui se faisaient qui vont être remises en question »*, détaille Hélène Dapvril. *« Aussi, jusqu'à présent, on avait le droit à 30 % de C2 dans l'alimentation quand on était en conversion. Là, nous allons devoir passer à 25 %. A contrario, il y aura la possibilité de passer un contrôle tous les 24 mois sur les exploitations agricoles où il n'y a aucun problème, alors que jusqu'à maintenant, il était obligatoire tous les ans. Il y aura également la possibilité de certification en groupe pour plusieurs petites exploitations. Cela peut faciliter le côté administratif des petites fermes ».*

Dans un second temps, Emma André, chargée de mission en AB à la FNSEA, a présenté la position et la stratégie de la FNSEA sur le bio (lire l'interview d'Étienne Gangneron ci-dessus).

Quant aux objectifs futurs de la commission bio de la FDSEA de l'Yonne ? *« Ce serait de faire une commission deux ou trois fois par an, dans l'idéal. Ce serait aussi de faire des visites de terrain, sans toutefois parler de technique, mais en restant davantage sur l'aspect réglementaire. Et de recueillir les problèmes ou les points positifs de chacun, pour les faire remonter au niveau national »*, conclut la présidente de la section bio de la FDSEA de l'Yonne.

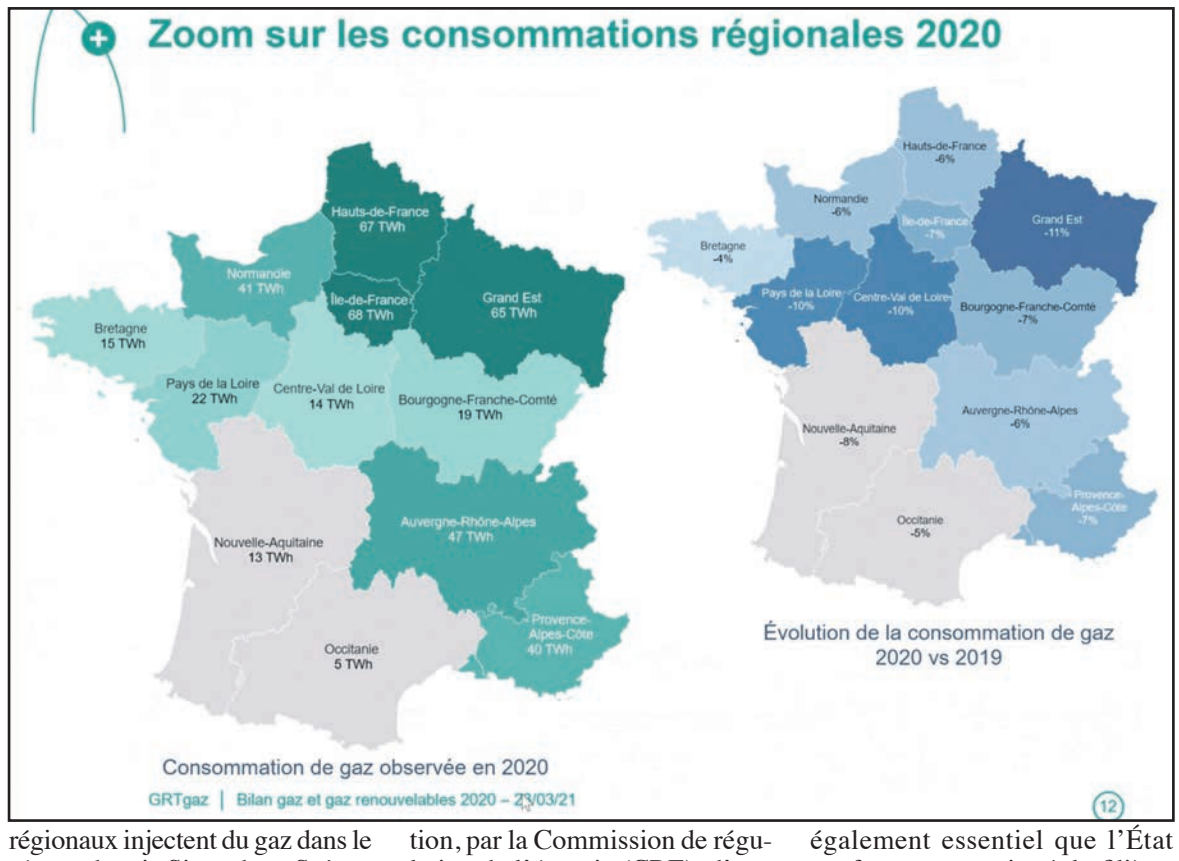


Lors de la commission bio de la FDSEA de l'Yonne, Emma André, chargée de mission en AB à la FNSEA, est intervenue pour présenter la position et la stratégie du réseau sur la bio.

Énergie

Le biogaz monte en pression en Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre de la présentation du bilan de son activité en Bourgogne Franche-Comté, GRTgaz a insisté sur la place prise par la méthanisation, voie de diversification envisagée par certains agriculteurs. Une voie prometteuse… à condition que le soutien de l'État soit au rendez-vous.



Un hiver doux, un printemps chaud… Il n'en fallait pas plus pour orienter à la baisse la consommation de gaz en Bourgogne Franche-Comté sur l'année 2020. Le bilan de son activité régionale présenté le 23 mars par GRTgaz a révélé une consommation globale en retrait de 7 % l'an dernier, liée, donc, à ces bonnes conditions climatiques, et aussi un peu au ralentissement économique dû à la crise sanitaire. L'opérateur et propriétaire du principal réseau de transport de gaz en France (voir encadré) livre de nombreux sites industriels mais alimente également un grand nombre de communes de toutes tailles. Au-delà de sa mission qui est d'assurer la bonne livraison de cette source d'énergie, GRTgaz veille aussi aux différentes sources qui alimentent ses réseaux. Parmi celles-ci, la filière du gaz renouvelable occupe une place croissante, et celui produit par l'exploitation de résidus d'activités agricoles, à travers la méthanisation, en est un volet important.

Forte progression

Georges Seimandi, délégué régional GRTgaz, le soulignait : *« la Bourgogne Franche-Comté sera sans doute une des premières régions de France à atteindre le seuil de 10 % de biométhane dans ses consommations de gaz »*. Depuis le début de l'année, deux nouveaux sites régionaux injectent du gaz dans le réseau depuis Simard, en Saône-et-Loire, et Besançon, dans le Doubs. De fait, la méthanisation est en forte progression dans le *« mix »* gazier injecté au quotidien. En 2020, la capacité de production a atteint 132 millions de kWh/an (en hausse de 78 % par rapport à 2019). Une production qui représente la consommation de 11 000 logements. Pour faciliter l'injection de biogaz des schémas d'évolution des réseaux ont été définis par les différents opérateurs de ce marché (GRTgaz, mais aussi Téréga ou GRDF). Cela s'est traduit par la validation, par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), d'une douzaine de zonages en BFC. Ils représentent un investissement de 19 millions d'euros sur le réseau gazier et apportent une certaine visibilité pour les porteurs de projets. Un effort qui n'a rien d'anodin lorsqu'on sait que créer une unité de méthanisation sous-entend un investissement de l'ordre de 8 millions d'euros. Il est donc bon de savoir si les infrastructures vont suivre…

Un soutien sous-dimensionné

Georges Seimandi est également revenu sur la création d'un rebours qui est à l'étude en Côte-d'Or. Il s'agit d'une installation technique qui permet de remonter les surplus locaux de biométhane du réseau de distribution de gaz vers le réseau de transport, afin d'être acheminés vers d'autres territoires, ou stockés. On le voit, GRTgaz accompagne la montée en puissance du biogaz, notamment issu d'activités agricoles. *« Il est essentiel d'embarquer l'ensemble d'une filière dans ces projets*, soulignait le délégué régional, *il faut faire en sorte qu'un projet de méthanisation soit le mieux intégré possible à son territoire »*. Mais selon Georges Seimandi, il est également essentiel que l'État conforte son soutien à la filière. *« La méthanisation*, remarquait-il, *est aujourd'hui soutenue par l'État à travers les tarifs de rachat du biométhane mais le niveau de cette aide n'est pas suffisant : elle est dimensionnée pour une capacité de production de 8tWh à l'horizon 2023 alors que le potentiel à cette date, si l'on prend en compte les projets qui se dessinent au plan national, pourrait atteindre 26,5 tWh. Rien qu'aujourd'hui, nous avons déjà de quoi produire beaucoup plus que ces 8tWh. Il faut aller plus loin dans la décarbonation de l'énergie et le biogaz en est un moyen. De plus, le biométhane représente un revenu supplémentaire pour les agriculteurs et permet de produire de l'engrais naturel avec les digestats. Par ailleurs, il faut savoir que sur 1 million d'euros investis sur un méthaniseur, 750 000 vont à des entreprises françaises et le reste, à des entreprises européennes… C'est à mettre en regard de la filière photovoltaïque qui dépend beaucoup plus d'industries situées hors d'Europe, et notamment en Chine… »* En BFC, à fin 2020, 61 projets de méthanisation étaient annoncés.

BERTY ROBERT

Une boîte à outils sur la méthanisation pour le monde agricole

La Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts), avec l'appui de la Plateforme européenne de conseil en investissement (Advisory Hub) de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement, a développé une « boîte à outils méthanisation », accessible, depuis le 26 février (https://www.toolbox-methanisation.fr). Elle met à la disposition des porteurs de projets de méthanisation « à la ferme » des informations et instruments leur permettant de préparer l'évaluation et la structuration de l'économie générale de leur projet. Il s'agit d'une plateforme de conseils et d'ingénierie permettant aux exploitants agricoles de concrétiser dans les meilleures conditions leur projet de méthanisation.



Crédit GRTGaz

Une installation de rebours, permettant de remonter les surplus de biométhane du réseau de distribution au réseau de transport, ou pour le stockage, est envisagée en Côte-d'Or. (Ici un chantier du même type en Seine-et-Marne).

GRTgaz en chiffres

L'opérateur GRTgaz emploie plus de 3 000 salariés en France et 52 en Bourgogne Franche-Comté.
Sur le plan national, il gère un réseau de 32 000 kilomètres de canalisations (2 500 km en BFC). Sur notre région, le réseau GRTgaz alimente près de 50 sites industriels et 821 communes. L'opérateur a investi 21 millions d'euros en 2020 en BFC et en prévoit autant pour 2021.
En 2020, la consommation de gaz en BFC a atteint 19 milliards de kilowattheure (kWh), ou 19 terawattheure (tWh).
En 2020 en BFC, la consommation de gaz a atteint 19 tWh.

Mobilisation

Les raisons d'une manifestation

Le monde agricole de Bourgogne Franche-Comté s'est donné rendez-vous à Dijon, mardi 6 avril devant les locaux de la Dreal, pour une manifestation motivée par une exaspération liée aux contraintes environnementales. La nouvelle PAC ou les questions liées à l'irrigation font partie des points de friction qui suscitent le ras-le-bol. Mais ils ne sont pas les seuls…

Irrigation

Le tort de l'agriculture ? Être une activité visible !

Les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) cristallisent le mécontentement des agriculteurs. La question de l'irrigation en fournit une illustration.



La question de l'irrigation est un des points de friction qui motivent la manifestation du 6 avril.

Après deux années consécutives de sécheresse et pour ne plus avoir à répondre aux interrogations de la population sur les possibilités d'irrigation en agriculture, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bourgogne Franche-Comté a décidé de réduire drastiquement les possibilités d'arroser les cultures. Si, officiellement, la commande repose sur les épaules du Préfet de Région, dans les faits, ce sont bien les agents de la Dreal qui sont à la manœuvre.
La méthode est simple : proposer un arrêté cadre interdépartemental qui viendrait harmoniser les règles de gestion de l'eau au niveau régional sur les 3 niveaux de restriction (alerte, alerte renforcée et crise) ; cette démarche est une première illustration de la volonté centralisatrice de la Dreal puisque les mesures à prendre au niveau alerte relèvent normalement des prérogatives du Préfet de département… Mais pour bien comprendre ce que les agriculteurs jugent inacceptable, il faut avoir quelques chiffres en tête. L'eau utilisée pour l'irrigation en Bourgogne Franche-Comté représente 4 % des volumes utilisés pour l'ensemble des activités économiques. Pourtant, la Dreal propose de réduire de 25 et de 50 % les volumes prélevés pour l'agriculture en période d'alerte et d'alerte renforcée quand les autres activités économiques ne voient leurs prélèvements restreints que de 10 et 20 %.

Pas de dérogation !

Ce point est significatif : l'agriculture est une activité visible et plutôt que d'expliquer la nécessité qu'il y a à irriguer certaines productions, l'administration préfère les sacrifier en considérant que l'industrie rejette l'eau dans le milieu naturel alors que l'eau utilisée pour irriguer est définitivement perdue.

Peu importe la volonté de relancer la production de protéines végétales et le soja en particulier, peu importe si des cultures de semences plus économes en eau sont développées dans la région, peu importe si des cultures de légumes sont implantées pour répondre aux besoins locaux identifiés dans les projets alimentaires de territoire, peu importent les besoins de fourrages pour les animaux, peu importe s'il y a besoin d'eau pour permettre l'implantation de la moutarde et relancer cette filière traditionnelle : pas de dérogation, quelles que soient les productions, ni même une prise en compte de l'hétérogénéité des situations hydrogéologiques de la région.
La Dreal est fermée à la négociation et ce, malgré la mobilisation des organisations syndicales FDSEA et JA, des syndicats des irrigants, des Chambres d'agriculture et avec le soutien de plusieurs parlementaires et des élus locaux, rien ne bouge ! Face à cette situation inacceptable, les agriculteurs irrigants de Bourgogne Franche-Comté appellent à la mobilisation et vous donnent rendez-vous le mardi 6 avril 2021, à 10h30, devant la Dreal, à Dijon.

Nouvelle PAC

L'impact en Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre de la prochaine PAC, la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), du ministère de l'Agriculture a présenté ses scénarios, en particulier ses grands choix sur le premier pilier.
Concrètement la DGPE propose :
- Une convergence entre 85 % et 100 %
- Un paiement redistributif entre 10 et 20 %
- Une mesure JA à 4 %
- Un doublement des aides couplées pour les protéines au détriment des aides couplées animales, avec une aide nouvelle couplée pour le maraîchage.

- Pour les aides animales : le ministère propose une aide à l'UGB plafonnée à 100 UGB.
- Des programmes opérationnels : 2 % sur le premier pilier.
- Des écoschemes : 25 %.
Ces propositions ont été transmises aux organisations agricoles pour une validation d'ici un mois.

Quelles incidences pour notre région ?
Malgré les annonces, le ministère n'a rien prévu pour l'instant pour les zones intermédiaires. Concernant les aides couplées, leur plafonnement pour le secteur animal et le calcul à l'UGB aurait un impact considérable pour le secteur allaitant avec une enveloppe de moins de 250 millions d'euros. Seule satisfaction, c'est une enveloppe supplémentaire pour les cultures de protéines. Ces propositions, avec une convergence à 85 %, un paiement redistributif à 10 % et la modification des aides couplées, entraînent au niveau macroéconomique une baisse du premier pilier de l'ordre de 46 millions pour notre région, soit plus de 230 millions d'euros sur cinq ans uniquement sur le premier pilier. Reste aussi à regarder si les éco-régimes ne sont pas trop restrictifs, car dans ce cas l'ardoise serait encore plus lourde.

Région	PAC 2014 -2020 P1 P2	PAC Post 2020 P1 P2	Impact par région
11 - Île-de-France	141 806 410 €	+124 556 846 €	-17 249 564 €
24 - Centre-Val de Loire	579 675 751 €	+528 029 300 €	-51 646 450 €
27 - Bourgogne-Franche-Comté	772 832 390 €	+726 990 856 €	-45 841 534 €
28 - Normandie	555 660 661 €	+514 802 383 €	-40 858 279 €
32 - Hauts-de-France	523 708 616 €	+460 461 699 €	-63 246 916 €
44 - Grand Est	861 514 633 €	+774 449 506 €	-87 065 127 €
52 - Pays de la Loire	615 527 383 €	+590 715 530 €	-24 811 853 €
53 - Bretagne	466 725 435 €	+469 999 666 €	+3 274 231 €
75 - Nouvelle-Aquitaine	1 282 948 579 €	+1 262 483 409 €	-20 465 171 €
76 - Occitanie	1 150 438 718 €	+1 263 130 503 €	+112 691 785 €
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	1 121 194 395 €	+1 202 767 787 €	+81 573 392 €
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	232 742 139 €	+275 532 295 €	+42 790 156 €
94 - Corse	49 144 857 €	+71 182 755 €	+22 037 898 €
	8 353 919 967 €	+8 265 102 535 €	-88 817 433 €

Sur ce tableau apparaît clairement l'impact financier des orientations de la future PAC pour l'agriculture régionale.

Les sujets de mécontentement ne manquent pas

Au-delà des conditions de la future PAC ou de l'irrigation, la colère du monde agricole régional porte sur de nombreux autres sujets liés à la prise en compte de l'environnement, considérée comme trop souvent punitive. En voici une liste non exhaustive :
- Le nombre de communes de BFC classées en zone vulnérable (plus de 950 !)
- La présence du loup
- La directive nitrates et les Cultures intermédiaires piège à nitrates (Cipan)
- La prise en compte des zones intermédiaires
- Les conséquences du plan pollinisateurs
- La gestion de l'eau
- L'entretien des cours d'eau
- Les dégâts de gibier sur les cultures
- La modification des règles de gestion des fumiers…

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

«On veut vivre de notre métier !»

L'appel à mobilisation lancé par la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de défendre le revenu des agriculteurs de la région. « On veut vivre de notre métier ! » tel est le slogan mis en avant à cette occasion. Le rassemblement est prévu mardi 6 avril à 10h30 devant les locaux de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) au 21 boulevard Voltaire à Dijon. Les agriculteurs :
- assurent la souveraineté et la sécurité alimentaire de notre pays,
- proposent l'alimentation la plus sûre au monde,
- préservent les paysages et l'équilibre des territoires.
Ils doivent pouvoir vivre dignement de leur métier avec la prise en compte de leurs coûts de production pour une juste rémunération de leur travail et de leurs investissements.
Nos pratiques et nos savoir-faire permettent d'avoir des produits de qualité issus de nos terroirs qui font la fierté de la gastronomie française. Mais nous avons besoin :
- d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée pour conforter la viabilité des exploitations, redonner de nouvelles perspectives et assurer le renouvellement des générations.
- d'un peu moins de dogmatisme et de plus de pragmatisme sur les questions environnementales avec : une gestion durable de l'eau par les hommes de terrain, des zones vulnérables établies sur des bases scientifiques rigoureuses, une réelle prise en compte du changement climatique.
- d'une politique agricole commune équilibrée et juste qui tient compte des hommes, des territoires et des filières, avec des mesures bien concrètes pour les zones intermédiaires, le maintien des aides couplées pour les vaches allaitantes, la préservation de l'ICHN et la mise en œuvre des programmes opérationnels pour accompagner les transitions. Venez nombreux défendre votre avenir et votre métier !

Épandage minéral

Des capteurs embarqués pour moduler la fertilisation azotée en temps réel

Un pilotage précis des apports d'engrais azotés passe par une connaissance des besoins réels de la culture à l'échelle intraparcellaire, dont la variabilité peut être évaluée par les capteurs optiques embarqués. L'incontournable N-Sensor de Yara a été rejoint par l'Isaria de Fritzmeier, distribué en France par Claas et CNH, et par le GreenSeeker de Trimble.

La modulation des apports d'azote avec l'épandeur d'engrais ou le pulvérisateur, en lien avec un capteur embarqué, ne date pas d'aujourd'hui, le dispositif N-Sensor de Yara ayant vu le jour à la fin des années quatre-vingt-dix. Toutefois, le lourd investissement qu'ils imposent et la concurrence des images satellitaires n'ont pas permis de démocratiser ces outils de modulation, qui offrent pourtant l'avantage d'associer l'analyse de la culture et la modulation de l'épandage en temps réel. La plupart des achats sont ainsi réalisés par des ETA, des Cuma ou de grandes exploitations. En analysant la variabilité de la culture devant l'épandeur, ces capteurs offrent un niveau de précision supérieur à celui des images satellites ou encore des drones. Ils évitent également à l'agriculteur la gestion des cartes de préconisation, tout en lui délivrant des cartes d'application très précises. *« Attention toutefois à ne pas perdre de vue que ces appareils sont des outils de modulation. Avant de les mettre en œuvre dans une parcelle, l'agriculteur doit établir la dose d'azote de référence qu'il souhaite appliquer. Il devra donc au préalable utiliser un outil de diagnostic de type GPN ou N-Tester sur une zone homogène de la parcelle. Cette étape est essentielle pour que le capteur module la dose autour de ce point de référence »*, avertit Caroline Desbourdes, spécialiste agriculture de précision chez Arvalis. D'après les essais réalisés par l'institut, le capteur embarqué N-Sensor utilisé pour moduler l'apport tardif d'azote sur blé permet d'envisager un gain de rendement de 3 quintaux par hectare. En revanche, la spécialiste précise qu'aucun écart significatif n'a été observé sur la teneur en protéine.


Crédit : Claas


Crédit : CNH

Le capteur Isaria de l'allemand Fritzmeier est commercialisé en France par Claas sous le nom de Crop Sensor et par les réseaux Case IH et New Holland sous l'appellation CropXplorer.


Crédit : CNH

Le modèle CropXplorer Basic proposé par CNH se limite à deux capteurs montés sur les rétroviseurs du tracteur, associés à un capteur de luminosité sur le dessus de la cabine.


Crédit : Yara

Le Yara N-Sensor ALS-2 utilise des leds à la place de projecteurs xénon.

Le N-Sensor se bonifie

Implanté sur le toit de la cabine du tracteur, le Yara N-Sensor a évolué en 2006 avec la version ALS, en complément du modèle d'origine. Celle-ci associe aux deux capteurs de réflectance analysant la culture de chaque côté du tracteur sur une largeur de 3-4 mètres, une source lumineuse qui permet de s'affranchir des conditions de luminosité. À noter qu'une nouvelle version ALS-2 commercialisée en 2019 embarque désormais des leds à la place des projecteurs xénon. Elle profite d'une installation facilitée grâce à des modules plus légers, qui peuvent par ailleurs être utilisés à la verticale. Yara annonce également que les nouveaux capteurs sont moins sensibles aux gouttelettes de rosée sur les feuilles. L'ALS-2 profite d'une connectivité Isobus, en plus de la liaison série. Cerise sur le gâteau, ce dernier opus du N-Sensor est annoncé moins cher que son prédécesseur réputé pour son tarif élitiste.

Les capteurs hyperspectraux utilisés par le N-Sensor permettent de mesurer un indice relatif de biomasse et une teneur en chlorophylle qui renseigne sur l'état de nutrition azotée de la plante. Les algorithmes développés par Yara autorisent une modulation sur différentes cultures : blé, orge, colza, pommes de terre et maïs. À noter qu'en colza, un mode « absolu » mesure directement la quantité d'azote absorbée par la culture, sans étalonnage préalable et établit une préconisation de dose d'azote en fonction du stade d'intervention. Le N-Sensor est par ailleurs utilisé pour moduler les régulateurs de croissance ou encore les produits de défanage des pommes de terre.

Le capteur Isaria monté sur le relevage avant

De développement plus récent, la solution Isaria de l'allemand Fritzmeier est commercialisée en France par Claas sous le nom de Crop Sensor et par les réseaux Case IH et New Holland sous l'appellation CropXplorer. Ces appareils utilisent une technologie de capteur similaire à celle du N-Sensor, tout en mesurant des indicateurs différents. Ils se différencient par un montage sur le relevage frontal du tracteur et par leurs deux têtes de mesure montées à l'extrémité de bras repliables. Chacune d'elles utilise un capteur associé à quatre leds analysant une surface d'un mètre carré de chaque côté du tracteur. Le capteur Isaria offre la possibilité d'effectuer un ou deux points de mesure pour son étalonnage. Le dispositif peut intégrer en plus des cartes de potentiel de rendement pour modérer les calculs de modulation. Dans le cas d'une modulation sur blé ou orge d'hiver, un mode « automatique » permet d'établir la dose et la modulation en fonction de plusieurs paramètres : date de semis, reliquat azoté, rendement attendu, stade de croissance, qualité. En termes de connectivité, les capteurs sont reliés à un terminal en liaison Bluetooth. Ce dernier fournit ensuite les ordres de modulation à la console pilotant l'épandeur ou le pulvé en liaison série ou par Isobus.

Une version plus abordable sur les rétroviseurs

Case IH et New Holland déclinent par ailleurs la version Basic du CropXplorer. Affichée à un tarif beaucoup plus attractif, elle se contente de deux capteurs se fixant sur les supports des rétroviseurs droit et gauche du tracteur. Ceux-ci scannent une zone de 5 mètres carrés en oblique de chaque côté du tracteur à la manière d'un N-Sensor. Ils ne sont pas équipés d'une source lumineuse, les rendant dépendant de la luminosité ambiante, comme le N-Sensor de base. Cette version Basic offre des fonctionnalités simplifiées par rapport au CropXplorer standard : pas de mode avec deux calibrages, ni de mode automatique et impossibilité d'intégrer des cartes de potentiel. Conçue avec une architecture Isobus, elle peut être pilotée directement par le terminal du tracteur.

Troisième solution de capteur peu répandue dans l'Hexagone, le GreenSeeker de Trimble ne mesure que l'indice relatif de biomasse, ce qui le cantonne à de la modulation en colza ou en premier apport sur blé. Pour les apports suivants, la densité de végétation fait saturer le capteur, qui n'est pas en mesure d'estimer la teneur en chlorophylle, contrairement aux solutions précédemment citées.

MICHEL PORTIER

RAFAL PERFORMEUR, Performance, Précision, Polyvalence
ÉPANDAGE TOUS PRODUITS
5 modèles de 15 à 20 m³, de 1,5 à 40t/ha



Table d'épandage haute performance

Boîtier de commande

Commande Isobus
Ets LEVEQUE 21350 Saffres 03 80 49 63 86
SODIMAC MACHINES AGRICOLES

Épandage organique

Le lisier épandu sans odeur et en limitant les pertes d'azote

Distribué en France par Mauguin Citagri, le procédé SyreN de la firme danoise BioCover consiste à acidifier le lisier au moment de l'épandage, afin de réduire les pertes d'azote ammoniacal et les nuisances olfactives.



Le module frontal du système SyreN intègre une cuve pour l'incorporation d'additifs dans le lisier au moment du remplissage de la tonne à lisier.



Pesant environ 3 t en charge, le module frontal intègre un conteneur de 1 000 litres rempli d'acide (1,8 tonne), une réserve d'eau claire et une cuve pour l'ajout d'additifs dans le lisier.



L'analyseur de pH prend place sur un des tubes de descente du lisier. Son capteur doit toujours être immergé et est à remplacer tous les ans.



Le procédé SyreN traite le lisier à l'acide sulfurique pour abaisser le pH, afin de réduire les émissions d'ammoniac.

Crédit : D. Laisney

Les agriculteurs souhaitant bien exploiter toute la valeur fertilisante de leur lisier et épandre sans nuisance olfactive pourraient se laisser séduire par le SyreN. Ce dispositif, conçu par la société danoise BioCover et distribué en exclusivité en France par Mauguin Citagri, consiste à acidifier le lisier, afin de transformer l'azote ammoniacal, particulièrement volatil, en sel d'ammonium. Cette dernière formulation chimique présente les plus faibles pertes dans l'environnement, grâce à sa charge d'ions positifs. Les cations ammonium ($NH4+$) se fixent en effet sur les minéraux du sol. Pour convertir l'ammoniac en ammonium, le système SyreN abaisse le pH du lisier en utilisant de l'acide sulfurique : à 6,4, le fabricant annonce réduire les émissions d'azote ammoniacal de 50 % et d'environ 100 % à pH 5,5. La dose apportée pour abaisser le pH à 6,4 dépend du pH initial et se situe en moyenne à 1 l/m³ en lisier de bovins et à 1,5 l/m³ en effluents de porcs. En digestat d'unités de méthanisation au pH très élevé (jusqu'à 9), la quantité atteint parfois 4 voire 5 l/m³. L'injection d'acide sulfurique présente par ailleurs l'intérêt d'assurer la fertilisation soufrée, à hauteur de 1,44 kg de SO3 par litre.

L'acide sulfurique injecté à l'épandage

Le procédé SyreN se justifie particulièrement dans le cas d'épandage par rampes à pendillards avec lesquelles le lisier est déposé en surface. Il impose la présence d'un débitmètre sur la tonne et fait appel à un module accroché sur le relevage frontal du tracteur, qui intègre un conteneur IBC de 1 000 litres à double paroi pour le transport de l'acide, ainsi qu'une réserve d'eau pour le rinçage de la tuyauterie. Le transfert de la cuve avant vers la tonne à lisier s'opère à l'aide d'une pompe en inox et de flexibles spécifiques pourvus de raccords sans écoulement. Tout dételage de l'équipement demande de rincer au préalable les canalisations à l'eau claire. Pour des raisons de sécurité, l'injection s'opère sur la canalisation de refoulement de la tonne à lisier alimentant le ou les broyeurs répartiteurs. L'apport d'acide dans l'effluent s'accompagne, en effet, d'une montée en température et d'un moussage qui augmente son volume. La quantité injectée est gérée par le terminal Isobus du tracteur ou par une console fournie par BioCover. Elle dépend de l'objectif recherché en priorité : fertilisation soufrée ou réduction du pH. Dans le second cas, le pH est mesuré en permanence par un analyseur embarqué sur la rampe et aucun ajout d'acide n'a lieu dans les cinq premiers mètres cubes épandus à chaque nouveau chantier, le temps du calibrage du système.

Traçabilité des apports et du pH

Le fonctionnement du système BioCover est particulièrement sécurisé. Le chauffeur doit d'abord créer un chantier et renseigner le nom du client sur la console Isobus. L'injection de l'acide est ensuite soumise à certains critères : allure d'avancement minimale prédéfinie, débit d'au moins 2 m³/min, vanne en position d'épandage et prise de force en rotation. Durant le chantier, le GPS et la carte SIM intégrés dans le dispositif garantissent une totale traçabilité. Toutes les dix secondes, les données sont transmises vers un serveur dédié, qui stocke le nom du client et du champ, la date et l'heure, le volume d'effluents épandu, le pH du lisier avant et après traitement, la quantité d'acide injectée… Il est aussi possible de localiser la tonne depuis un ordinateur durant le chantier. Toute cette technologie représente un investissement conséquent : 72 000 à 80 000 € pour l'équipement SyreN et la formation des utilisateurs. À ce montant, il convient d'ajouter l'abonnement internet de 600 €/an, le renouvellement tous les six ans des flexibles transportant l'acide, le remplacement tous les cinq ans de la cuve interne du conteneur IBC et tous les dix ans de sa paroi externe.

David Laisney

Des additifs pour amender le lisier

Le module frontal du SyreN intègre un dispositif pour l'incorporation d'additifs. Il est ainsi possible, au moment du remplissage de la tonne, de traiter le lisier avec un inhibiteur de nitrification d'azote qui retarde la transformation de l'azote ammoniacal en nitrates, limitant ainsi les pertes par lessivage. Ce procédé diminue également les émissions de N2O, un gaz à effet de serre puissant, et améliore la qualité des récoltes (hausse de la valeur nutritive et gain en taux de protéines). La cuve à additif donne aussi la possibilité d'incorporer du sulfate de fer, afin de diminuer certaines odeurs, comme celle d'œuf pourri des eaux usées des stations d'épuration. Elle peut s'utiliser également pour apporter du nitrate de manganèse, dans le but de corriger les carences du sol.

Le transport d'acide soumis aux règles ADR

Le transport de l'acide sulfurique indispensable au système Syren doit répondre, comme pour toutes les matières dangereuses, à la réglementation européenne ADR. Toutefois, l'ensemble constitué de la tonne à lisier et de la cuve IBC intégrée dans le module monté sur le relevage avant du tracteur, constitue un outil de travail qui dispense le chauffeur des formations obligatoires. En revanche, il est interdit pour l'utilisateur d'emporter sur le chantier les conteneurs IBC sur une remorque agricole ou tout autre plateau. L'acide sulfurique doit alors être livré sur l'exploitation, à la Cuma ou à l'ETA par le fournisseur, et le changement de cuve durant l'épandage s'effectue au même endroit.

Épandeur Samson SP 15 COMFORT LINE

La gamme SAMSON d'épandeurs universels SP sont conçus pour tous les types d'épandages: fumier de ferme, fumier de dépôt ou composté, déchets industriels, composts, fientes, chaux... Ils peuvent épandre des dosages de 4t/ha jusqu'à 70 t/ha.



Samson

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com

MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR
21 - Censerey 03 80 84 43 76
71 - St Bonnet 03 85 24 72 05
71 - Étang-sur-Arroux 03 85 82 39 85

ET SON AGENT : Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

• *LES* **NOUVAUTÉS** • *LES* **NOUVAUTÉS** • *LES* **NOUVAUTÉS** • *LES* **NOUVAUTÉS** •

Panien Des épandeurs pour tous les produits



Le constructeur Panien, basé dans les Hauts de France et repris par La Campagne en février 2019, propose une gamme complète d'épandeurs pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs. Les gammes UW et KW à caisses larges et étroites sont le fruit de plus de 50 ans d'expérience des sociétés Panien et La Campagne.
Les 14 modèles de 15 à 26 t peuvent recevoir une table d'épandage composée de deux plateaux de 1 150 mm de diamètre en Hardox pour l'épandage de compost, fiente, craie… Différentes options sont disponibles comme la suspension hydraulique des essieux ou le report de charge hydraulique, option brevetée. Dans la gamme UW, le modèle UW 115 bénéficie de l'option « Crab Walking » qui permet de limiter le tassement grâce au kit de direction forcée hydraulique qui déporte les roues de l'épandeur du passage du tracteur, tout en gardant les roues parallèles au tracteur. La traction reste facilitée car l'essieu tourne et non pas la flèche. Pour limiter le tassement, Panien équipe cet épandeur simple essieu, de roues de grande dimension 1050/50R32.
Sur tous ses épandeurs, Panien propose la modulation de dose par Isobus. Des systèmes de commande permettent d'appliquer la dose adéquate, suivant le type de matière, la quantité voulue et le type de culture.

Sodimac Les Rafal Performeur épandent jusqu'à 24 m



La table d'épandage de dernière génération qui équipe les épandeurs à caisse étroite (1,46 m) Rafal baptisés Performeur, a connu dernièrement de grandes évolutions techniques. Sodimac l'a en effet adaptée pour l'épandage de tous les produits : fumier, boues, compost, fientes… Cette évolution répond aux demandes de plages de dosage et de largeurs d'épandage de grandes amplitudes. Ainsi, la table d'épandage est constituée de deux plateaux de 1 040 mm de diamètre pourvus chacun de trois pales droites. Le constructeur annonce une largeur d'épandage augmentée, jusqu'à 24 m et un tonnage hectare de 1,5 t en compost à 40 t en fumier. En option, le Rafal Performeur reçoit un système de pesée dynamique et une régulation DPA par un boîtier embarqué ou une fonction Isobus.

Samson La tonne à lisier TG en 18 et 20 m³



Photo: Samson

La tonne à lisier TG de Samson, déclinée en 18 et 20 m³, repose sur un double essieu. Elle reprend le système de pompage par venturi éprouvé sur les modèles haut de gamme PG et PG II du constructeur danois. Ce dispositif assure le remplissage avec un rendement de 6 000 l/min, en créant le vide uniquement dans le circuit d'aspiration, et non pas dans l'intégralité de la cuve comme les systèmes traditionnels à compresseur. Cette tonne à lisier reçoit différents bras de pompage : latéral fixe avec ou sans accélérateur, à simple ou double articulation, frontal fixé sur le relevage avant du tracteur. Elle se complète d'un relevage arrière hydraulique à double effet d'une capacité de 3,8 t.

Sulky La nappe d'épandage s'adapte à la vitesse de travail



Photo: Sulky

La vitesse de travail de l'épandeur influe sur la qualité de répartition de l'engrais au sol. Pour résoudre ce problème, Sulky vient de breveter la technologie Speed Control, qui corrige la forme de la nappe d'épandage en fonction de la vitesse d'avancement, afin de préserver l'homogénéité de la fertilisation. Cet automatisme de correction a été développé à la suite de tests menés par la marque française avec l'Inrae et AgroSup Dijon.

Amazone La trémie frontale FTender emporte jusqu'à 2 200 litres d'engrais



Photo: Amazone

La trémie frontale FTender d'Amazone, disponible en 1 600 et 2 200 l, intègre une distribution électrique à bobine interchangeable acceptant l'engrais et la semence (plage de dosage de 1 à 400 kg/ha). Piloté via Isobus, cet équipement se valorise avec un déchaumeur pour implanter un couvert végétal, avec une rampe de semis et avec un semoir pour davantage d'autonomie ou pour fertiliser en localisé. Son châssis autorise l'ajout de masses et/ou du rouleau tasse-avant à pneus autodirectionnel T-Pack-F. Ce dernier présente la particularité de se relever au transport, afin d'abaisser la trémie de 25 cm et procurer une meilleure visibilité sur la route.

Pichon Les tonnes à lisier SV se veulent évolutives



Photo: Pichon

Introduite avec le modèle SV16 d'une capacité de 16 600 litres, la gamme de tonnes à lisier SV du constructeur Pichon se caractérise par sa fabrication standardisée permettant de diminuer les délais de livraison. Prévues en 10 différents modèles, elles intègrent de multiples pré-équipements autorisant le montage d'usine ou en rétrofit d'un outil d'épandage. Ces machines peuvent ainsi accueillir une rampe à pendillards ou à patins (Vogelsang Black Bird en largeurs de 12 et 15 m), ainsi qu'un enfouisseur à dents. La Pichon SV16 dispose d'un châssis intégré et affiche un PTAC de 28 tonnes, grâce à l'adoption d'un train roulant à l'entraxe d'essieu supérieur à 1,80 m. Elle est livrée avec une canalisation supérieure de vidange de 200 mm de diamètre, pourvue d'un piège à cailloux. Un accélérateur de vidange hydraulique est disponible en option, ainsi qu'un débitmètre associé à un système DPA, afin d'appliquer l'effluent avec précision. Les paramètres d'épandage sont pilotés depuis un écran tactile 7 pouces intégrant le système iControl 7s, qui assure à l'utilisateur l'automatisation des cycles de pompage, de transport et d'épandage.

Panien
BY LA CAMPAGNE
La BONNE DOSE au BON ENDROIT


Gamme UW 15 - 26 t.
Marche en crabe = moins de tassement
• Table d'épandage • Pesée dynamique • Isobus
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77 - Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com

ÉPANDAGE ?
AYEZ LE RÉFLEXE
Depussay




Nevers 06 03 79 10 69 - Luzy 06 01 28 65 29 - Perroy 06 03 77 79 40
PROCHAINEMENT OUVERTURE À CORBIGNY

Tournesol

L'implantation : une étape primordiale pour la réussite de la culture

La réussite de la culture de tournesol passe par deux conditions : un sol suffisamment réchauffé lors du semis et une date de semis permettant de récolter à la maturité optimale.


Photo : L. Jung

Le travail du sol doit être réalisé en conditions bien ressuyées afin de limiter les tassements

D'un point de vue agronomique, la réussite de la culture du tournesol passe par deux conditions : un sol suffisamment réchauffé lors du semis, soit 8 °C à 5 cm de profondeur, et une date de semis permettant de récolter à la maturité optimale (soit 7 à 10 % d'eau dans les graines). Afin de limiter les risques de mauvaises implantations, la règle d'or est de toujours travailler sur un sol parfaitement ressuyé.

Favoriser l'enracinement en évitant les phénomènes de compaction

Le tournesol est une plante à racine pivotante et à cycle court. Ces deux caractéristiques en font une culture exigeante vis-à-vis de la structure du sol, dont la qualité est directement dépendante du travail du sol. Un obstacle à son développement (zone compactée) peut faire perdre plus de 5 q/ha.
Pour limiter les risques de mauvaise implantation, il faut profiter des périodes propices pour préparer vos sols avant les semis. Le travail du sol doit être réalisé en conditions bien ressuyées afin de limiter les tassements, quitte à retarder un peu la date de semis. Si le sol est compacté, un labour ou un travail profond est indispensable. Par exemple l'utilisation d'un décompacteur va créer une structure du sol favorable à la progression des racines.


Photo : L. Jung

Un écartement entre rangs de 50 à 60 cm est préférable.

Le lit de semences est réalisé en privilégiant la combinaison d'outils à dents moyennement profonds (vibroculteurs, herse rotative, alternative ou plate). En sol limoneux il est nécessaire de limiter le nombre de passages d'outils.

Semer tôt dans un sol suffisamment réchauffé pour récolter tôt

La première quinzaine d'avril représente la période idéale pour réussir une implantation régulière et de qualité. Semer tôt, c'est mettre toutes les chances de son côté pour pouvoir récolter tôt en limitant les attaques tardives de sclérotinia. Pour diminuer les dégâts d'oiseaux à l'implantation, à l'échelle d'un petit secteur, il est important de regrouper les semis de tournesol pour diluer les attaques.
Le seuil de 50 000 pieds levés par ha est l'objectif à atteindre pour ne pas pénaliser le rendement et la teneur en huile. Afin de prendre en compte les pertes à la levée, le semis doit être réalisé à une densité de 70 000 à 75 000 graines/ha. Pour une meilleure utilisation de l'espace et des ressources du sol, l'écartement entre rangs de 50 à 60 cm est préférable à l'écartement type maïs (75 à 80 cm) qui se traduit par une perte de rendement pouvant atteindre 4 q/ha. La régularité du peuplement prime sur la densité car le tournesol compense mal une hétérogénéité de peuplement. Afin de réduire les pertes à la levée, le semis doit être réalisé sur un sol bien ressuyé dès que celui-ci est suffisamment réchauffé à 8 °C dans les premiers cm du sol. L'utilisation d'un semoir monograine à une vitesse recommandée de 5 km/h permet un positionnement régulier de la graine. Ne pas semer trop profond permettra d'éviter une levée trop longue qui augmenterait le risque d'attaque par les ravageurs (limaces, oiseaux, taupins, …). Pour cela, il est nécessaire de viser une profondeur de semis de 2 à 3 cm si le sol est frais et entre 4 et 5 cm si le sol est sec en surface.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia

EDC pois d'hiver

Un jaunissement passager des pois

Les pois d'hiver présentent 7-10 feuilles. Si des petites nécroses persistent encore sur les anciens organes suite à l'épisode de gel, les plantes ont produit de nouveaux étages foliaires indemnes. Les symptômes de maladies restent rares.

Chlorose ferrique fréquente cette année

De nombreuses parcelles sont marquées par la chlorose ferrique, une carence en fer provoquée par le calcaire actif des sols. Faute de fer, la plante ne produit plus assez de chlorophylle dans les nouvelles feuilles, se traduisant par un jaunissement apical souvent généralisé à toute la parcelle.

Est-ce une carence grave ?

Non tant que celle-ci ne persiste pas trop longtemps et ne retarde pas la reprise des pois. En général, l'état est passager, durant 1 à 2 semaines. Cette année, les températures froides ont freiné la croissance des pois et ont fait durer les symptômes plus longtemps dans certaines parcelles.
Toutefois, de nouvelles feuilles vertes sont actuellement visibles, signe que la carence touche à son terme pour la plupart des parcelles.

Existe-t-il des facteurs influençant la carence ?

Plusieurs facteurs peuvent influencer la carence :
La météo durant l'hiver : les pluies régulières libèrent du calcaire actif dans les sols.
Le sol : les sols calcaires tels que la craie et les sols hydromorphes sont plus propices à l'expression de la carence.
La variété : Certaines variétés sont moins sensibles que d'autres.


Photo : L. Jung

Un apport de fer est-il nécessaire ?

L'apport de fer sous forme de chélate ou de sulfate de fer est rarement utile sauf dans les situations persistantes. Généralement, la carence n'est que passagère et le retour de conditions de croissance active du pois (températures douces et ensoleillement) permettent un retour à la normale.

Bastien Remurier, Terres Inovia

Nomination

Loïc Morel, nouveau président du Sedima

Le syndicat des entreprises de service et de distribution du machinisme agricole dispose d'un nouveau bureau dont le premier vice-président, Alexandre Mortier, est de Bourgogne- Franche-Comté.

Le Syndicat national des entreprises de service et de distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (Sedima) a élu, le 19 mars, à sa tête, Loïc Morel, pour un mandat de quatre ans non renouvelable, à l'occasion d'une assemblée générale élective. Il a succédé à Pierre Prim dans cette fonction. Le nouveau président a passé près de quinze ans chez CNH Industrial. Il a aussi dirigé les branches Agriculture et Construction chez New Holland France, avant d'entrer comme associé dans une concession de la même marque : le groupe Sicoit, dont le siège est dans la Drôme. Ce syndicat est la principale organisation professionnelle de la filière des agroéquipements. Ses entreprises adhérentes représentent 50 % du chiffre d'affaires et 60 % des salariés de la filière.



Crédit Matériel agricole

Loïc Morel est aujourd'hui associé d'une concession de matériel agricole dans la Drôme.

Nouveau président pour les jeunes également

En poursuivant leurs activités au cours des deux premières périodes de confinement, *«les entreprises de distribution et de réparation de matériels ont montré qu'elles étaient essentielles à la bonne marche de l'agriculture française et de l'aménagement des jardins et des espaces verts»*, a rappelé Loïc Morel. Durant son mandat, le nouveau président dirigera le Sedima entouré par les huit membres du bureau eux aussi désignés le 19 mars. Parmi eux, Alexandre Mortier, concessionnaire Massey-Ferguson en Bourgogne Franche-Comté, est le premier vice-président du syndicat. Pascal Deschamp à la tête de MDCA en Ile-de-France, est le second vice-président et Véronique Gloria, de l'entreprise Suoma, est trésorière. Le Club des jeunes du machinisme agricole (CJMA) du Sedima, qui réunit les actuels et futurs chefs d'entreprise de la profession, âgés de moins de 35 ans, a aussi un nouveau président, en la personne de Jean-François David, directeur général de David Est (Hauts-de-France). Ce dernier se réjouit que le nouveau bureau du club soit composé à parité égale de huit femmes et d'hommes.

La facturation électronique, chantier important de la mandature

En présentant sa feuille de route, Loïc Morel a énoncé quelles allaient être ses priorités pour les quatre années à venir : *«L'accompagnement de la profession sur le nécessaire développement du service client et de sa juste valorisation sera au cœur des réflexions du nouveau bureau*, a-t-il affirmé. *Pour aller dans ce sens, le Sedima travaillera à mettre à disposition de ses adhérents de nouveaux outils et services»*. A cet égard, le syndicat accompagnera ses adhérents vers la facturation électronique. L'article 153 de la loi de finances pour 2020 instaure l'obligation de facturation électronique pour toutes les entreprises assujetties à la TVA entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2025 (en fonction de leur taille). Le gouvernement souhaite *«supprimer les contraintes de traitement des factures papier et sécuriser les échanges commerciaux»*. Il s'agit aussi de *«lutter contre la fraude fiscale et diminuer l'écart de TVA au moyen de recoupements automatisés»*. Ce nouveau mode de facturation facilitera les déclarations TVA par le pré-remplissage.

Maintenir l'attractivité d'une profession

Au cours des quatre prochaines années, un des défis du nouveau président du Sedima à relever sera celui de l'attractivité des activités des services du machinisme agricole. Réparties sur l'ensemble du territoire, les sociétés adhérentes du syndicat recrutent chaque année près de 9 800 salariés, embauchés à 90% en contrat à durée indéterminée. C'est pourquoi le Sedima s'apprête à lancer une vague de campagne de recrutement et de formation de futurs salariés et d'apprentis. Une vidéo sera diffusée pour inciter les jeunes et les actifs en reconversion à suivre des formations qualifiantes avec, à la clé, la garantie d'un emploi. Par ailleurs, *«il est indispensable de pouvoir travailler avec les concédants afin de trouver un juste équilibre dans la relation contractuelle et la répartition de la valeur ajoutée»*, a précisé le président du Sedima. Les entreprises doivent *«disposer de suffisamment de liberté pour être en mesure de faire leurs choix et investir dans leurs structures afin d'en garantir l'efficience et la pérennité»*, a conclu Loïc Morel.

ACTUAGRI

Malécot Poirier Agri (58)

Un nouvel arrivant au service commercial

Le concessionnaire Deutz-Fahr de Saint-Loup, dans la Nièvre, vient de renforcer son service commercial avec l'embauche de Romain Duplessis, arrivé dans l'entreprise le 1er mars. A 41 ans, cet originaire de Cosne-sur-Loire, attiré par le milieu agricole se fixe un nouveau challenge dans une région qu'il connaît bien. Pendant plusieurs années, Romain Duplessis a été responsable du recrutement chez Adecco. Stéphane Pain lui a confié un poste de commercial sédentaire au siège de la concession. Il a en charge les ventes d'occasions au côté de Mathieu Pot. Il s'occupera également de l'administration des ventes (ADV), du marketing et de la communication de Malécot Poirier Agri.

Romain Duplessis 06 99 25 32 86

SV Pro Renforcement du pôle Matériel d'accompagnement

Fabien Billault, le directeur général de SV Pro, poursuit l'organisation de la concession John Deere dont le siège est à Monéteau (89). Arnaud Tran et Thibaut Bertrand viennent d'être recrutés pour structurer commercialement et techniquement le pôle matériel d'accompagnement. Tous les deux viennent du réseau Claas, côté distribution pour l'un, côté constructeur pour l'autre. Ils sont titulaires d'un BTS Génie des équipements agricoles (GDEA) obtenu au lycée agricole du Chesnoy, dans le Loiret. Arnaud Tran, 37 ans et nivernais d'origine, affiche déjà 16 ans d'expérience en tant que technico-commercial. Il occupe depuis un mois le poste de responsable Matériel d'accompagnement et des chargeurs télescopiques Kramer au sein de SV Pro. Il a en charge la relation avec les fournisseurs (Amazone, Pottinger, Kramer et Lucas pour ne citer que les principaux), la gestion des commandes de stock et l'organisation des démonstrations. Homme de terrain et qui entend bien le rester, il vient en soutien des vendeurs de secteur auprès des clients et assure la promotion des marques distribuées sur l'ensemble du territoire couvert par la concession. A 29 ans, l'aubois Thibaut Bertrand a occupé pendant 5 ans le poste de formateur technique presse et récolte des fourrages. Il a ensuite exercé le poste de responsable commercial mais le besoin de revenir à la technique était fort. Il a donc accepté le poste de responsable technique Matériel d'accompagnement, nouvellement créé. Avec ce binôme complémentaire, SV Pro ambitionne de mieux accompagner et servir les agriculteurs dans leurs besoins de matériel d'accompagnement, de plus en plus technique.

ARNAUD TRAN 07 85 66 17 31
THIBAUT BERTRAND 06 38 50 88 74

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **30/03/2021**

Effectif global: 1320 - Taux de vente: 95%

Effectif total: 917 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,00 €	3,35 €	3,11 €	+0,10
			250-300	2,68 €	2,96 €	2,85 €	+0,08
			300-350	2,59 €	2,80 €	2,70 €	+0,03
			350-400	2,49 €	2,69 €	2,61 €	-0,04
			400-450	2,42 €	2,56 €	2,51 €	+0,01
			450-500	2,36 €	2,50 €	2,43 €	+0,02
		R	250-300	2,60 €	2,68 €	2,64 €	-
			300-350	2,42 €	2,57 €	2,50 €	-0,08
			350-400	2,40 €	2,55 €	2,49 €	=
			400-450	2,39 €	2,48 €	2,40 €	-0,07
			450-500	2,29 €	2,39 €	2,32 €	-
		E	300-350	2,81 €	2,87 €	2,85 €	-
	F	U	200-250	2,72 €	2,87 €	2,83 €	-0,34
			250-300	2,77 €	2,86 €	2,81 €	+0,09
			300-350	2,66 €	2,70 €	2,70 €	+0,01
			350-400	2,53 €	2,71 €	2,58 €	-0,05
		R	200-250	2,63 €	2,83 €	2,75 €	-
			250-300	2,60 €	2,67 €	2,63 €	+0,02
			300-350	2,52 €	2,59 €	2,57 €	-0,04
			350-400	2,48 €	2,55 €	2,51 €	-

Apports satisfaisants. 95% de vendus. L'activité commerciale rest soutenue dans les mâles comme dans les femelles avec des besoins réguliers dans toutes les catégories et des tarifs sensiblement maintenus. Dans le gros maigre, il y a toujours autant de demande. Les acheteurs sont présents en nombre. Aujourd'hui les cours sont maintenus et reconduits dans les bons sujets. Les cours varient de quelques centimes en fonction de la qualité des animaux présentés. En raison de Pâques, nos bureaux seront fermés de lundi 5 Avril. Les animaux doivent être impérativement annoncés avant le vendredi 2 Avril à 17H.

Effectif total: 309 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	+ 500 kg	1,84 €	2,08 €	1,91 €	+0,03
	F	- 5 ans	2,01 €	2,45 €	2,25 €	-0,05
		5 à 10 ans	1,99 €	2,51 €	2,20 €	-0,01
		+ 10 ans	1,88 €	2,09 €	1,99€	+0,02
GÉNISSES	F	24 à 36 mois	2,63 €	2,90 €	2,72 €	-

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,84 €	2,08 €	1,91 €	+0,03
	F	E	- 5 ans	2,51 €	2,86 €	2,65 €	-0,34
			5 à 10 ans	2,41 €	3,01 €	2,64 €	-0,11
		U	- 5 ans	2,01 €	2,45 €	2,25 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,99 €	2,51 €	2,20 €	-0,01
			+ 10 ans	1,88 €	2,09 €	1,99€	+0,02
		R	- 5 ans	1,82 €	2,11 €	1,94 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,69 €	1,99 €	1,91 €	+0,06
			+ 10 ans	1,69 €	1,99 €	1,91 €	+0,12
		E	24 à 36 mois	2,63 €	2,90 €	2,72 €	-
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,12 €	2,64 €	2,32 €	+0,01
		R	24 à 36 mois	2,15 €	2,15 €	2,15 €	-0,12

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 24/03/2021

Effectif total : 344. Taux de vente : 95%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 110 - Taux de vente : 92%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Peu de volume cette semaine mais les cours sont reconduits néanmoins. Laitonnes : vente rapide, demande forte, cours reconduits à haussier.	M	U	250 - 300	2,63 €	2,71 €	2,70 €	-
			350 - 400	2,40 €	2,55 €	2,48 €	-
			400 - 450	2,44 €	2,52 €	2,50 €	-0,02
	F	U	250 - 300	2,58 €	2,73 €	2,67 €	-
			300 - 350	2,52€	2,73 €	2,60 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/03/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 179 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Le volume est au rendez vous permettant aux acheteurs de sélectionner leurs animaux, un léger tassement des cours est à prendre en compte en comparaison à la semaine passée mais ils restent néanmoins appréciable et valorisant.	F	U	24 à 36 mois	2,24 €	2,38 €	2,31 €	-
	F	U	- 5 ans	2,18 €	2,48 €	2,26 €	=
			5 à 10 ans	2,02 €	2,28 €	2,11 €	-0,02
			+ 10 ans	1,90 €	2,10 €	1,98 €	-0,01

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 22/03/2021 au 28/03/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,62	8,45	7,11	-	-	-	-
	Var.		0,26	0,20	0,18				
	R	7,98	7,84	7,46	6,52	7,78	7,72	-	-
	Var.	0,31	0,17	0,02	0,13		0,21		
	O	6,86	6,81	6,93	-	7,26	7,14	-	-
	Var.	0,36	0,20	0,24		0,30	0,25		
3 (couverts)	U	-	8,37	8,23	7,09	-	7,97	7,75	6,88
	Var.		0,20	0,11	0,07			0,14	
	R	7,77	7,72	7,56	6,71	7,74	7,67	7,35	6,75
	Var.	0,21	0,07	0,01	0,11	0,13	0,14	0,15	0,10
	O	7,05	7,01	7,00	6,77	7,32	7,04	6,86	6,18
	Var.	0,25	0,20	0,13	0,36	0,17	0,14	0,19	0,16
4 (couverts)	R	-	-	6,23	-	-	7,12	6,78	-
	Var.						0,11	0,15	
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : À l'approche de Pâques, le marché est soutenu; **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/03/2021

Bovins : 378
Broutards : (275 - 360 kg) 680 - 940 2,33 - 2,81
Broutards : (375 - 510 kg) 960 - 1180 2,30 - 2,60
Laitonnes : (215 - 340 kg) 580 - 920 2,41 - 2,93
Laitonnes : (355 - 420 kg) 910 - 1040 2,46 - 2,67
Génisses 16 - 36 mois : (390 - 480 kg) 850 - 1100 2,17- 2,44
Génisses 24 - 36 mois : (400 - 560kg) 830 - 1410 2,04- 2,79
Vaches légères : 660 - 1150
Vaches entre deux : 1260 - 1440
Vaches lourdes : 1530 - 1810

Vente rapide et quasi-totale en broutards à des tarifs plus soutenus. 1 lot invendu !
Commerce actif en laitonnes. Les femelles lourdes typées italienne se placent plus rapidement à des cours en légère progression. Tarifs fermes en légères.
Apports moins importants en vaches maigres mais la demande est toujours importante. Tarifs en hausse en herbagères.
Divers : 1 laitonne de mars 2020 pesant 336 kg vendue 1300 € soit 3,87 du kg vif.
1 laitonne de mars 2020 pesant 346 kg vendue 1920 € soit 5,55 du kg vif.
1 laitonne de mars 2020 pesant 372 kg vendue 1950 € soit 5,24 du kg vif.

Bovins gras : 4. Cours très fermes.

Ovins : 30.
Peu d'apports et la vente est plus calme.
Prochains marchés : Bovins le mardi 6 avril. Pesée à partir de 10h. Vente à 13h.
Ovins le lundi 12 Avril 2021 aux horaires habituels.

Broutard(e)s : Le commerce est dynamique face à des apports de saison. Les transactions sont régulières en toute catégorie ; L'export vers l'Italie est stable, ce qui permet de soutenir les prix. Les tarifs sont donc fermement maintenus cette semaine, surtout en mâles de moins de 350 kg, ainsi qu'en femelles pour lesquelles l'offre ne couvre toujours pas la demande.
Gros bovins maigres : Les volumes sont conséquents, parfois de qualité hétérogène, face à une demande toujours très présente. Les acheteurs sont mobilisés, avec une préférence pour les sujets jeunes bien démarrés. La marchandise plus moyenne est davantage triée. Les cours restent globalement fermes dans une bonne ambiance commerciale.
Boucherie : En femelles, l'ambiance commerciale reste bonne : les acheteurs sont présents avec des besoins. Les concours de Pâques ont comblé certains besoins mais ne sont pas venus concurrencer les marchés hebdomadaires. Les ventes sont fluides à des tarifs fermement soutenus voire qui progressent encore. Toutes les catégories profitent de cette dynamique, aussi bien en allaitantes supérieures qu'en type mixte ou laitier.
Veaux : Le commerce reprend quelques couleurs en veaux de type mixte et laitier : la demande est plus soutenue permettant une légère reprise des cours sur quasiment tous les marchés. En races allaitantes, les volumes suffisent et font l'objet d'un tri plus sévère, les cours sont simplement reconduits. En veaux gras, le commerce se réactive en mâles après les difficultés de la semaine dernière.
Ovins : Même si les achats pour Pâques sont quasi finalisés, la demande est encore active cette semaine. Les volumes sont satisfaisants et s'écoulent rapidement à des tarifs fermes. En agnelets, l'offre est encore conséquente et elle cède quelques centimes notamment en plus lourds. En brebis, les ventes sont totales et fermes en type viande ; la demande est un peu moins dynamique en laitières.

29 MARS 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : le marché est porteur, mais les prix, eux, sont en manque de dynamisme!
Bovins maigres : l'offre est limitée et les cours plus soutenus.

POLITIQUES

Les négociations bilatérales se poursuivent: la FNB continue son combat afin que les normes *(BEA, environnement, traçabilité, alimentation...)* des éleveurs français & européens s'appliquent aux éleveurs dont les produits sont importés en UE. Dans ce cadre, une tribune à faire signer par vos parlementaires vous a été envoyé en Sections Bovines, pour valoriser le modèle d'élevage bovin FR et ses atouts! Interbev et 2 ONG, eux, communiquent pour l'application de clauses miroirs dans les échanges internationaux (vidéo).

ENVIRONNEMENT

Un module supplémentaire de l'outil CAP2'ER a été développé par IDELE pour s'appliquer aux ateliers de veaux de boucherie. Rappelons que cet outil permet de réaliser un diagnostic environnemental des exploitations, sur le plan Carbone et GES, mais également en fournissant des indicateurs sur l'énergie, l'eau, l'air notamment et la performance nourricière de l'exploitation . A ce stade, c'est le « niveau 1 » du diagnostic qui est disponible pour la production de veau.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

A la dernière Section Bovin d'INTERBEV qui a eu lieu mardi, les derniers chiffres de déploiement et d'avancée sur le Label Rouge ont été présentés ! Bien que sur les volumes passés en Label Rouge, une légère augmentation est notée (+17% entre 2020 et 2021), la FNB souhaite y mettre la plus grande vigilance ! Car en parallèle, les attestations de conformité , elles, ne sont toujours pas au rendez-vous! La FNB a donc émis la demande en Section Bovin d'avoir un suivi du Label Rouge en conformité avec l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019, prévoyant la contractualisation obligatoire, et la prise en compte du coût de production dans la formulation du prix payé aux éleveurs! Le Label Rouge doit être créateur de valeur, et rémunérateur pour les éleveurs!

CARTON ROUGE

Encore une fois, à la Section Bovin d'INTERBEV, le sujet de la diffusion publique des indicateurs de coûts de production en viande bovine a fait l'objet d'un refus ferme de FCD! Cette position est inconcevable pour la réussite du plan-filière, qui contient comme enjeu le prise en compte de la rémunération des éleveurs via le coût de production au sein du segment Label Rouge. Comment créer de la valeur, sans visibilité sur les indicateurs à prendre en compte! Inadmissible!

EN REGION

Sur le Grand-Est, est annoncé le déploiement au sein de l'enseigne Cora du Label Rouge. Ce déploiement est porté par un contrat, sur 3 ans, prévoyant 1000 animaux/an sur ce segment! Bien que conforme à l'accord interprofessionnel, la FNB sollicite son réseau des Sections Bovines sur les départements et la région concernés, afin de s'assurer que l'enjeu de création de valeur, et de juste rémunération des éleveurs soient également compris dans ce partenariat, et donc au sein du contrat !

FAIT DE LA SEMAINE

Le 26 mars dernier, la Présidence portugaise organisait un « super trilogue » dont l'objectif était de faire progresser les négociations de l'UE concernant la réforme de la PAC.
En conclusion, des avancées sur le règlement horizontal, qui concerne globalement la mise en œuvre des règlements. Cependant, pas d'accord concernant les allocations financières par outils (aide redistributive, eco-scheme, couplage...), ni sur les définitions des agriculteurs bénéficiaires... Le chemin est encore long.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

1000 tracteurs

C'est le nombre de tracteurs qui étaient regroupés jeudi dernier à Lyon et Clermont-Ferrand. Les milliers de manifestants venus d'Auvergne, de Bourgogne, du Limousin, de Rhône-Alpes ou encore d'Occitanie sont venus défendre leur métier, et leur existence sur les territoires. Attendant des actes, plus que des discours, la question fut maintes fois posée : « La France veut-elle encore de nous ? »

Matériel

Tracteur

07 - Vends John Deere 6200 avec chargeur, pneus neufs, bon état 8300 heures 14000 euros à débattre
✆ **06 61 17 66 96**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

29 - Cherche tracteur vigneron sans cabine avec inverseur et direction assistée genre RENAULT 5565 ou 5512 ou autre.
✆ **06 79 27 27 56**

Travail du sol

01 - Vends herse rotative RAU rouleau payer attelage semoir état neuf.
✆ **04 74 30 73 98**

01 - Vends couvercror Quivogne 24 disques grenelés diam 710 tbé 3500 euros ; 2 pneus 8006532 usure 50 % Goodyear 500 euros.
✆ **06 08 92 34 80**

18 - Vends benne céréalière, chassis AMC castera, 4 roues jumelles, freins HY, basculante, bon état.
✆ **06 86 56 28 83**

18 - Vends Bobcat, accessoires fourche fumier, godet à terre, godet distributeur à vis, matériels révisé, très bonétat .
✆ **06 86 56 28 83**

18 - Vends surélévateur Mailleux pour bottes rondes et broyeur Maschio GIRAFFA d'accotement 2 mètres, année 2018, TBE. Visible sur Vierzon.
✆ **06 89 89 69 88**

26 - Vends charrue Huard BRE 65 tri tuyau irrigation RS diamètre 100 longueur 6M.
✆ **06 87 07 37 40 HR**

38 - Vends cause retraite charrue Rabewerk 4 corps en bon état - charrue Huard 3 corps 365T - semoir Nodet 3m - herse alternative Amazone 3m.
✆ **06 89 84 11 77**

38 - Vends charrue Trisoc G.Besson bon état prix 800 euros.
✆ **06 47 91 79 47**

38 - Vends herse plate 4.20m repliage hydraulique dents neuves 1200 euros à débattre.
✆ **06 71 57 53 29**

71 - Vends charrue 3 socs Huard.
✆ **06 58 53 48 16**

Récolte

21 - Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 2 000 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

26 - Vends arracheuse - aligneuse rock pour ail, état de marche, prix 1600 euros.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

71 - Cause cess. vend andaineur Kuhn 3501, TBE, utilise 16 h/an, 2.100 euros.
✆ **06 85 54 80 24**

Traitement

69 - Vends local phyto 2.40*2.50 avec étagère prix 2000 euros.
✆ **06 37 80 76 85**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Arbo-viti

69 - Vends culti Paker Quivogne dispositif transport vibroculteur avec 2 rouleaux broyeur bois de taillage fruitier vigne bas prix. Barquettes bois 500 g. neuves.
✆ **06 84 19 53 86 HR**

42 - Cse retraite, vend désileuse-paill. EUROMARK TX89XL tts options, t.b.etat.
✆ **06 75 39 54 15**

Epandage

26 - Vends épandeur à fumier Heywang 4T, bon état.
✆ **06 08 86 70 54**

38 - Vends cause retraite semoir engrais Vicon 600l - foin balles rondes.
✆ **06 30 70 89 17**

Forestiers



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
28 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

26 - Vends scie tapis monte bois Ballario 4M, lame carbure 700.
✆ **06 70 78 50 94**

Divers

01 - Vends cellules à grains 25T et 75T avec vis de reprise.
✆ **06 23 84 87 09**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1007)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1104)
✆ **06 30 11 59 25**

25 - Vends 5 bras de traite Système M 100, marque Delaval, bon état + 1 voiture de marque BMW série 3. Année 2006, 165 000 km (7 000 euros), bon état.
✆ **06 83 82 92 55**

26 - Vend semoir engrais Nodet gougis, herse 4M,sulfateuse 600L Tecnoma roulots.
✆ **04 75 59 84 68**

26 - Vends 2 roues étroites avec jantes, voie variable, dim 11.2.R.38 TBE, 1700euros HT.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

34 - A vendre poudreuse trainée THOMAS 300 L, 500 Đ 2 bennes à vendanges hydrauliques interlignes 500 Đ pièce BRABANT Mécanique 16 pouces 300 Đ. Tél HR
✆ **04 67 96 72 07**

38 - Vends tronçonneuse Stihl coupe 40 TBE + piquets de clôture fer hauteur 2.25m + volets bois (dauphinois) 3 paires neufs hauteur 1.60m largeur 51cm + 2 étais + 1 câble forestier 25m.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

38 - Vends charrue Bisocs HB1 TB 350 euros - Essieu 10T 8 trous 400 euros + roues - Cuve gasoil 1500l 150 plateau 2m 5m 1500 euros.
✆ **04 74 97 23 88 / 06 38 55 53 31**

38 - Particulier cherche pierres encadrement fenêtre porte exclusivement molasse et même pierre molasse simple mais avec au moins une face plate.
✆ **06 72 93 04 48**

38 - Vends pipeline complet TBE - Herse 4,20 hydro - remorque balles ronde 6m + divers matériels.
✆ **06 33 98 33 36**

38 - Vends 1 moteur électrique 380v - 1 botteleuse CB 300 - 1 grue à fumier avec 1 grappin + 2 godets pour terre.
✆ **04 76 59 25 39 soir après 19h**

38 - Vends matériel agricole pour tracteur 40cv presse basse densité charrue semoirs vis à grain.
✆ **06 45 09 94 53**

38 - Recherche un râteau faneur Mc cormick large fanage et enrouleur TBE de marche avec 3 petites roues pneus pivotants valeur ferraille.
✆ **04 76 64 54 40**

38 - Vends semoir à maïs pneumatique monossem en bon état 800 euros.
✆ **06 79 67 75 39**

COPEAUX DE BOIS
PRIX DIRECT FABRICANT
• Qualité Extra
• 100% dépoussiérés
• Hyper-absorbants
BALLE PLASTIFIEE 17 KG
Livraison rapide dès 30 balles
jusqu'au camion-complet
de 1 368 balles
GRANDE OFFRE DÉSTOCKAGE
jusqu'à 1,3 tonnes OFFERTES
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

42 - Vends récolteuse Tarrup 1.50+épandeur à décharge latérale à droite+ ensileuse Class porté 1 rang Cornadis chèvre+lave batterie de fromagerie en trèsbon état.
✆ **06 38 35 57 49**

42 - 8 volets en bois bon état 30 et 50 euros - a prendre sur place sail-sous-couzan
✆ **04 77 76 23 56 06 73 42 69 82**

69 - Vends giro broyer 1.80 m. - Tracteur Butty 3 roues voix variable.
✆ **06 70 39 11 62**

70 - Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn. Epareuse Maxi 4 m.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Rech Tracteurs Fiat séries66 et 90, tract Massey165-168-188-690-590. MB Laverda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MDClaas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

74 - Vends Vendeuvre AS20 auto chargeuse Haderdorn 18 m3 aréo téléscopique, remorque de GMC pour le bois et une pour motoculteur et une porte engin 1 tonne.
✆ **04 50 22 85 53**

Elevage

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 41 81**

88 - Vends éléments salle de traite GM groupe vide reception pulsation décrochage système lavage verrins porte pneumatique.
✆ **06 81 00 64 79 HR**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends camion G290 polybenne an 1993 CT ok, limiteur vitesse ok avec ou ss benne, pneu 20% usure. BE. Prix 10500 euros avec benne.
✆ **06 08 80 10 97 HR**

38 - Vends Berlingo 2005 CT ok attelage 170 000km distribution ok TBE.
✆ **06 82 79 50 87**

89 - Cause retraite vend camion benne Ivéco 35C12, 180 000 kms, TBE, CT Ok (1302)
✆ **06 68 80 51 67**

Tourisme

58 - Vends VW Golf 7, 1.6 TDI, 2016, grise, 3 portes, 5 places, Confortline, GPS, tel, regul, limit., 180 000 kms, amort. distrib, pneus neufs, CT OK, TBE, 8 500 euros (1306)
✆ **06 86 45 25 82**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends regain très bonne qualité bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

26 - Vends bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

26 - Vends luzerne BR de regain enrubannée, BR de luzerne 1e-2e coupe, récolte 2020.
✆ **06 67 83 09 18**

26 - Vends fourrage de pré, ballot rond, conversion AB 2e an, 120 euros la tonne, TB qualité.
✆ **06 48 88 40 98**

38 - Éleveur recherche paille en andain.
✆ **06 32 64 91 84 / 06 72 85 93 19**

38 - Vends foin + paille colza balles rondes récolte 2020 livraison possible.
✆ **06 62 83 04 91**

42 - Prod bio vend maïs ensilage ou maïs épis bio+enrubannage de luzerne-poss livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vends foin bottes rondes et rectangulaires, luzerne bonne qualité, paille, panachage possible. Livraison par 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

71 - Éleveur du nord 71, recherche paille en andain, secteur Bourgogne, pressage B.C.
✆ **06 82 02 48 08**

Fourrage

15 - Vends foin 2020, maïs 2020, le tout AOP Cantal.
✆ **06 78 77 30 96**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

39 - Vends enrubannée luzerne balle ronde 2 et 3eme coupe
✆ **06 74 57 83 40**

Propriété

15 - Cne de Chalvignac - AV propriété agric. 50 ha un seul tenant, 90 % labour.
✆ **04 71 67 34 31 ou 06 07 18 56 08**

38 - Proximité aéroport St Exupéry, vends 4 bâtiments agricoles 660 m2 chacun sur 4 parcelles de 200 M2 chacune, possible à l'unité, par 2 ou par 4. Accès idéal.
✆ **06 60 97 62 23**

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie tou te proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

42 - Sail Les Bains vds 35 ha de prairie en 3 ilots.
✆ **Ecrire au journal Paysans de la Loire BP 30031 42272 Saint Priest en Jarez annonce n° 765.**

69 - A vendre vignes AOP 12500 euros beaujolais villages rouge Salles Arbuissonnas 1 ha 50 ca libre nov. 2021.
✆ **06 17 99 12 85**

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

01 - A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

Location

Agricole

58 - A louer 60 ha de terre /pré secteur Arbourse, libre novembre 2022 (1102)
✆ **03 86 42 71 21**

Divers

42 - Vends presse balle rondes 120x120 Galliani+semoir à grains 13 R + herse 3.20 m+ tonn. eau 600 l + Poteaux galv.+clot. elec./ Bat+lames circul. 60 cm-BE.
✆ **04 77 20 87 68**

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Limousine suitées ou prêtes HBL garanties BVD-PARATUB.
✆ **06 66 33 11 44 HR**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

VENDS
GROS TAUREAUX CHAROLAIS
17 et 18 mois prêts à la monte issus IA, améliorant facilité de naissance, aptitude au vêlage, lait et potentiel de croissance.
"Le bien-naître à votre portée"
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63
06 86 61 32 22

03 - Cause pré-retraite vend jeunes vaches suitées charolaises HBC de veaux nés en février 21. Élevage Perrin deux-chaises.
✆ **06 82 22 96 13**

07 - Vends 1 taureau Charolais 18 mois HBC mixte génotypé 110 FN fils de jogging sur gaston
✆ **06 32 14 37 70**

15 - Vends 10 salers 24 mois, issues cheptel trait, attachées, dociles, indemnes IBR BVD.
✆ **06 71 11 50 63**

15 - Elevage inscrit HB salers vend vaches suitées, garanties sanitaires.
✆ **06 74 82 40 98**

15 - Gaec des Myosotis vend mâles limousins 18 mois + un 2 ans, inscrit HBL, type mixte à mixte élevage, sanitaire OK, origine Erwin, Brésil et Géant (champion Paris 2017).
✆ **06 70 51 94 25**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert).**

18 - Vends repro. limousins 18 MS NBSE, origines IA 3 HETERO SS corne 2 EXTREME VIANDE HBL. GAEC Forêt Vieille.
✆ **06 65 68 06 68 ou 02 48 96 09 80**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - EARL du Mont Rond vend 8 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1114)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends bons taureaux charolais 1 an HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (1208)
✆ **06 70 74 97 70**

21 - Vends reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL Jully 21230 Magnien (1004)
✆ **06 70 11 90 57**

38 - Vends génisses portantes taureaux Holstein origine Canada et US.
✆ **06 86 70 79 69**

39 - Vends taureaux de saillie Montbéliard 14 mois CL bonne origine JB
✆ **06 13 31 23 51**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 15/16 mois HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vends 2 génisses Aubrac-1 an-vaccinées FCO.
✆ **06 82 45 66 45**

42 - Vends taureaux 2 ans et veaux repro 12/15 mois hbcharolais vf livraison charguerand c mably
✆ **06 74 46 24 83**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **Taureaux visibles sur facebook 06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 06 09 97 30 97**

58 - GAEC de la Croix 58200 Pougny Vend vaches suitées HBC, origine IA, vêlage facile, index élevage ISU 107,5, IVMAT 106,8 (1303)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (1110)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1202)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureau charolais 4 ans et taureaux limousins 3 ans, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (1201)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureau race charolaise de 4 ans, IDE, IBR, toutes garanties sanitaires (1301)
✆ **06 66 96 34 58**

58 - Vends très bon taureau Limousin 6 ans, inscrit, certifié TABS, cheptel IND IBR, très doux, vêlage facile (1305)
✆ **06 33 91 05 49**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends Jeunes vaches limousines pleines ou suitées et jeunes taureaux reproducteurs limousins.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans,génisses à mettre au taureau, 2 et 3 ans, TGS, indem IBR.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 15-16 mois et 1 veau 12 mois, sans corne.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans,TGS, IBR BVD, Pierre Didier, Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - Vends taureaux HBC au pré, 1 adulte né sur l'exploitation. GAEC Gouillard (1105)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends taureaux charolais 18 à 30 mois, non inscrits, hiverné au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Cause retraite vend 2 très bons taureaux adultes, origine Nièvre, HBC, TGS.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Elevage PACAUT Jean Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an, avec ou sans corne, IBR, BVD.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Élevage Dufraigne Daniel et Johan, vend 6 taureaux 2 ans, HBC, hivernés au pré, IBR, BVD.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux charolais 2 ans sans cornes, - veaux 16 mois IA ou non, - veaux 10 jours, TGS, IBR A. EARL Plantard - Cuzy (1307)
✆ **06 17 35 43 02**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Ovin

38 - Vends 2 brebis + 2 agneaux ou 2 agnelles + 1 mâle race Shropshire.
✆ **06 88 98 67 33**

71 - Négociant achète agneaux gras, maigres, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

Volaille, lapin

07 - Vends poules pondeuses de réforme plein air/label rouge/18 mois. Permanence au poulailler (la réviscole 07000 Pranles) de 7h à 9h en mars. 2.50Ð/ la poule. Prévenir si + de 20 poules(0675818869). Prévoir caisses ou cartons.
✆ **06 75 81 88 69**

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

69 - A réserver chiots Bouvier Bernois nés le 27/02 1 M. 1 F. non Lof Siret 751459868.
✆ **06 76 36 17 76**

Equin

15 - Vends juments pleines, poulinages avril-mai, race lourde comtoise.
✆ **06 68 93 08 85**

Divers

38 - Vends jument percheronne noire - Lapins toutes tailles et repros - Vends cages lapins grillagé - Karcher 230kg pression.
✆ **06 99 89 75 35**

Emploi

Offre

38 - Recherche Gardien pour entretenir une propriété familiale en campagne à Cremieu (38). Logement de fonction indépendant.
✆ **06 88 50 59 80**

54 - Recherche saisonniers pour-moisson 2021. Missions: Trps de grains et paille, préparation des sols... Possibilité hébergement.
✆ **07 57 50 19 83**

69 - Domaine viticole situé à Fleurie (Rhône) recherche pour novembre 2021 un salarié expérimenté (Bac pro / BTS viti) pour exploiter 6 ha 50 en AOC Fleurie avec parcellaire regroupé. Excellente maîtrise de la taille à l'élevage du vin. Références exigées. Logement de 120 m² à proximité immédiate des vignes.
✆ **04 78 19 62 10**

69 - Groupement d'employeurs (créé en 2012) de 2 exploitations distante de 5km, en polyculture élevage recherche un salarié agricole sur les communes de St Clément les places et Chambost longessaigne.La première exploitation unipersonnel est en production ovin viande (380 brebis OIF), bovins viande (20 vaches charolaises) sur une surface herbagère de 100ha. La seconde exploitation est un GAEC de 2 associés tiers en production laitière (90 vaches montbéliardes) en salle de traite 2x8. La SAU de 100ha (pâture, maïs, céréales) sert à l'alimentation du troupeau.Votre mission consistera à assurer l'alimentation des troupeaux, le suivi des mises bas, la traite, participer aux travaux des champs, ainsi qu'à l'activité globale des fermes. Vous travaillerez parfois en autonomie et devrez savoir prendre des décisions, mais aussi au sein de collectifs (exploitants, Cuma, entraide...). Votre sens animalier et votre motivation seront des atouts appréciés.Contrat de 35 Heures avec horaires aménageables et possibilité d'évolution. Salaire minium proposé 10,33Ð brut de l'heure (niveau 2 échelon1) Première expérience acceptée poste à pourvoir le 01/06/2021Envoyez votre CV et lettre de motivation avant le 20/04/2021 à : labergerie69@orange.fr Pour plus d'information :
✆ **06 30 41 28 51**

74 - Recherche salarié agricole, suivi du troupeau + traite. De suite jusqu'à fin septembre
✆ **07 71 74 82 21**

AS Accompagnement Stratégie BFC Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

PULSATILE

S.A.S.U. au capital de 3 000€
RCS DIJON 840 270 797

En date du 22/03/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 7, rue du général de Gaulle à IZIER (21110) au 20 ter, rue du Levant à PLUVET (21110), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention au RCS de DIJON.
Pour avis

AL211330221

NEL HOLDING

Aux termes d'un procès-verbal en date du 4 février 2021, l'associé unique de la Société NEL HOLDING, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) – 24, Rue René Cassin, immatriculée au RCS de DIJON n°808 651 103, a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 8 rue Frédéric Passy, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL211330229

VITI PRESTATIONS SERVICES

VITI PRESTATIONS SERVICES, SARL au capital de 2 000 €, siège social : 41 Route des Grands Crus 21220 MOREY ST DENIS, 500 707 625 RCS DIJON, décisions du 17/03/2021 : transfert du siège social au 4 Rue du Clos Prieur 21640 GILLY LES CITEAUX. Pour avis

AL211330240

MAISON A&S

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Rue des Prévoles,
21200 BEAUNE
845.350.131 RCS DIJON

L'assemblée générale du 05/03/21 a décidé de transférer le siège social au 14 Rue Sous La Velle, 21190 NANTOUX à compter du même jour. L'article 4 SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : 4 Rue des Prévoles, 21200 BEAUNE. Nouvelle mention : 14 Rue Sous La Velle, 21190 NANTOUX. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL211330250

➜ AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE NOIRON SUR BEZE

Approbation de l'élaboration
u plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibérations du 2210112021, le conseil municipal de Noiron sur Bèze a décidé d'approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme et de son zonage d'assainissement. Ces délibérations sont affichées en mairie pendant 3 mois à compter du 0110212021.

AL211330237

➜ MODIFICATION DE STATUTS

A LA SOURCE

Société Civile immobilière
au capital social de 1500€
« L'Escale» 1135 Chemin du Vergon
13510 Eguilles
883 708 299 RCS d'Aix-en-Provence.

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2020, il résulte que : - à compter du 01/09/2020, la dénomination sociale devient : SCI La Cave de Meursault ; - le siège social a été transféré au 12A rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 21190 Meursault, à compter du 01/09/20. Personnes habilitées à engager la société : M. BOUANICH Alexandre, Gérant Associé indéfiniment responsable demeurant 1426 Chemin des Jaisses – 13810 Eygalieres ; M. BOUANICH Serge, Gérant Associé indéfiniment responsable demeurant à «L'Escale» 1135 Chemin du Vergon – 13510 Eguilles ; M. BOUANICH Antoine, Gérant associé indéfiniment responsable demeurant à « L'Escale » 1135 Chemin de Vergon – 13510 Eguilles. En conséquence la société qui est immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.

AL211329405

LE PETIT BOURGUIGNON

LE PETIT BOURGUIGNON, SARL au capital de 10 000 euros, siège social : 30 B Rue de Bourgogne 21560 COUTERNON, 849 495 767 RCS DIJON, AGE du 10/03/2021: transformation en SAS, une action = une voix, cession : agrément en AGE et libre entre associés, Président : M. Thomas ROIZOT (30 B Rue de Bourgogne 21560 COUTERNON). Augmentation de capital social : AM : 10 000 euros, NM : 20 000 euros. Transfert du siège social au 7D Boulevard Eiffel 21600 LONGVIC. Extension de l'objet social aux activités de torréfaction, transformation de tous produits alimentaires par voie de cuisson et/ou assemblage, notamment de cafés et thés, la production de café en grain, moulu, soluble, ou toute forme, la fabrication d'extraits et de concentrés de cafés.
Pour avis.

AL211329723

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 29/03/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TRUGNY: Terre, Classification d'Urbanisme : RNU

31 ha 03 a 56 ca

- Au frene: ZI-33-34-35 - En baeau: ZD-3-4 - En boheme: ZD-23(*) - Les grands champs: ZE-4-16(A)-16(B)-16(C)-22-55[1]

CLUX-VILLENEUVE: Terre - Classification d'Urbanisme : NC - RNU

43 a 50 ca

- Les eaux morteux: ZA-6(A)-6(B)

PULIGNY-MONTRACHET: Terre située en AOC BOURGOGNE COTE D'OR - Classification d'Urbanisme : RNU

84 a 57 ca

- Champ perrier: AT-138-139-140

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

MARSANNAY-LA-COTE (21) - Surface sur la commune : 13 a 83 ca

- 'Champforey': BI- 117- 118- 119

Terre à vigne AOP «Marsannay».

Classification d'urbanisme : Zone Apv du PLUi-HD

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/04/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211330251

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MOLESME: Parcelles en nature de vigne, terres à vigne, bois, comportant un bâtiment d'exploitation : cuverie avec pressoir, cave de stockage et partie élevage, matériels de vinification, ainsi qu'un stock de bouteilles de Crémant de Bourgogne. Zonage : RNU.

7 ha 01 a 86 ca - Au chemin de marcenay: C-89 - Cotron: ZV-20(J)-20(K)-21(J)-21(K)-22(J)-22(K)-24(J)-24(K) - La grande cote: ZZ-86(J)-86(K)-90(A)-90(B)-128[2] - La haye de brune: ZR-1-2-3 - Les vignes julian: ZN-4

- Sur la petite vigne: YK-23[21] - Val de serre: ZY-34-36

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus le 03/05/2023** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211330254

AUTOS SERVICES BEAUNOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
53, rue du faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
530 258 821 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision du 12 mars 2021, l'associée unique a décidé avec effet à compter de ce jour : - de remplacer la dénomination sociale «AUTOS SERVICES BEAUNOIS» par «AUTOS STATIONS BOURGOGNE», - d'étendre l'objet social aux activités d'achat et revente de tous carburants, lubrifiants, pièces, articles et services se rattachant à l'industrie automobile, de véhicules neufs et d'occasion, de tous produits d'épicerie, alimentation générale, droguerie, boissons alcoolisées ou non, liqueurs, vins, vente de gaz, bimbeloterie et magazines, - de transférer le siège social de BEAUNE (21200) 53, rue du faubourg Madeleine à DIJON (21000) 2, boulevard des Diables Bleus. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL211329736

TRANSPORTS G2V

SARL au capital de 20 000 €
siège social : 2 Rue des Prés Venots
21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE
894 874 114 RCS DIJON

AGE du 18.03.2021 : modification de l'objet social qui est désormais l'activité de transport public routier de marchandises, déménagement et/ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules tous tonnages.
Pour avis.

AL211329738

ALLO TAXI LAG

MODIFICATIONS
Dénomination : ALLO TAXI LAG
Forme : SARL
Capital social : 5000 euros
Siège social : 5 Rue BASSE, 21130 PONT
852 874 213 RCS DIJON
Aux termes de l'AGE en date du 24 mars 2021, les associés ont décidé :
- de nommer Monsieur Sébastien LAGATIÉ, demeurant 5 rue Basse, 21130 PONT aux fonctions de Gérant à compter du 24 mars 2021, d'une part;
- d'étendre l'objet social aux interventions auprès des organismes de formation dans les domaines du taxi à compter de ce même jour, d'autre part.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211330222

SOCIETE FINANCIERE DE LACANCHE SOFILAC

SAS au capital de 730.224 euros
Siège social
LACANCHE - 21230 ARNAY LE DUC
388 851 412 RCS DIJON

Suivant PV de l'AGM en date du 12/03/2021, Madame Marie Cécile AUGAGNEUR, demeurant à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 27-10 chemin des Verrières, a été nommée membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour. Il est pris acte de la démission de Madame Odette AUGAGNEUR, de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance, la collectivité des associés décide de ne pas pourvoir à son remplacement en tant que membre du Conseil de surveillance.
Suivant PV du Conseil de Surveillance en date du 12/03/2021, Madame Martine BRENAS demeurant Le Parc d'Auteuil, 76 rue Poujeau, 33200 BORDEAUX a été nommée Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Odette AUGAGNEUR, démissionnaire à compter de ce jour. Monsieur Jean Jacques AUGAGNEUR demeurant à CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260), 27-10 chemin des Verrières a été nommé Président du Directoire et Président de la société en remplacement de Madame Odette AUGAGNEUR, démissionnaire à compter de ce jour qui reste membre du directoire.

AL211330228

SPFPL GCIDBV

Société de participations financières
de profession libérale sous forme
de société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €
Siège social : Maison Médicale de Valmy
4 rue Lounès Matoub 21000 DIJON
829 810 589 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION
L'Assemblée Générale réunie le 27 Novembre 2020 a décidé de réduire le capital d'une somme
de 2.000 € pour le ramener à 8.000 € par voie de rachat par la société aux fins d'annulation de 2.000 parts d'un euro chacune, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux et a pris acte de la démission de Monsieur Damien BRUNET de ses fonctions de cogérant à compter du 31 Décembre 2020.
Le 17 Mars 2021, la gérance a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital en
l'absence d'opposition des créanciers et décidé de modifier les statuts en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL211330234

CLEAN & SECURE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
21400 CHATILLON SUR SEINE
3 rue des avocats
502 211 816 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/03/2021, il a été décidé de
- modifier l'objet social comme suit : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestation de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratifs, comptable, technique, commercial, financier ou autres.
- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : KETOUFA
- il a été pris acte de la démission de M. Jean-Pierre MARTIN de ses fonctions de directeur général.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL211330245

AZUR

Société Civile Immobilière
au capital de 403 837,45 Euros
Siège social : Chemin des Pierres
71300 GOURDON
384 090 312 RCS CHALON-SUR-SAONE

Avis
L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 décembre 2020 a nommé Mme Sandrine DEBARBOUILLE nom d'usage ELLOY demeurant 2, Rue Henri Demesse à 21000 DIJON en qualité de nouvelle gérante, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, en remlacement de Monsieur Roger DEBARBOUILLE, Gérant, décédé le 17 décembre 2020, puis elle a décidé de transférer le siège social à 21000 DIJON - 2, Rue Henri Demesse, avec effet le même jour, soit le 21 décembre 2020 et a modifié les statuts en conséquence. La société qui était immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE sous le N° 384 090 312 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON, désormais compétent à son égard.
Pour avis

AL211330249

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

TSPC COLETTE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 35 200 euros
Siège social : 5 rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
414 081 547 RCS DIJON

NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
L'associée unique, en date du 26/03/2021, a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société KPMG S.A et de la société SALUSTRO REYDEL venant à expiration et de ne pas pourvoir à leur remplacement.Pour avis

AL211330252

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA COUR PAVEE

Aux termes des décisions du 01/10/2020 de la société LA COUR PAVEE, SARL au capital de 60000€, ayant son siège social Centre Commercial Carrefour Quetigny Rue des Chalands 21800 QUETIGNY, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°481 676 682, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Claude GACHER de ses fonctions de cogérant à compter du 01/10/2020 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

AL211329712

AMERICAN SPORT CENTER

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 Boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
884 718 123 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 23/03/2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur David FLEURENTIN de ses fonctions de cogérant à compter du 23/03/2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.
La Gérance

AL211329735

SCP Gilles SERAPHIN
t Edouard LAMOUR
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

DOMAINE DELAGRANGE BATTAULT

Suivant procès-verbal en date du 22 février 2021, le Groupement Foncier Agricole DOMAINE DELAGRANGE BATTAULT ayant pour siège le 10 Rue du 11 Novembre à MEURSAULT, SIREN 315.799.064 – RCS DIJON au capital de 1.021.591, 35 EUROS a constaté la fin des fonctions de cogérante de Madame Marie Jeanne BATTAULT épouse DELAGRANGE par suite de son décès intervenu le 26 octobre 2017.
Pour avis.

AL211329739

LA PETITE VERRIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 45 Rue de Lorraine,
21200 BEAUNE
881 990 733 RCS DJION

Selon délibération du 16/03/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Sylvie JOLIVET de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Léna JOLIVET, demeurant 115 Rue de la Faisanderie, 75116 PARIS, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2021.
Pour avis
La Gérance

AL211330244

➜ NON DISSOLUTION

FRANCE MEDIAS SERVICES

SARL au capital de 500 euros
59 rue de Lorraine 21200 BEAUNE
848 216 842 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 04/03/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL211330224

GALO

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : GALO.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 11 Rue DES FARGES, 21190 CHASSAGNE MONTRACHET.
847614120 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juillet 2020, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL211330235

BELAGI

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, rue Buffon - 21000 DIJON
845 371 541 RCS Dijon

Le 01/10/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL211330238

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ALLIANCES SYNERGIE EURL

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 300 euros
Siège social
1, rue du Lavoir 21390 ROILLY
RCS DIJON 524 509 809

DISSOLUTION
L'associée unique a décidé le 31/01/2021 la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et a nommé comme liquidateur Mme Francine GUENOT, demeurant 1, rue du Lavoir 21390 ROILLY, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés au siège social, siège de la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateu

AL211330225

EQUI'FERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1, rue du Lavoir 21390 ROILLY
451 648 372 RCS DIJON

DISSOLUTION
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et a nommé comme liquidateur M. Richard GUENOT, demeurant 1, rue du Lavoir 21390 ROILLY, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi pour procéder aux opérations de liquidation.
Les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés au siège social, siège de la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateu

AL211330226

7ID

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de liquidation
33C Rue du Faubourg Saint-Martin
21200 BEAUNE
833 520 448 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL211330230

3B.LOFT

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation
33C Rue du Faubourg Saint Martin
21200 BEAUNE
833 836 737 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 18 mars 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre BARTHOULOT, demeurant 33C Rue du Faubourg Saint Martin - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL211330231

LOUIS BAISINBERT

Société par actions
simplifiée en liquidation
au capital de 36 000 euros
Siège social
11 Avenue du 8 Septembre 1944
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
11 Avenue du 8 Septembre 1944
21200 BEAUNE
792 194 094 RCS DIJON

Selon délibération en date du 15/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu BERTRAND, demeurant 102 Rue Abbé Pasty, 45130 BAULE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL211330242

LOUIS BAISINBERT

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 36 000 euros
Siège social
11 Avenue du 8 Septembre 1944
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
11 Avenue du 8 Septembre 1944
21200 BEAUNE
792 194 094 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/02/2021 au 11 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 BEAUNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mathieu BERTRAND, demeurant 102 Rue Abbé Pasty, 45130 BAULE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateu

AL211330243

DKPV

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €
Siège social
AUTOROUTE A6 - AIRE DE CHIEN BLANC
21350 GISSEY-LE-VIEIL
822 210 183 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 Janvier 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires à compter de ce jour. Elle a nommé comme liquidateur Madame Pétronella Veronica KULISIC et Monsieur Dominik KULISIC demeurant ROUTE DE BRÉCY – PN 4 - 89420 SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, pour toute la durée de la liquidation.
Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé ROUTE DE BRÉCY – PN 4 - 89420 SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE.

AL211330246

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCCV 19 RUE VICE AMIRAL VIOLETTE EN LIQUIDATION

Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
821 086 741 RCS DIJON

L'A.G.E. du 10/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis
Le Liquidateur.

AL211330248

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

CONGRUENCE CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 rue des Charmes
21121 FONTAINE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 02/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : CONGRUENCE CONSEIL ; Siège social : 7 rue des Charmes - 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet social : Le conseil, l'assistance et l'accompagnement notamment, en matière commerciale, administrative, organisationnelle, managériale et stratégique, logistique nationale et internationale, l'accompagnement en coaching à destination de toute entité du secteur privé ou public et de tout particulier. La formation et le développement personnel, à destination de toute entité du secteur privé ou public et de tout particulier. La conciergerie à destination de toute entité du secteur privé ou public et de tout particulier. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 3 000 euros. Gérance : Madame Marie-Laurence PEYRARD, demeurant 7 rue des Charmes - 21121 FONTAINE LES DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis-La Gérance

AL211329567

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/03/2021, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : ALREAU, Capital : 1 000 euros. Siège social : 19 Rue Paul Valéry – SAINT APOLLINAIRE (21850), Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble I La mise à disposition de ses associés I La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société. Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans. Gérance : Jean-François et Régine ALRIQ demeurant 19 Rue Paul Valéry – SAINT APOLLINAIRE (21850), gérants statutaire de la société pour une durée non limitée, immatriculation au RCS Dijon.

AL211329579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : Frank Boulvais Installation d'Enseignes (F.B.I.E) Siège : 6B boulevard Montaigne, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 4 250 euros Objet : prestations d'installation et de dépannage d'enseignes lumineuses, création, fabrication et pose de tous types d'enseignes, fabrication de tubes néons, l'installation de stores et bannes . la pose de clôtures et de grillages Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Frank BOULVAIS, demeurant 6B boulevard Montaigne, 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL211329655

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : JEM Pan Cinor Siège social : 1 rue Nicolas Berthot, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ; éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque ;l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, le placement de sa trésorerie sur des produits financiers ou valeurs mobilières ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Marine CAMPONOVO, demeurant 36 rue Beauséjour 21000 DIJON Madame Julie FOUCHER-MARY, demeurant 10 rue Faidherbe 21000 DIJON Madame Estelle GAILLARD, demeurant 44 rue de l'Europe 21121 FONTAINE LES DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL211329679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2021 à MONTBARD, il a été constitué une société à responsabilité à associé unique. Dénomination sociale : TAXI AUVERT THIBAULT. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : Exercice de l'activité de taxi, y compris taxi conventionné. Capital social : 4 000 euros. Siège social : Appartement 32, 4 résidence de Montmuzard - 21500 MONTBARD. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Thibault AUVERT demeurant Appartement 32, 4 résidence de Montmuzard - 21500 MONTBARD. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON (Côte d'Or). Pour avis et mention, le gérant.

AL211330220

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mars 2021, à DIJON. Dénomination : URBAN BENTO. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 3 Petite rue de Pouilly, 21000 Dijon. Objet : Restauration sur place et à emporter, Traiteur. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros divisé en 2000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les cession d'actions à des tiers sont soumises à agrément. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Simon VERNE 6 rue d'Alger 21000 Dijon. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis. Le Président

AL211330223

AC HOLDING

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « AC HOLDING «, au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000) – 8, Place Bossuet, ayant pour objet, en France comme à l'étranger, la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés, de tous titres de placements ainsi que de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, entreprises ou groupements quelconques ; la direction, la gestion, le contrôle, l'animation et la coordination de ses filiales et participations, et plus généralement de toutes entités, sociétés ou entreprises ; la réalisation de toutes prestations de services au profit de sociétés filiales ou apparentées ainsi que la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et notamment dans les domaines financier, comptable, administratif, informatique, commercial, de la gestion, de l'organisation, et de la direction d'entreprises. La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Alexandre CASTILLON et le premier directeur général est Mme Caroline CASTILLON, née LEPINOY, demeurant tous deux à COPPET (1296) (SUISSE) – 68, route de Tannay, désignés statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL211330227

MONKEY ACCESS

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
au capital de 1 000.00 euros
Siège social
11 rue des Croillerans - 21121 DAIX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Daix du 25/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique Dénomination : MONKEY ACCESS Siège : 11 rue des Croillerans - 21121 DAIXDurée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1000.00 euros Objet : Tous travaux secondaires du bâtiment : peinture, travaux sur maçonnerie, revêtements de façades, serrurerie et métallerie, zinguerie et tous travaux d'étanchéité.Gérant : Monsieur Jérôme BOURRUD, demeurant 175 Chemin de Grossand - 69126 BRINDAS La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Gérant.

AL211330236

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : 3BMCR

CAPITAL : 40.000 Euros

ACTION DE PREFERENCE : Le capital social est divisé en 2.500 actions dont une action de préférence

SIEGE SOCIAL : 80 avenue de la Sablière à BEAUNE (21200)

OBJET :

L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante d'articles de bricolage et d'équipement de la maison situé à BEAUNE (21200) 80 avenue de la Sablière, sous l'enseigne : BRICORAMA.

Ainsi que, la réalisation, directement ou par sous-traitance, de la pose à domicile des produits vendus par le point de vente et la mise en place de services associés à la vente pour les clients (tel que la location de matériel, de véhicules et d'espaces dédiés aux clients et sis sur le point de vente avec mise à disposition de matériels, la mise en relation des clients qui en font la demande avec des professionnels connus du point de vente).

Ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus, l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession ou donation, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'assemblée générale extraordinaire.

Toutefois, si l'opération a pour effet de ramener la participation, directe ou indirecte, du Président en dessous du seuil fixé par l'article 16 al. 1er, l'agrément est requis (50% ou moins de 50%).

PRESIDENTE :

Société DIVALEE Ayant son siège société à NUITS SAINT GEORGES (21700) 2 rue Gustave Eiffel.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour Avis

AL211330239

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUSLY SUR OURCE du 07 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL AUROUSSEAU

Siège social : Ferme de Crépan, 21400 PRUSLY SUR OURCE

Objet social : Entreprise de travaux agricoles, et Location de matériel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros .
Gérance : Monsieur Henri AUROUSSEAU, demeurant Ferme de Crépan 21400 PRUSLY SUR OURCE

Monsieur Jordan AUROUSSEAU, demeurant Ferme de Crépan 21400 PRUSLY SUR OURCE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL211330241

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

ADAPEI 58 SAS

SAS au capital de 200.000€
Siège social : 120 route de Beauregard,
FEUILLES, 58130 URZY FEUILLES
820 232 791 RCS de NEVERS

Suivant délibération en date du 18/12/2020, l'associé unique a pris acte du départ de M. Michel JANSEN, commissaire aux comptes titulaire, ce dernier ayant été remplacé par KPMG, SA au capital de 5.497.100euros, 14 allée Charles Pathé, CS 70002, 18023 BOURGES CEDEX, 775 726 417 RCS de BOURGES, représentée par M. DECANTER Jérôme. Mention au RCS de NEVERS

AL581330139

P.N.G.I

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 40 000.00 €
Siège social : Le Bourg
58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
800 833 345 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15/12/2020, il a été pris acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société FIDECI ainsi que celle de la société AUDITEC, commissaire aux comptes suppléant et décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement conformément à l'article L227-9-1 du Code de Commerce issu de La loi Pacte et son décret d'application du 24 mai 2019. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis. Le Président

AL581330167

➜ SUCCESSION

Office Notarial
de Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(58120)
2 Place Dr Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 03/08/2021, Mr Robert Paul LEFORESTIER, retraité, demeurant à OUROUX-EN-MORVAN (58230) Boulois, né à PARIS (75013) le 22/10/1930, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à OUROUX-EN-MORVAN (58230) le 23/01/2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la SCP Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI, titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Place Dr Bondoux, le 23 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581330142

SUCCESSION

Mme Juliette VADROT veuve de Mr Elie ORDONNEAU, retraitée, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, née à TAZILLY (58) le 9/08/1927, décédée à LUZY (58) le 31/12/2020, est décédée en l'état d'un testament olographe en date du 19/11/2013, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 16/03/2021 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 19/03/2021.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581330156

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FLEUVE RECORDS

SASU au capital de 1000,00€ Siège social: 3 rue Tandou 75019 Paris 878440114 RCS Paris Le 01/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au Beauregard 58140 Gacogne à compter du 01/03/2021; Objet: La création, composition, arrangement, régie, direction, adaptation, exécution, enregistrement, production, réalisation, fabrication, reproduction, synchronisation, supervision, gestion, administration, placement, édition, mise à disposition, de même que le marketing, la promotion, diffusion, distribution, commercialisation et l'exploitation dans le sens le plus large du terme de tous sons, images, contenus audio-visuels, slogans, textes, programmes, spectacles organisation de moins de six. Présidence: Julien Ribeill, Beauregard 58140 Gacogne Radiation au RCS de Paris Inscription au RCS de Nevers

AL581330023

ANGIEL MEDIA

SARL. Capital: 8000€. Sise 10 rue Emile Bougard, Bât A, 94250 Gentilly. 539 015 826 RCS Créteil. Le 30/12/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège à Les Valottes, Pature Derrière, 58230 Alligny-en-Morvan. Gérant: Guillaume Coursin, 10 rue Emile Bougard, Bât A, 94250 Gentilly. La société sera radiée du RCS de Créteil et immatriculée au RCS de Nevers.

AL581330029

ae ALPHA EXPERTS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA MAISON D'AMANDINE. Forme : SARL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 10 Rue des Ardilliers, 58000 NEVERS. 502070931 RCS de Nevers. Aux termes de l'AGE du 22/02/2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 84 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581330137

SCI MADEPI

SCI au capital de 600 €
Siège social
11 Rue du Margat 58400 CHAULGNES
849 576 558 RCS de NEVERS

Par AGE du 19/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au domicile du gérant soit à l'adresse suivante : La Tolonne, 25 Rue Des Artistes - Les Aubues - 58400 CHAULGNES, à compter du 19/03/2021.

Mention au RCS de NEVERS

AL581330143

ECBA

EXPERT CONSEIL EN BATIMENT
ET AGRICULTURE
SAS au capital de 1000 €
Siège social
11 Rue du Margat 58400 CHAULGNES
850 114 612 RCS de NEVERS

Par AGE du 19/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : La Tolonne, 25 Rue Des Artistes - Les Aubues - 58400 CHAULGNES, à compter du 19/03/2021.

Mention au RCS de NEVERS

AL581330145

SNC LENOIR

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58240 CHANTENAY ST IMBERT
RCS NEVERS 533 004 727

Transfert du siège social

Par décision du 7.03.2021, le siège social a été transféré de place de l'Eglise - 58240 CHANTENAY ST IMBERT à 27 place de l'Eglise - 58240 CHANTENAY ST IMBERT, compter de cette même date. Pour avis.

AL581330161

➜ ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 11/09/2020 dans l'édition 58 concernant la société CHOUAKRIA (393 013 115 RCS NEVERS) : extension de l'objet social à l'activité de location de camping-car à compter du 1er juillet 2020.

AL581330140

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce de nomination parue dans l'édition du journal d'annonces légales « Terres de Bourgogne 58 « du 12 février 2021 concernant la société AUTOS LA MADELEINE, il fallait lire : « Nomination de la société SUMA Invest (823 529 177 RCS LYON), dont le siège social est situé Immeuble Le Trinôme Bâtiment A – 210 Chemin de Paisy – 69760 LIMONEST, en qualité de nouveau Président, en remplacement de la société HOLDING F.T.P., démissionnaire et ce, à compter du 1er janvier 2021.

AL581330141

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maîtres Sophie KOWAL et
Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), 22 avenue du champ de foire, le 15/03/2021, M JABOUREECK Emmanuel, sans profession, 4 les Hauts de Marcouville 95000 PONTOISE et Mme SOUMAH Kadiatou, lingère, 34 rue Saint Gervais 58140 BRASSY mariés à SAINT-DENIS (93200), sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts le 01/09/2007, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à Me KOWAL, notaire à CORBIGNY.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis et mention.

Me Sophie KOWAL, notaire.

AL581330135

➜ MODIFICATION DE STATUTS

tgs AVOCATS France

GT 33

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Dénomination : GT 33

Forme : SAS.

Capital social : 29 000 euros.

Siège social : 3, rue des Gâtines 58500 OISY

820084135 RCS NEVERS.

Aux termes de l'AGM en date du 25/02/2021, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de:

- nommer Monsieur Jocelyn PEDRONO, demeurant 18 rue du Coteau 72200 LA FLECHE en qualité de Président en remplacement de Monsieur Yannick BLEY;
- constater la démission de Monsieur Jean-Loup LAFEUILLADE en qualité de directeur général;
- transférer le siège social à Technoparc des 24 heures 72000 LE MANS.

Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS LE MANS.

AL581330152

SELARL CABINET LECHAT-LIANCIER

SELARL au capital de 10.000 €
Siège social
12 RUE GAMBETTA
58000 Nevers
789 946 977 RCS de Nevers

L'AGE du 23/03/2021 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : SELARL LIANCIER-MORIN-MENEGHEL. Modification au RCS de Nevers.

AL581330153

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES ELEVEURS DE CHEVAUX DE COURSE

«S.C.A.E.C.C.»
Société à capital variable
Siège social
Haras de Cercy - 2, rue des Haras
58350 CERCY LA TOUR
R.C.S. NEVERS 750 843 799

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Décision du 26 février 2021 :

Anciennes mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : M. Gilles ROYER

Commissaire aux comptes suppléant : Cabinet ROY-PETAT

Nouvelles mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : FNR REVICOOP 4, rue Davout 21000 DIJON

- RCS PARIS 480 362 987

Commissaire aux comptes suppléant : AGRO REVISION 7, rue Biscornet 75012

PARIS - RCS PARIS 401 178 983

Pour avis.

AL581330160

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

V.A.R.V.

Société en Nom Collectif
au capital de 8.000 €uros
Siège social
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
414 871 772 RCS NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 20 janvier 2021, Madame Audrey PREVOT, demeurant à MARZY (58180) 98 Avenue du Chasnay a été nommée cogérante de la société, à compter du 1er février 2021. Pour avis,

AL581330147

V.A.R.V.

Société en Nom Collectif
au capital de 8.000 €uros
Siège social
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
414 871 772 RCS NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 24 février 2021, Monsieur Dimitry WABLE demeurant à NEVERS (58000) 17 rue des Boucheries, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er mars 2021. Pour avis,

AL581330148

SARL HUBERT VENEAU

SARL au capital de 11 000,00 €
Siège social
Les Ormousseaux – 58200 SAINT PERE
432 921 328 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2021, il a été pris acte du décès de M. Hubert VENEAU, cogérant, survenu le 25 janvier 2018. Mme Martine, M. Bertrand et M. Jérôme VENEAU restent cogérants. Pour avis, la gérance.

AL581330150

GAEC DE SAINT THIBAULT

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 188 535 euros
Siège social
Saint Thibault58190 NUARS
RCS NEVERS 950 376 418

REMPLACEMENT DE LA GERANCE

La collectivité des membres associés du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé «GAEC DE SAINT THIBAULT» réunis en assemblée générale ordinaire le 22 mars 2021, a décidé :De nommer en qualité de nouveaux gérants pour une durée illimitée à compter du 22 mars 2021 :- Monsieur Pierre MARCELOT, demeurant à Saint Thibault 58190 NUARS.- Madame Isabelle MARCELOT, demeurant à Saint Thibault 58190 NUARS. En remplacement de Monsieur Martial MARCELOT, démissionnaire.

POUR AVIS La gérance

AL581330158

SNC LENOIR

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58240 CHANTENAY ST IMBERT
RCS NEVERS 533 004 727

Changement de gérant

Le 7 mars 2021 l'AGE a pris acte de la démission de M. Claude LENOIR, demeurant Le Gentillhomme - 58240 AZY LE VIF, de ses fonctions de gérants. Mme Ana LENOIR, demeurant Le Gentillhomme 58240 AZY LE VIF reste gérante. Pour avis.

AL581330162

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

SARLU GOURY JOEL

SARL au capital de 5 000 €
Siège social :
22 Rue Saint-Léger
58800 MARIGNY SUR YONNE
RCS NEVERS 835 179 136

Décision du 01/03/2021: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL581330144

LA CONCIERGERIE DE L'AUTOMOBILE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social:
Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE LE CHATEL
842 765 976 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 08/03/21, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, La Gérance

AL581330154

GAUTH TO GO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
840 509 590 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/10/2020, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, La Gérance

AL581330155

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL HUBERT VENEAU

SARL au capital de 11 000,00 €
Siège social : Les Ormousseaux
58200 SAINT PERE
432 921 328 RCS NEVERS

Avis de dissolution

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Martine VENEAU demeurant SAINT-PERE (58200), Les Ormousseaux. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : SAINT-PERE (58200), Les Ormousseaux, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL581330151

J.L.G.

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 108C route de Panorama,
58180 Marzy
429 198 237 RCS de Nevers

En date du 27/02/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Gouby Jean-Louis, demeurant 108 C route du Panorama, 58180 Marzy pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.Radiation au RCS de Nevers

AL581330165

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 6 février 2021, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC de l'HOUSSIERE, dont le siège social est fixé à Maison Comte - 58120 Corancy. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 18 septembre 2020. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581330079

AVIS DE CONSTITUTION

La SCI RON'IMMO a été constituée. Capital: 200 € Siège: 3 Rue De La Charbonnière 58300 Saint-leger Des Vignes Objet: Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérance: Mathieu Kuhar-Muller, 10 Rue Albert 1er 58000 Nevers. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: NEVERS

AL581330095

ALPHA EXPERTS

LF PENARD

Aux termes d'un acte SSP établi à SERMOISE-SUR-LOIRE en date du 15/03/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination : LF PENARD. Siège social : 30 bis Route de Lyon - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de locaux commerciaux nus, de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 euros. Gérance : Monsieur Louis PENARD, demeurant 8 rue des Vignes, 03210 SAINT-MENOUX. Agrément des cessions : Cession libre entre associés, soumis à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581330138

ME CHERAMY
3 rue Henri Barbusse- BP 634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le 23 mars 2021, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : « FF IMMO ».

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50.

SIEGE SOCIAL : LA CHARITE SUR LOIRE – 50 avenue Gambetta.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

ASSOCIES :

1) Monsieur Fabien Vincent ROZIERE, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 50, avenue Gambetta,

2) Madame Françoise Annie Denise BEAUFILS, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 91, rue de la résistance,

Gérance : M.Fabien ROZIERE

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY

AL581330146

Notaires

Maître CHERAMY
3 rue Henri Barbusse- BP 634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le 19 mars 2021, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI BLE IMMO.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €) divisé 100 parts de DIX EUROS (10,00 Eur) chacune numérotées de 1 à 100.

SIEGE SOCIAL : POUGUES LES EAUX (58320), 9 rue du 8 Mai.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

ASSOCIES :

1) Monsieur Christophe Pierre BLE, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 9, rue du 8 Mai, né à NEVERS le 18 juin 1974 : apport de la somme de 500,00 Euros en numéraire

2) Madame Valérie Palma BLE née ALDEGHERI, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 9, rue du 8 Mai, née à NEVERS le 14 septembre 1974 : apport de la somme de 500,00 Euros en numéraire

GERANCE : Monsieur Christophe Pierre BLE

CESSION DE PARTS : librement cessibles ou transmissibles entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

Pour avis, Maître Marie CHERAMY

AL581330157

EARL DES DUCS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500,00 euros
Siège social : Saint Thibault
58190 NUARS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte seing privé en date à VARENNES VAUZELLES du 23 mars 2021, il a été constitué, pour 99 ans, une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée « EARL DES DUCS », dont le siège est fixé Saint Thibault 58190 NUARS.

Objet : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

En particulier, la société peut exercer dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ainsi que toute activité réputée agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Capital : 7 500 €

Gérance : Monsieur Martial MARCELOT demeurant Saint Thibault 58190 NUARS, nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées

qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, La gérance

AL581330159

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière « SCI MADEAUME » au capital de 600 euros en numéraire (60 parts de 10€) dont le siège social est 25 rue des artistes - 58400 CHAULGNES (statuts rédigés par acte sous seing privé le 26 mars 2021).

Son objet est l'acquisition, revente, gestion et administration civile de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Elle est créée pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

Monsieur MADAMET Romain demeurant au 81 chemin du moulin 14600 BARNEVILLE LA BERTRAN est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La cession des parts est soumise à une clause d'agrément.

AL581330164

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2019,
Monsieur Bernard MARTIN, en son vivant Retraité, demeurant à JOIGNY (89300) 77 Rue J'acques d'Auxerre .
Né à AVALLON (89200), le 16 avril 1934.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SENS (89100), le 17 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 17 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Brigitte GRANA, notaire à JOIGGNY 89300, référence CRPCEN : 89041, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891330242

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 23 février 2007, Madame Rolande Marie Madeleine Fernande CHENEAU née DUSSOLLE à ETAMPES 91150, le 26 août 1921, demeurant à VINNEUF (89140), 8 Rue du Réservoir, veuve de Monsieur Paul Jules CHENEAU, décédée à ETAMPES (91), le 13 janvier 2021, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia GOUJON-YOH , 9 Rue de la Gare 89140 PONT SUR YONNE, le 10 mars 2021, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 12 mars 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patricia GOUJON-YOH. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891330254

➜ AVIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'YONNE

AVIS DE MISE EN LIGNE

PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
Opération susceptible d'affecter l'environnement.
Projet non soumis à enquête publique.

DEMANDE DE DÉFRICHEMENT PRÉALABLE A LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE C.P.E.S CHAMPS DE LA COUR COMMUNE DE FONTAINES.

En l'application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de défrichement déposé par la société C.P.E.S CHAMPS DE LA COUR est en ligne sur le site des services de L'État de l'Yonne.

Le dossier comprend :

- la demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'avis de l'autorité environnementale relatif à l'étude d'impact sur le défrichement
- l'avis du conseil municipal de la commune de FONTAINES sur le projet de défrichement
- le procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher
- le projet de décision

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

du 22 avril 2021 au 25 mai 2021

par voie électronique sur le site des services de l'État :

http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-en-matiere-d-environnement

Par ailleurs, et sur demande, il peut être mis à la disposition du public, sur support papier, en préfecture d'Auxerre et sous préfectures d'Avallon et de Sens. Pour ce faire, la demande doit être présentée sur place, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation (soit le 17 mai 2021); Les projets d'arrêtés seront alors mis à la disposition du demandeur aux lieux et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande et, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celle-ci.

Les observations doivent être formulées jusqu'au 25 mai 2021 inclus:

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sefren@yonne.gouv.fr,
- ou par voie postale : DDT de l'Yonne – service forêt, risques, eau et nature – BP 79 – 3, rue Monge – 89011 AUXERRE Cedex.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant 3 mois à partir de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet des services de l'État de l'Yonne.

La décision sera prise par le préfet de l'Yonne, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires - SEFREN)

AL891330247

➜ NOMINATION

DRAKA COMTEQ FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 246.554.316 €
Siège social : 23 avenue Aristide Briand
89100 SENS
393 525 993 R.C.S. Sens

Aux termes du PV du 2.3.2021, le Comité de Contrôle a décidé de nommer en qualité de nouveau Membre du Directoire M. Luca BARILLA demeurant Via Spallanzani, 7 - 20824 Lazzate Italie, en remplacement de M. Bertrand PRUVOST. Mention au RCS de SENS

AL891330219

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI 41 VUE DU PONT

L'AGE de SCI 41 VUE DU PONT, SCI au capital de 152,45€, 6 rue saint Eusèbe, 89000 Auxerre, 410 057 053 RCS Auxerre, a décidé, le 17/3/2021, de transférer le siège social de la société, le 18/3/2021, au 12 boulevard du 11 novembre, 89000, Auxerre. Mention au RCS de Auxerre

AL891330221

SCI DES MARAIS 30

SCI au capital de 15.100 €
Siège social
17 ter avenue du Général Leclerc
89140 PONT-SUR-YONNE
510 943 343 RCS de SENS

Le 18/03/2021, l'AGO a décidé de transférer le siège social au : 5 bis rue de l épée, 89100 SENS. Modification au RCS de SENS

AL891330240

LA MAIN VERTE CHABLISIENNE

L'AGE de LA MAIN VERTE CHABLISIENNE, SARL au capital de 3 600€, 20 RUE RENOIR, 89000 AUXERRE, 830 769 246 RCS Auxerre a décidé, le 1/3/2021, de transférer le siège social de la société au 2 AVENUE DU CHEVALIER D'EON, 89700, TONNERRE. Mention au RCS de Auxerre

AL891330245

➜ RECTIFICATIF

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à St-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

RECTIFICATIF

Avis de rectification

RECTIFICATIF à l'annonce parue le 12 mars 2021

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 23 mars 2021, il a été procédé à la rectification de l'acte de cession de fonds de commerce par :

M. Alain Franck René COLLET et Mme Delphine Joëlle REGNIER, son épouse, demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue du Mont Brenn, en liquidation judiciaire, représentés par La SELARL DE MANDATAIRE JUDICIAIRE-Me François CARLO à Joigny (89300), 2 Chemin de la Guimbarde.

Au profit de :

La Société dénommée LE PAIN DE MON ENFANCE, SAS, au capital de 10 000 euros, dont le siège est à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) 8 place du Marché, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°887832830.

Du fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE sis à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520), 8 place du Marché, immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le n°485098669.

La rectification porte sur le paragraphe « DOMICILE ».

En effet, pour les oppositions, le domicile est élu en l'office notarial du notaire soussigné et non au siège du mandataire-judiciaire.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL891330227

STELLA - CLEAN

Rectificatif à l'annonce n° 513833 parue le 19 mars 2021 dans Terre De Bourgogne relatif à la société STELLA - CLEAN. Mention rectificative : SERVICE D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DE TOUS LOCAUX INDIVIDUELS OU COLLECTIFS, PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS DES ENTREPRISES OU DES COLLECTIVITES PUBLIQUES.

AL891330231

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 21 MAI 2021 à 14 heures
AU PALAIS DE JUSTICE D'AUXERRE (89)
Commune de SAINT-FLORENTIN (Yonne)

Un pavillon (occupé à la date du 21 août 2020) d'une surface hors loi CARREZ et hors garage de 176m2 environ, sis 3 Rue Matisse, sur sous-sol, rez-de-chaussée et étage, figurant au cadastre section BE numéro 388 pour une contenance de 5 ares 85 centiares. MISE A PRIX : 35.000,00 € Outre les charges

Visite sur place le mercredi 5 mai 2021 à 10 heures.

Pour la consultation du cahier des conditions de vente et tous renseignements, s'adresser :

- A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89100), 6 Rue Champfeuillard (tél. : 03.86.65.52.37)
- A Maître Frédéric LEPRETRE, Avocat à AUXERRE (89000), 3 Place du Palais de justice (tél. : 03.86.52.58.22)
- Au greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE, Place du Palais de justice

AL891330229

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ETA VIARD

Société en nom collectif
Au capital de 315 000 euros
Siège social
1 rue des Ormeaux - 89140 VILLENAVOTTE
848 498 945 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2021 prenant effet le même jour, l'associé unique : – A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 000 € pour le porter à 316 000 € par apport en numéraire. – A constaté l'entrée au sein de la société de Monsieur Philippe VIARD demeurant 1 rue des Ormeaux - 89140 VILLENAVOTTE, en qualité d'associé indéfiniment et solidairement responsable. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le gérant.

AL891330222

LMJ

Modifications liées aux commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO du 30/12/2019, de la société LMJ - SAS au capital de 1 066 250 € euros, 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT - RCS SENS n°433 187 705

Il a été décidé de :

1/Renouveler :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : BDO IDF - 7 rue du Parc de Lagny 78000 VERSAILLES (307 571 000 RCS VERSAILLES);
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur LOUCHE Francis - 19 Rue de la petite coudraie 91190 GIF SUR YVETTE.

2/ Nommer :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire : AVALLON AUDIT A2 - SAS 95 Route de Lyon - 89200 AVALLON (RCS AUXERRE 823 424 809).

3/Ne pas renouveler :

En qualité de commissaire aux comptes suppléant : la société DYNA AUDIT.

Pour avis

AL891330230

REGNARD

SARL au capital de 93.000 €
28 boulevard du Docteur Tacussel
89800 CHABLIS
425 620 226 RCS AUXERRE

L'AGO du 30/06/2020 a constaté la fin des mandats des CAC titulaire, Eric BEDETTI et suppléant, Jérôme DOURNEAU au 31/12/2018.

Pour avis.

AL891330238

KAUFEL S.A.

Société Anonyme
au capital de 3.351.853,90 €
Siège social: Route de Saint Martin d'Ordon
89330 Piffonds
R.C.S. Sens 562 077 230

Par décision du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2021, il a été décidé de nommer :

- en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Fabien Laleuf, demeurant 2, rue de Notre Dame de Reclus 38460 Cremieu, en remplacement de Monsieur Jacques Mulbert, Président Directeur Général démissionnaire, à compter du 1er avril 2021,
- en qualité d'Administrateur, Monsieur François Rousseau, demeurant 17 rue Barrême 69006 Lyon, en remplacement de Monsieur Jacques Mulbert, à compter du 1er avril 2021 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Mention sera faite au Greffe de Sens.

AL891330239

ECOLE DE CONDUITE RIVE DROITE

SARL à capital variable
au capital de 5 000 €
Siège social : 19 QUAI GENERAL LECLERC
89300 JOIGNY- RCS de SENS 505 220 814

L'assemblée générale extraordinaire du 23/02/2021 a décidé à compter du 23/02/2021 de :

- Modifier l'objet social anciennement Exploitation d'une école de conduite, enseignement du code de la route qui devient Exploitation d'une école de conduite, enseignement du code de la route, l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière, l'activité de formation professionnelle auprès des centres de formation et services publics, d'organiser des manifestations publiques ou privés. L'article ARTICLE 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de SENS

EMONIERE CHRISTELLE

AL891330249

AVA
Conseil - Commissariat
YONNE & AUBE

Avocats Vignet Associés
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice -
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

PHOTOGRAVURE E.G.

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 250 000 euros Siège social : 10, rue Saint Marc 89100 MAILLOT 351 951 017 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2021, l'Assemblée générale Extraordinaire des associés : - a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'élaboration d'épreuves de contrôle, la fabrication et la pose d'adhésifs et d'enseignes, la signalétique, l'évènementiel, la fabrication, la location et l'installation de stands, la location d'espaces publicitaires et la commercialisation d'écrans multimédias, l'impression sur tous supports. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. - Par ailleurs, cette même Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BLANNAY – bois et lande
93 a 65 ca - Derriere mondry: E-303-307 - Sur les champs bray: E-487
zonage : RNU

COURSON-LES-CARRIERES – terre et bois
6 ha 10 a 47 ca - Bois de la queue de lauren: E-592-593 - Bois de la rue marquet: E-469-472 - La beuree: E-1096 - La chaume ronde: ZN-43 - La vigne d ivraie: ZN-68 - Le gue de soleil: E-1557 - Les antes: E-610 - Les brulis: E-673-674 - Les chaumerottes: E-1046 - Les cordes: E-942-947-950-954-957-961-998-999-1002 - Mont egare: ZD-32 - Pres boireaux: ZP-137-142
Zonage : RNU

ISLAND - bois
77 a 30 ca - Perthuis colotte sud: F-323
zonage : zone naturelle spécifiée Espaces Boisés Classés (EBC) du PLU.

VEZELAY – terre, bois et lande
6 ha 52 a 41 ca - Le cotat des lions: C-420-435-448 - Le verger: C-187-188-194-195-213-216-217-218-219
Zonage : zone N du PLUi

ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE - terre
20 a 35 ca - Les champs du ru: L-884
Zonage : zone A du PLU

VINCELLES - terre, bois, étang et lande
7 ha 58 a 38 ca - Envers de vaux robert: E-366-396 - La boume: E-421 - La chaume carree: B-553 - La chaumiere: B-456-493-511 - La petite garenne: E-785 - Le bas de clamart: F-868-870-879 - Le carre rouge: B-425 - Le chemin de bazarnes: B-526 - Le haut des mannes d or: C-502-503 - Le temps perdu: F-638 - Le vaux robert: E-241 - Les bruandes: B-179 - Les chaumes lauvin: B-240-245-256-272-275 - Les chemins de saint marie: C-125 - Les herminaux: A-481
Zonage : RNU

SAINPUITS - bois-taillis
59 a 82 ca - Le bois des barres: E-347
zonage : RNU

LAINSECQ - bois-taillis
2 ha 38 a 20 ca - Les taillis de chappe: AP-317-318
zonage : RNU

MERRY-LA-VALLEE - terre - fonds occupé
2 ha 77 a 20 ca - Les fourneaux: ZL-36
zonage : zone Ap du PLUi

POURRAIN - terre, pré, bois-taillis et lande - fonds occupé
5 ha 08 a 72 ca - Champs du bois: ZT-31(A)-31(B)-31(C) - Le bas de talin: ZV-264[9] - Les breilles nord: ZV-77(A)-77(B) - Les carreaux: ZT-19 - Les nevers: ZV-68(J)-68(K)
zonage : Ap et A du PLU

QUINCEROT - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé sur 1 ha 66 a 30 ca - recherche d'un bailleur pour la partie occupée
6 ha 04 a 90 ca - Derriere les renaudins: D-365-376 - Le fond des vallees: D-429-998[419] - Le moulin blasin: B-652 - Le val de magny: D-137 - Les envers: C-1018[896] - Les longues raies: D-553-1028[551] - Les vallees: D-638-642 ZI-22 - Les vignes du grand val ou: C-429-434-517 ZH-8-9 - Longues raies sur val l es: D-747 - Sur la maison gros jean: C-326-968[308] - Sur la meuniere: B-1-2 - Vallee carre: D-661 - Vignes du val de l essat: D-872
zonage : RNU

FONTAINES - terre à louer par bail rural de 9 ans - la procédure d'attribution s'inscrira dans le cadre de l'article L 411-15 du Code Rural
64 ha 62 a 76 ca - 'Plaine de briant': ZE- 5 ZI- 5- 6- 7[P1]- 8- 9- 10
zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 avril 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891330267

250 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Madame Vanessa GUEBEY et Monsieur Christophe GUEBEY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Christophe GUEBEY demeurant 2, rue de l'Eglise 89100 MAILLOT DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Vanessa GUEBEY demeurant 2, rue de l'Eglise 89100 MAILLOT. Pour avis, le Président

AL891330259

FUSION

AVIS DE FUSION

FCL 2, Société par actions simplifiée au capital de 4 731 358 euros, Siège social : Zone Industrielle Le Port au Vin, 89100 GRON, 891 665 143 RCS SENS. Aux termes du procès-verbal des décisions du Président du 18 février 2021 de la société FCL 2 il a été constaté la réalisation définitive de la fusion dont le traité a été signé le 5 janvier 2021 avec la société FINANCIERE CADRES LEBHAR, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 794 780 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Port au Vin 89100 GRON, immatriculée au RCS sous le n° 790 273 007 RCS SENS. La société FCL 2, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société FINANCIERE CADRES LEBHAR, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société FINANCIERE CADRES LEBHAR a été dissoute sans liquidation à l'issue de la décision du Président de la société FCL 2, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL891330266

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à SAINT-FARGEAU (Yonne) du 15 mars 2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 25 mars 2021, Dossier 2021 00010401, référence 8904P01 2021 A00456
La Société ROPARS CHRISTIAN ET PIERRE
Société en Nom Collectif au capital de 16.376,99 euros,
Dont le siège social est à SAINT FARGEAU (89170) - 3 Avenue Michel de Toro,
Immatriculée au RCS sous le numéro 327 377 503 RCS AUXERRE,
A CEDE
à la Société AMBULANCE DU BOURDON
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros,
Dont le siège social est à SAINT FARGEAU (89170) - 3, Avenue Michel de Toro
Immatriculée au RCS sous le numéro 894 117 712 RCS AUXERRE,
son fonds de commerce de réparations et ventes de voitures automobiles, station-service, vente de carburants, ambulance et taxi, transports funéraires sis à SAINT FARGEAU (89) - 3, avenue Michel de Toro pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 327 377 503 et est identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 327 377 503 00013 code APE 4511 Z, moyennant le prix de 400 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15 mars 2021.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds vendu pour la validité et à la Société d'avocats LEX-CONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS pour la correspondance. Pour avis

AL891330264

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LE TRIO

Capital de 13720.41 €
Siège social : 18 rue de Bougeilles
89530 ST Bris le Vineux
RCS Auxerre : 395105705

Par décision de l'AGE du 28/12/2020, il a été décidé de nommer Mme GOISOT Anne-Lise demeurant 18 rue de Bougeilles 89530 Saint Bris le Vineux en qualité de gérante en remplacement de Mr ADINE Jean-Robert, démissionnaire, à compter du 01/01/2021. La gérance.

AL891330244

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SARL MASOLINI

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : SARL MASOLINI. Sigle : BRASSERIE DU MOULIN. Forme : SARL. Capital social : 15000 euros. Siège social : 150 Avenue DE SENIGALLIA, 89100 SENS. 852940014 RCS de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 18 mars 2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL891330225

NON DISSOLUTION

LAVIREST

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Avenue Haussmann
Lieu-dit « les Fourneaux»
89000 AUXERRE- 811174895 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 Juillet 2020 :
L'assemblée générale ordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL891330015

DISSOLUTION LIQUIDATION

ODIS

SARL en liquidation au capital de 4 000 €
19 GRANDE RUE 89390 CRY
RCS AUXERRE 498 139 104

L'Assemblée Générale du 10/02/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2020, déchargé Mme Sophie MARCOUX de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis

AL891330223

FRANCK ESPACES VERTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
Siège: 39 Rue Aux Anes 89110 CHASSY
521155754 RCS de SENS

Par décision du gérant du 19/03/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme GUILLOT Alexandra 39 rue aux anes 89110 CHASSY, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 24/03/2021. Radiation au RCS de SENS.

AL891330236

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DU ROI

Groupement forestier
au capital de 30 642,25 euros
Siège social : Route de la Mothe
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
321 131 815 RCS SENS

Avis de dissolution
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mars 2021 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du 10 mars 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Colette JOBERT, demeurant 26 Chemin du Buisson des Cailles – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 Rue de la Fontaine – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL891330243

DARSENE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 130 000 euros
Siège social
11 rue des Vignerons Hameau les Chesney
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
11 rue des Vignerons Hameau les Chesney
89000 AUXERRE
515297596 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 8/03/2021 au 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney, 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Simonne MAUDHUY de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE en annexe au RCS. Pour avis La Liquidatrice

AL891330255

SCI JEAN JAURES

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 37 500 euros Siège social : AUXERRE 89000 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney Siège de liquidation : 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney 89000 AUXERRE 443797527 RCS AUXERRE AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale réunie le 8/03/2021 au 11 rue des Vignerons Hameau les Chesney, 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Simonne MAUDHUY de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis La Liquidatrice

AL891330256

O SNACK FRAIS

SASU au capital de 500 €
Siège social : Chemin Des Amoureux
89140 PONT SUR YONNE
825134489 RCS de SENS

En date du 16/03/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/03/2021. Mme CASEACSCH Fabienne Chemin Des Amoureux 89140 PONT SUR YONNE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de SENS

AL891330257

ROND POINT DE PARIS

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
2 rue Faidherbe- 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 452 568 371

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 10 mars 2021 au 2 rue Faidherbe 89000 AUXERRE

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
MOC SARL Unipersonnelle
Redressement Judiciaire du 19/03/2019
4 rue Etienne Mimard à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 mars 2021.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891330175

au titre de la procédure suivante :
BUFERNE Thierry
Redressement Judiciaire du 19/02/2019
8 Allée du Bois Gauthier à 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 mars 2021.

AL891330183

a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric TEBOUL, demeurant 12 rue de Jemmapes 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL891330260

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La SCI LE COLOMBIER, société en liquidation, au capital social de 15244,90 euros, sise Chemin de Toisy, 89460 BAZARNES et immatriculée 387710890 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 février 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Patrick CESCHIN demeurant 5 rue de la vierge des aides, 89530 St Bris le Vineux et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateu

AL891330262

AVIS DE DISSOLUTION

FINANCIERE CADRES LEBHAR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3 794 780 euros, Siège social : Zone Industrielle Port au Vin 89100 GRON, 790 273 007 RCS SENS. Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 18 février 2020, le Président de la société FCL 2, Société par actions simplifiée au capital de 4 731 358 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Le Port au Vin, 89100 GRON, immatriculée au RCS sous le n° 891 665 143 RCS SENS, a constaté la réalisation définitive de la fusion objet d'un acte sous seing privé en date du 5 janvier 2021 avec la société FINANCIERE CADRES LEBHAR, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société FINANCIERE CADRES LEBHAR s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de la décision du Président de la société FCL 2 qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

AL891330263

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La SCI LE BOUCHET, société en liquidation, au capital social de 304,90 euros, sise 5 rue de la vierge des aides, 89530 SAINT BRIS LE VINEUX et immatriculée 347747610 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 février 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Patrick CESCHIN demeurant 5 rue de la vierge des aides, 89530 St Bris le Vineux et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL891330265

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 16/03/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : SNRD Capital : 500€ Siège social : 1 rue de Bray 89140 Courlon sur Yonne Objet: prestations de dératisation, de désinfection et de désinsectisation, vente de produits permettant la réalisation des prestations de dératisation, de désinfection et de désinsectisation, dégraissage de hottes, ramonage, démoussage de toiture. Durée : 99 ans. Président: M. Desbouis Lucas demeurant 1 rue de Bray 89140 Courlon sur Yonne Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix RCS Sens

AL891330169

SCI THIMAD

Par un acte SSP en date du 18/03/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI THIMAD Capital : 200€ Siège social : 8, rue des Bains 89100 Sens Objet : l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales. Durée : 99 ans. Gérants : M. Jean-Benoit Gyssels demeurant 8, rue des Bains 89100 Sens, Mme Gyssels Marjorie demeurant 8, rue des Bains 89100 Sens Cession libre entre associés. RCS : Sens

AL891330189

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé du 8 mars 2021 a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BOCARDY
Forme : SCI
Capital : 100 euros
Siège social : 16 rue Principale- 89350 Villeneuve les Genets
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers
Gérant : Monsieur Frederic BORRIELLO demeurant 16 rue Principale- 89350 Villeneuve les Genets
Gérant : Monsieur Nicolas FADY demeurant 16 rue Principale- 89350 Villeneuve les Genets
Gérant : Monsieur David CARDON demeurant 56 rue Fenelon- 92120 Montrouge
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL891330224

EARL DES RACINES ET DESVAUX

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à responsabilité limitée. Dénomination sociale : EARL DES RACINES ET DESVAUX Forme : EARL régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 276 000 €. Siège social : 20 Grande rue – Bligny en Othe, 89210 BRIENON SUR ARMANÇON Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports de biens meubles pour un montant brut de 209 797,29 €. Apport de numéraire pour un montant de 141 229,27 €. Gérants : M. Thierry DESVAUX et M. Clément DESVAUX, demeurant tous deux 20 Grande rue – Bligny en Othe, 89210 BRIENON SUR ARMANÇON Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société comprend deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891330228

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NAILLY du 10/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : BATI 89 - Siège social : La Fosse à la Vernière, 89100 NAILLY - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, …), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire
ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Antonio ARANDA, demeurant 25 Rue du Tilleul 89510 VERON et M. Julien THIRION, demeurant 6 Rue de Bléos 89140 ST SEROTIN - Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis - La Gérance.

AL891330232

SCM KINEFFICACE

Constitution SCM
Aux termes d'un assp en date à SAINT FLORENTIN (Yonne), du 23 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile de moyens Dénomination sociale : SCM KINEFFICACE Siège social : 4 Promenade de la Vernée - 89600 ST FLORENTIN Objet social : Mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 200 € en apports en numéraire Gérance : Monsieur Petru DAMOC, demeurant 2B Rue de la Tour d'Auvergne – 89000 AUXERRE et Madame Madalina-Elena SAFTA, demeurant 12 Bis Rue Etienne Dolet – 89000 AUXERRE Clauses relatives aux cessions de parts : - libres entre associés, - agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans les autres cas. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891330234

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : EURL FRANCK ESPACES VERTS
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 9 Place du Maréchal 89000 AUXERRE
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
-Les prestations de services, l'entretien des espaces verts, paysagiste;
-La réalisation de petites bordures, la pose de clôtures et de grilles, la maçonnerie paysagère
-Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
-La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 années
GERANCE : - Madame Alexandra GUILLOT demeurant 39 Rue aux Anes 89110 CHASSY
IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.
Pour avis,

AL891330235

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL MUGOT. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 446 000 €. Siège social : 8 Grande rue - 89140 GISY LES NOBLES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 423 938 ,82 € et de numéraire pour un montant de 22 061,18 €. Gérant : M. Sylvain MUGOT demeurant à GISY LES NOBLES (Yonne), 8 Grande rue. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL891330241

SCI JV2M

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO[: notaire à MALIGNY, le 25 Mars 2021, a été constituée la société civile dénommée «SCI JV2M, siège social :SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 500 rue de la Tour
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00€), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés premiers gérants de ladite société : Mr Mourad Hamed Mahdaoui, responsable de chantier, demeurant à Beine (89800), 5 rue de la Voix Neuve et Mr Jérôme Vernagallo, directeur de banque, demeurant à Saint Georges sur Baulche (89000), 500 rue de la Tour.
POUR INSERTION. Me BERARDO

AL891330248

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
DENOMINATION : A.E. Construction
SIEGE SOCIAL : 11 Chemin des Champs l'eau – 89250 GURGY
OBJET : - Toutes activités générales de maçonnerie, pour petits et gros œuvres ;
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur Antoine EBERARD demeurant 11 Chemin des Champs l'eau – 89250 GURGY
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL891330251

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Mars 2021 à SENS, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI CLEPAL Forme : Société civile immobilière. Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 500 euros. Siège social : 21 Boulevard du mail, 89100 SENS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 500 euros. Gérants et associés indéfiniment responsables: Madame Cléa Kristina Carmen WAGNER, gérante demeurant 21 Boulevard du Mail, 89100 Sens, Madame Palomita MANIBARDO, épouse WAGNER demeurant 21 Boulevard du Mail, 89100 SENS, Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis et mention, le gérant.

AL891330258

Loisirs

Accidents dans les champs, à qui la faute ?

Au fil des saisons, la campagne comme la montagne attirent de nombreux citoyens en quête d'évasion. Un désir de liberté qui s'accompagne d'un facteur risque et qui pose la question de la responsabilité lorsqu'un accident survient sur les terres d'un agriculteur.



Photo : Aline Fontaine

Pour éviter tout accident, Jean-François Huckert ferme désormais l'accès au sentier de traverse sur sa parcelle.

Le 10 janvier dernier, une jeune fille de 17 ans a perdu la vie lors d'une descente de luge dans la station de ski vosgienne de Schlumpf. Installé à quelques centaines de mètres de là, l'agriculteur Roger Trommenschlager ne cesse, depuis, de se demander ce qu'il se serait passé si ce drame avait eu lieu sur ses terres. *« Avec le recul, tout obstacle devient suspect : un piquet avec un fil électrique ou un barbelé ou encore des grumes de bois quasiment recouvertes de neige que les lugeurs peuvent heurter »*, explique-t-il. Auparavant, quand un lugeur lui demandait l'autorisation d'entrer sur son terrain de 80 ha, l'agriculteur disait oui. Désormais, il refuse l'accès à ses champs en espérant que personne ne s'y introduise à son insu. *« Outre les forêts communales, personne n'a le droit d'entrer sur une propriété privée mais, contrairement à la violation de domicile, cette interdiction n'est pas sanctionnée par la loi »*, relève Emmanuel Karm, avocat au barreau de Strasbourg.



Photo : Aline Fontaine

Édités par l'Adar de la montagne, des panneaux permettent de sensibiliser les promeneurs à l'agriculture de montagne.

Infraction sans sanction

De quoi semer le doute, d'autant que *« même si une personne s'introduit sur une propriété privée, cela ne lui enlève pas le droit de se plaindre »*, ajoute l'avocat. Concrètement, si une clôture est recouverte de neige et qu'un lugeur s'y blesse, pénalement, la responsabilité sera partagée entre la victime et le *« gardien »* du terrain qui n'aurait pas mis en évidence l'obstacle. Pour l'avocat, chaque situation doit néanmoins se lire à l'aune du *« bon sens »* : *« Si quelqu'un se balade en forêt et reçoit une branche sur la tête, il ne peut pas accuser l'exploitant car c'est un phénomène naturel. En revanche, si l'arbre était en mauvais état et que l'exploitant n'a pas protégé la zone, le promeneur peut se retourner contre lui »*. La même approche vaut pour les animaux : *« Si un promeneur franchit une clôture et se fait encorner, il est responsable de ses actes. Mais si une bête s'échappe d'un enclos parce que le grillage était abîmé et cause un dommage, le propriétaire sera en tort »*.

Une difficile cohabitation entre agriculture et loisirs

Lorsque les températures remontent, le principal ennemi des agriculteurs devient le VTT. *« Sur une de mes parcelles, un sentier a été tracé au fil du temps par les paysans »*, raconte Jean-François Huckert, éleveur de vaches Salers installé à Grendelbruch (Bas-Rhin). Un sentier qui n'a pas laissé indifférent la Ligue de cyclotourisme d'Alsace qui a obtenu le droit d'y faire passer la Traversée du massif vosgien. *« La plupart du temps, le sentier était ouvert puisque les bêtes n'y venaient que deux à trois semaines par an. À cette période, je mettais un fil de clôture pour que les vaches n'atteignent pas le pré de fauche aménagé dans un des parcs de la parcelle »*, ajoute-t-il. En mai 2016, une VTTiste, prise par la vitesse, est passée par-dessus la clôture. Bilan des opérations : une épaule gauche déboîtée et un transport à l'hôpital.

Quelques jours plus tard, Jean-François Huckert a reçu un courrier de la mairie l'avertissant que la victime cherchait à connaître le propriétaire du terrain et des bêtes se situant sur le lieu de l'accident pour identifier les responsabilités. Dans le bail signé avec la mairie, ce sentier n'était pourtant nullement mentionné comme accessible à des activités autres qu'agricoles.

« Un conflit d'usage »

Si la victime, la mairie et l'agriculteur n'avaient pas eu le même assureur, les choses auraient pu aller beaucoup plus loin. *« À partir du moment où une tolérance existe de la part de l'agriculteur quant à l'utilisation du terrain qu'il exploite, il peut être rendu responsable d'un pareil accident »*, estime l'avocat Emmanuel Karm. Ces incidents soulèvent un débat : comment équilibrer l'activité agricole et les activités de loisirs ? *« Nous sommes face à un conflit d'usage dans notre massif, le plus petit mais le plus peuplé d'Europe. Il n'existe pas de politique publique pour réguler la situation, et de plus en plus de place est donnée aux loisirs alors que nous, les agriculteurs, nous payons pour être là »*, estiment les deux agriculteurs. Ce débat sur la cohabitation et la responsabilité de chacun ressurgira sûrement à l'approche des Jeux Olympiques de 2024. En effet, la Bresse servira de centre de préparation olympique pour les épreuves de VTT cross-country.

Aline Fontaine

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Santé

Désertification médicale : le mal profond des territoires

Impactant autant la santé des habitants que l'attractivité des territoires, l'apparition de déserts médicaux en France pose de nombreux questionnements aux pouvoirs publics. Le point sur ce phénomène avec ceux qui l'ont étudié ou le vivent au quotidien.



D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), environ 8 % de la population française, soit 5,3 millions d'habitants, vivent aujourd'hui dans un désert médical.

De plus en plus présente dans le débat public, la question des déserts médicaux a fait l'objet de plusieurs études ces dernières années. L'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de 2017 compte parmi les travaux les plus poussés sur le sujet. D'après les deux co-rapporteurs, Sylvie Castaigne et Yann Lasnier, l'expression *« désert médical »* désigne *« un accès aux soins très difficile selon le lieu de résidence des individus et englobe l'ensemble des professionnels de santé, pas seulement les médecins »*. Les critères de définition d'un désert médical, dont les appréciations divergent, visent en réalité à discerner le point à partir duquel une difficulté d'accès (distance, délai de rendez-vous ou montant des honoraires) doit être considérée comme un obstacle jugé anormal au regard des standards d'un système de santé.



Photo : AMRF

Cédric Szabo, directeur de l'AMRF, en première ligne dans la mobilisation contre la désertification médicale.

La région Auvergne-Rhône-Alpes parmi les plus touchées

D'après les données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), environ 8 % de la population française soit 5,3 millions d'habitants vit aujourd'hui dans un désert médical. La DREES et l'IRDES (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé) ont construit un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) permettant de calculer le nombre de consultations par habitant et par an en tenant compte de la proximité, de la disponibilité des médecins généralistes et des besoins de la population selon l'âge. En France, l'APL moyen s'établit à 4,11. Sur la base de cet APL et avec un seuil de 2,5 consultations par an et par habitant, 8,1 % de la population habite en zone sous-dense. On atteint même 18 % de la population si l'on retient le seuil de trois consultations par an. Les régions les plus touchées sont la Bourgogne Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France et la Corse. Des régions aux caractéristiques diverses, qui illustrent bien que contrairement aux idées reçues, l'expression *« désert médical »* ne s'applique pas qu'aux territoires ruraux. On retrouve en réalité de nombreux déserts médicaux dans des quartiers sensibles à la périphérie des villes ou au centre de certaines villes moyennes. L'exemple le plus marquant est l'Île-de-France, région très urbanisée qui compte 20 % d'habitants de communes pouvant être considérées comme sous-denses.



Photo : Cese

Sylvie Castaigne, co-rapporteuse de l'avis rendu par le CESE en 2017 sur la désertification médicale.

Des causes multiples

« Ce n'est pas faute d'avoir assez de médecins en France. Proportionnellement, par rapport à nos voisins européens, nous n'avons pas à nous plaindre », explique Sylvie Castaigne du CESE. En réalité, le problème des déserts médicaux vient surtout de l'hyper-concentration de médecins dans les villes les plus attractives au détriment des autres. L'attrait croissant des jeunes médecins pour certaines spécialités est une autre explication au manque d'effectifs en médecine généraliste, en pédiatrie, psychiatrie, ophtalmologie ou encore en gynécologie dans les zones sous-denses. Pour Sylvie Castaigne, l'explosion de la demande de soin ces dernières années est une troisième donnée importante à prendre en compte pour comprendre le phénomène de désertification médicale. *« Le vieillissement de la population en est à la fois la cause et le révélateur. En cinquante ans, nous avons gagné dix ans d'espérance de vie mais nous ne l'avons pas assez anticipé. Aujourd'hui, nous avons à soigner des patients âgés polypathologiques. L'exercice de la médecine dans certains territoires se révèle d'autant plus compliqué et les nouvelles générations n'ont plus envie de travailler comme le font encore quelques rares médecins de campagne »*, explique-t-elle. Conséquence directe : les habitants de zones sous-denses, confrontés à un manque de praticiens à proximité de leur domicile, viennent engorger les urgences des hôpitaux. On estime aujourd'hui que 25 % des passages aux urgences concernent de la *« bobologie »* qui pourrait être résolue par le médecin traitant.

Des propositions sur la table du ministre de la Santé

D'après les projections, le pic de développement des déserts médicaux en France devrait être atteint en 2024. Mais bien décidés à agir dès maintenant, des élus de tous bords se mobilisent. L'Association des maires ruraux de France (AMRF), représentant les communes rurales qui comptent parmi les plus touchées par la désertification médicale, tente notamment d'alerter l'opinion publique. *« Aujourd'hui, on compte deux fois moins de spécialistes dans les départements hyper-ruraux. On sait aussi qu'une personne à la campagne a 20 % de chances en moins d'accéder à des services hospitaliers comparativement à une personne en ville »*, déplore Cédric Szabo, directeur de l'AMRF. Partageant ce constat, le CESE formulait dès 2017 plusieurs propositions concrètes. *« Il faut d'abord réorganiser le parcours de formation pour revaloriser la médecine de soin primaire. Nous préconisons aussi de favoriser les installations pluriprofessionnelles dans les maisons de santé en simplifiant le cahier des charges imposé par les agences régionales de santé »*, précise Sylvie Castaigne. Dernière piste évoquée : contraindre les médecins à s'installer dans des zones sous-denses. Dans leur avis rendu en 2017, les deux co-rapporteurs du CESE proposaient dans un premier temps de réguler l'installation des spécialistes de secteur 2, ceux qui pratiquent des dépassements d'honoraires, afin d'éviter l'hyper-concentration de praticiens en ville. *« Sur ce sujet, nous nous heurtons à des congrégations de praticiens libéraux qui bloquent toute avancée et à des parlementaires qui se renvoient la balle. La désespérance des élus locaux est réelle, et nous attendons toujours un retour d'Olivier Véran »*, déplore Cédric Szabo de l'AMRF.

PIERRE GARCIA



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1623
VENDREDI 02 AVRIL 2021

Ruralité Quand un relais postal conforte l'épicerie locale

La création d'un relais postal étoffe la palette des services proposés par l'épicerie associative « La vie au village », à Velesmes-Échevanne, près de Gray, en Haute-Saône. Elle conforte aussi économiquement la structure.



Le relais postal de Velesmes-Echevanne a été inauguré le 17 novembre dernier.

L'épicerie « La vie au village » est née en 2016 de la volonté d'une poignée de villageois regroupés en association. *« Suite au départ du boulanger local, nous avons cherché ensemble une solution pour gérer un dépôt de pain »*, se souvient Rémy Rougeol, président de l'association. *« Depuis, nous avons aussi développé d'autres rayons : des produits d'épicerie de première nécessité, tels que des pâtes, du riz, du lait UHT… qui permettent de se dépanner, et des produits locaux. Il y a aussi des légumes, que je vais chercher une fois par semaine à Auxonne, en Côte-d'Or »*. On peut donc y trouver, entre autres, des escargots de Vincent Loigerot, les fromages de la Chèvrerie de la Tenise, les légumineuses de l'Earl de la Charme, ou les bières Patrimoine, brassées à Bucey-les-Gy… Soutenue par la municipalité, qui voit d'un bon œil cette initiative propre à faciliter la vie des habitants du village, l'association a bénéficié de quelques coups de pouce financiers et techniques pour conduire différents travaux de rénovation et d'aménagement du local. Mais le modèle économique reste fragile. *« Le bénéfice réalisé au magasin ne sert qu'à payer les deux employés, et d'habitude nous organisons trois marchés en plein air qui permettent de conforter nos finances, ce que nous n'avons pas pu faire ces derniers mois à cause du contexte sanitaire »*, détaille le président.



Les habitants de ce petit village haut-saônois apprécient la présence d'un commerce de proximité.

Ouverture 32 heures par semaine

L'ouverture d'un relais poste, en novembre dernier, est venue étoffer la gamme des services proposés. *« Cette création permet aux habitants de Velesmes-Echevanne, mais également à la clientèle de passage, d'accéder aux services les plus courants de La Poste en même temps qu'ils font leurs achats dans cette boulangerie-épicerie, sur une très large plage horaire. Le relais poste bénéficie en effet des horaires d'ouverture du commerce, 6 jours sur 7, avec des plages horaires de 32 heures par semaine »*, expose Alexandra Broihier, déléguée territoriale du groupe La Poste pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Il est donc désormais possible d'y déposer ses plis et colis pour expédition (y compris ses recommandés) et d'y retirer ses objets en instance qui n'auront pu être remis directement lors du passage du facteur. Les titulaires de comptes postaux pourront aussi réaliser des retraits de dépannage en espèces au relais poste, dans la limite autorisée, en toute confidentialité puisque les comptes clients ne peuvent être consultés qu'en bureau de poste.

Soutien logistique et financier

Avec cette convention de partenariat signée avec La Poste, l'association bénéficie d'un soutien logistique - notamment la fourniture d'un présentoir pour les produits prêt-à-poster, colis ainsi qu'un meuble guichet - et d'une aide mensuelle à hauteur de 391 € (sans compter les commissions) pour offrir aux clients un service postal de qualité. *« Cela s'inscrit dans notre stratégie pour conserver un maillage territorial dense, y compris à proximité des petites villes : l'objectif est que 90 % de la population soit à moins de 5 minutes en voiture d'un relais poste »*, poursuit la déléguée. Le bureau de poste de Gray a en charge la formation du commerçant, il assure aussi la comptabilité, le suivi et le réassort des produits pour le compte du relais poste de Velesmes-Echevanne. Cette création permet également d'augmenter la présence postale en périphérie de Gray. L'évolution n'a aucune incidence sur la distribution du courrier, puisque le facteur continue d'accomplir sa mission pour toutes les boîtes aux lettres 6 jours sur 7. Christophe Laurençot, le maire de Gray et vice-président de la Commission postale, a salué l'initiative : *« la Poste arrive bien à propos dans ce village, pour soutenir un commerce de proximité qui a fait le choix de privilégier les circuits courts »*. D'autant plus qu'il existe à Velesmes-Echevanne le projet de construction d'une aire de halte pour les camping-caristes. *« C'est un bon public car ils ont un bon pouvoir d'achat et apprécient les produits locaux »*, assure Rémy Rougeol.

Alexandre Coronel